

2017

Rapport d'activité

Conseil supérieur de l'éducation aux médias



CSEM
CONSEIL SUPÉRIEUR
de l'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

 **FÉDÉRATION**
WALLONIE-BRUXELLES



Sommaire

1	Introduction.....	9
	Des symptômes qui renforcent l'urgence de l'éducation aux médias	9
2	Chapitre 1 : Promotion de l'éducation aux médias	13
2.1	Le site du CSEM.....	13
2.1.1	Un outil de communication et de partage au développement bloqué	13
2.1.2	Chiffres.....	14
2.1.3	Marché public.....	15
2.2	La Quinzaine de l'éducation aux médias	15
2.2.1	Rôle du Conseil	16
2.2.2	La Quinzaine en pratique	16
2.2.3	Participation du Conseil	16
2.2.4	Les opérations de la Quinzaine.....	17
2.2.5	Évaluation.....	19
2.2.6	Conclusion	20
2.3	Le Salon de l'éducation.....	21
2.4	La Journée de l'éducation aux médias	22
2.4.1	Table ronde	23
2.4.2	Présentation des projets scolaires et échange d'expériences.....	23
3	Chapitre 2 : Projets scolaires d'éducation aux médias	29
3.1	Projets de l'année scolaire 2016-2017	29
3.2	Projets de l'année scolaire 2017-2018	30

4	Chapitre 3 : Autres initiatives prévues par le Décret.....	35
4.1	Ouvrir mon quotidien	35
4.1.1	Contexte.....	35
4.1.2	Nouvelle formule.....	35
4.1.3	Le secteur « jeunesse »	36
4.1.4	Chiffres.....	36
4.1.5	L'accompagnement pédagogique.....	37
4.2	Journaliste en classe	40
4.3	Ecran large sur tableau noir	41
4.3.1	Les titres les plus vus.....	42
4.3.2	Perspectives pour 2017-2018	43
4.4	Les radios d'écoles	44
4.5	Les avis du Conseil.....	45
4.5.1	Aides à la presse quotidienne 2017 - "Ouvrir mon quotidien".....	45
4.5.2	Contrat de gestion de la RTBF et éducation aux médias	45
4.5.3	Orientations et thèmes prioritaires pour la formation en cours de carrière.....	46
4.5.4	Interpellation du Gouvernement.....	47
5	Chapitre 4 : Autres initiatives et collaborations	51
5.1	La Journée des hautes écoles	51
5.2	La collaboration avec la RTBF	52
5.3	La collaboration avec l'AGE	54
5.4	Le Consortium BBICO	54
5.5	Le prix du mémoire	56
5.6	Relations internationales.....	57
5.6.1	Les assises du journalisme (Tours, France, du 14 au 16 mars 2017).....	57
5.6.2	Rencontre de la Directrice générale des éditions Bayard-Milan.....	57
5.6.3	Rencontre d'une délégation marocaine de la Haute Autorité pour la Communication Audiovisuelle	57
5.6.4	Groupe d'experts en éducation aux médias de la Commission Européenne	58
5.7	Divers.....	58
5.7.1	Une interpellation concernant le Pacte d'excellence.....	58
5.7.2	Une formation sur la formation initiale et continue des enseignants	58

6	Chapitre 5 : Publication de ressources	61
6.1	Les ressources publiées ou mises à jour en 2017	61
6.1.1	Balises pour un itinéraire en éducation au cinéma tout au long de la vie	61
6.1.2	Eduquer au cinéma pour mieux vivre et agir ensemble.....	61
6.1.3	Pistes pédagogiques pour mettre l'éducation aux médias au service de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté – enseignement fondamental	62
6.1.4	Le folder de présentation du Conseil supérieur de l'éducation aux médias	63
6.2	Les autres ressources toujours disponibles.....	63
6.2.1	Vivre ensemble dans un monde médiatisé	63
6.2.2	Les compétences en éducation aux médias.....	64
6.3	Les répertoires.....	64
6.4	Usages	66
6.4.1	La distribution des brochures	66
7	Chapitre 6 : Organisation et fonctionnement.....	71
7.1	La composition du CSEM	71
7.2	Le Bureau et le Secrétariat du CSEM.....	72
7.3	Les groupes de travail et leur suivi	72
7.3.1	Communication	72
7.3.2	Cinéma et image.....	73
7.3.3	Médias d'information	73
7.3.4	Usages médiatiques	74
7.3.5	Enseignement	75
7.3.6	Recherche.....	75
7.3.7	Comité de sélection de l'appel à projets	75
7.4	La collaboration avec les Centres de ressources	76
8	Chapitre 7 : Budgets	81
8.1	Introduction	82
8.2	Le budget des opérations	82
8.3	Le budget de fonctionnement du Conseil	83
8.4	Budget non utilisé ?	84

9	Annexes	87
9.1	Annexe n°1	87
9.2	Annexe n°2	91
9.3	Annexe n°3	95
9.4	Annexe n°4	97
9.5	Annexe n°5	99
9.6	Annexe n°6	106

Introduction

1 Introduction

Des symptômes qui renforcent l'urgence de l'éducation aux médias

Régulièrement, l'éducation aux médias est appelée à la rescousse face à des phénomènes médiatiques souvent inquiétants ou anxiogènes : fake news, théories du complot, désinformation, transparence et maîtrise des algorithmes, cyberharcèlement, usages problématiques des réseaux sociaux et des jeux vidéos, fractures numériques, protection des données personnelles, crise de confiance envers les médias d'information, nouvelles formes contemporaines de propagande, etc.

Cette liste - non exhaustive - fait l'objet d'interrogations tant dans les médias qu'auprès des responsables politiques et éducatifs ainsi que plus généralement dans l'espace social. Systématiquement, l'éducation aux médias est un des axes identifiés pour y apporter une réponse. Si l'éducation aux médias a un rôle essentiel à jouer, elle ne constitue cependant pas la réponse universelle. Tout ne doit pas être sous la seule responsabilité de l'utilisateur des médias. La responsabilité des acteurs médiatiques et la régulation ont également un rôle à jouer.

Tous ces éléments sont avant tout les **symptômes** les plus visibles d'un déficit chronique de **compétences médiatiques** du citoyen contemporain.

L'éducation aux médias, c'est bien plus que répondre à l'urgence de phénomènes particuliers. C'est avant tout un **projet éducatif** qui vise à développer des **compétences critiques** et à responsabiliser les usages. C'est permettre à tous et toutes (jeunes et moins jeunes) d'évoluer avec compétence dans un environnement médiatique hyperconnecté et en mutation permanente. C'est aussi permettre à chaque citoyen d'y jouer un rôle **actif et créatif**.

C'est en ce sens que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est dotée d'un dispositif qui, à travers le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM), coordonne l'action des opérateurs qui développent les initiatives sur leurs terrains respectifs.

Le Rapport d'activité 2017 montre comment les actions et les enjeux portés par le Conseil, son secrétariat et ses membres, ont pu rejoindre, parfois de manière efficace, parfois trop timidement, les besoins de différents publics. Sans être exhaustif, ce rapport témoigne du dynamisme et de l'engagement des acteurs mobilisés par l'éducation aux médias.

De nouvelles opérations ont vu le jour, d'autres se sont amplifiées. En témoignent entre autres le lancement du **Prix du mémoire en éducation aux médias**, de nouvelles ressources comme la **collection "Repères"** ou la publication des **Balises pour une éducation au cinéma tout au long de la vie** ou encore le nombre grandissant d'utilisateurs des ressources de la plateforme web du Conseil.

Mais il faut aussi dresser le bilan d'un manque de moyens affectés à ce projet pourtant essentiel. Depuis bientôt 10 ans, aucune évolution budgétaire n'a été constatée au contraire le CSEM a dû concéder une réduction de son budget jamais retrouvé... C'est donc avec des moyens limités et basés sur le volontarisme de ses membres que le Conseil doit faire des choix et tenter de privilégier ce qui peut faire « levier » pour obtenir des effets démultiplicateurs.

Force est de constater que les moyens du CSEM, des Centres de ressources et des acteurs de terrain sont malheureusement insuffisants pour rencontrer de manière efficace les enjeux évoqués plus haut.

Au moment de présenter ce Rapport d'activité, il est utile de revenir sur la conclusion du Rapport précédent (2016), L'année 2017 était alors considérée comme "*l'année de toutes les attentes*".

Particulièrement, 2 attentes étaient à l'ordre du jour:

- **la concrétisation du projet de "recherche-action" destinée à expérimenter l'avenir numérique des dispositifs d'éducation aux médias d'information.** Il faut malheureusement constater que ce projet destiné à évaluer l'usage des médias d'information numériques sur les terrains éducatifs (scolaires et non scolaires) n'a pas pu être mis en oeuvre, faute des moyens nécessaires. 2018 verra peut-être sa concrétisation... Enfin ! Si une partie du budget a pu être affectée à l'initiative des ministres Marcourt et Simonis, il manque toujours le budget pédagogique pour pouvoir mettre en oeuvre ce projet essentiel. Alors même que l'on peut observer une baisse sensible de l'attractivité de l'opération "Ouvrir mon quotidien" auprès des classes, particulièrement dans l'enseignement fondamental.

- **la structuration de la place de l'éducation aux médias dans l'important chantier de réforme de l'enseignement.** Les travaux ont abouti et ont fait l'objet d'un consensus entre les acteurs de l'enseignement. Même si nous pouvons regretter une place relativement timide de l'éducation aux médias, il y a des points d'appui évidents. Que ce soit dans le futur tronc commun (au sein des domaines disciplinaires et transversaux), l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, l'éducation au numérique ou encore le parcours d'éducation culturelle et artistique. L'enjeu sera d'assurer avec pertinence l'approche transversale de l'éducation aux médias dans les futurs référentiels.

2018 (et 2019) sont des rendez-vous importants pour le Conseil et pour ses membres, mais aussi pour les acteurs politiques, éducatifs et institutionnels. C'est en effet en 2008 que le Décret portant création du CSEM a été adopté. Il s'agira dès lors d'assurer son évaluation quinquennale et de renouveler la désignation des principaux opérateurs.

Ce double processus sera crucial afin d'identifier comment optimiser et améliorer une politique cohérente et engagée en matière d'éducation aux médias en Fédération Wallonie-Bruxelles. Une politique apte à relever le défi éducatif du déficit chronique de compétences médiatiques du citoyen.

Patrick Verniers

Président

Tanguy Roosen

Vice-président

Promotion de l'éducation aux médias

2 Chapitre 1 : Promotion de l'éducation aux médias

2.1 Le site du CSEM

Décret : (chapitre 1er, article 4, 1°) :

« Le CSEM a pour missions de promouvoir l'éducation aux médias et de favoriser l'échange d'informations et la coopération entre tous les acteurs et organismes concernés par l'éducation aux médias en Communauté française, notamment les secteurs des différents médias, l'enseignement obligatoire et l'éducation permanente. Dans ce cadre, le CSEM veille, notamment par le biais de son site internet, dont la gestion sera assurée par le secrétariat, à la bonne information des publics scolaires et non scolaires ».

Décret (chapitre 1, article 6) :

« Le Conseil supérieur assure la publicité, notamment par le biais de son site internet de la liste actualisée des initiatives, actions, expériences, outils pédagogiques, recherches ou évaluations menés ou réalisés en matière d'éducation aux médias s'étant vu octroyer une « reconnaissance d'intérêt pédagogique en éducation aux médias ».

2.1.1 Un outil de communication et de partage au développement bloqué



Mis en ligne en octobre 2013, le site du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (www.csem.be) n'a cessé de se nourrir de productions issues du secrétariat, des Centres de ressources et partenaires, d'institutions ou encore d'enseignants soucieux de partager leurs bonnes pratiques. Avec le temps, il est devenu une réelle plateforme offrant aux professionnels de la formation scolaire et non scolaire mais aussi aux parents et autres acteurs éducatifs, des fiches pédagogiques sur des thèmes donnés, des ouvrages spécifiques à l'éducation aux médias, des outils pratiques répondant à des problématiques d'aujourd'hui, des vidéos, des émissions radio, etc.

Dès les débuts du CSEM, il est apparu évident que le site internet serait un des outils les plus indispensables au regard des objectifs fixés par le Décret. Dès lors, le Conseil avait souhaité offrir aux professionnels de la formation scolaire et non scolaire mais aussi aux parents et autres acteurs éducatifs une plateforme de qualité, exhaustive et interactive. Ce projet ambitieux a nécessité, à l'époque, l'externalisation de la production du site mis en ligne en octobre 2013. C'est donc avec CEDITI, société spécialisée dans le développement d'applications web, que le CSEM a collaboré. Près de cinq ans plus tard, on peut parler de mission plus qu'accomplie tant le site, nourri de ressources proposées par le secrétariat du Conseil, les Centres de ressources, des opérateurs en éducation aux médias, des institutions et des enseignants porteurs de projets, propose des ressources nombreuses et variées.

2.1.2 Chiffres

Quelques chiffres permettent de comprendre toute l'importance que le site du CSEM a prise aujourd'hui.

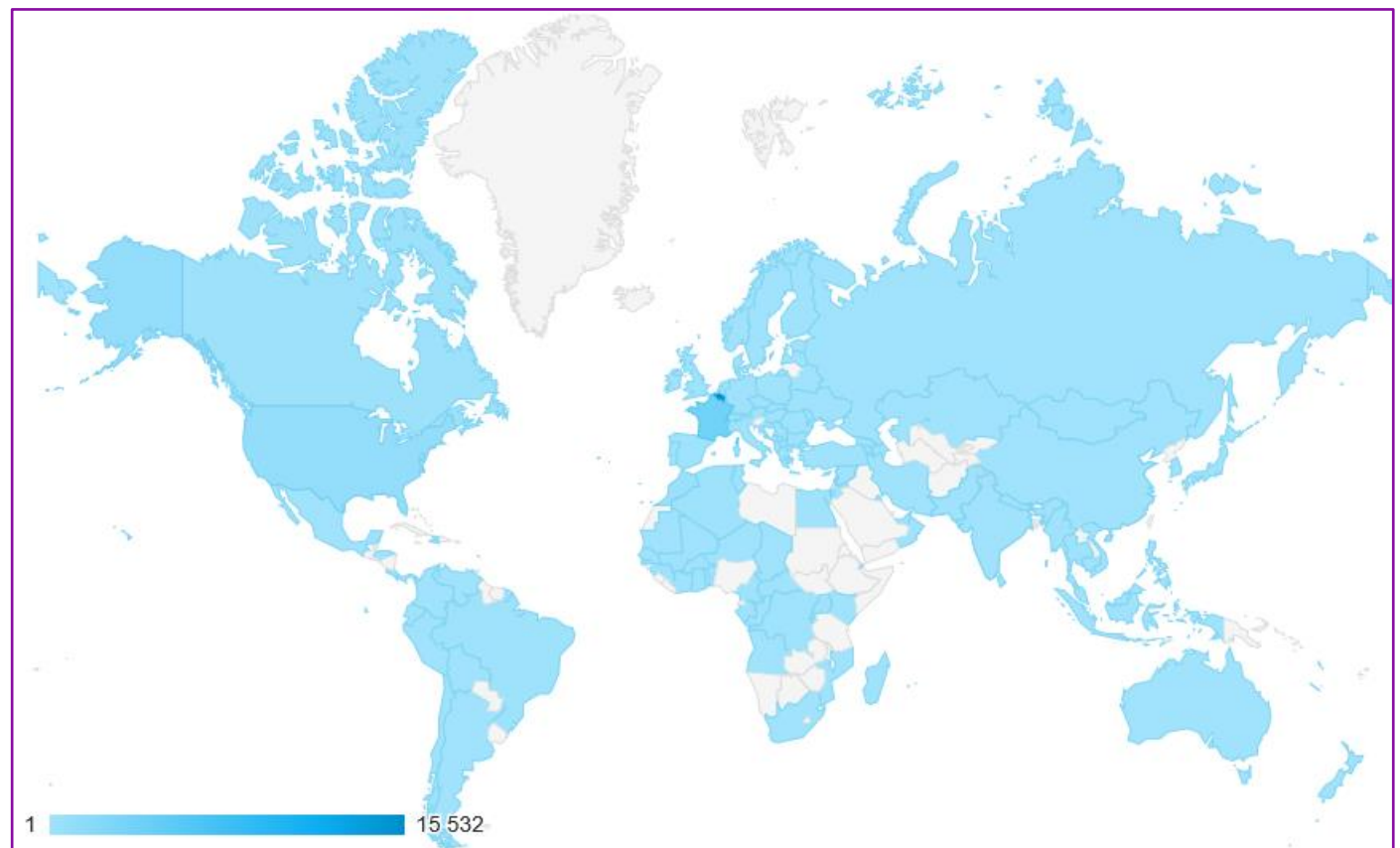
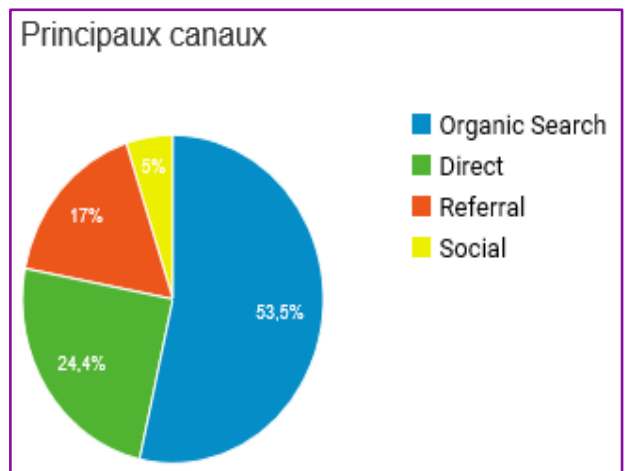
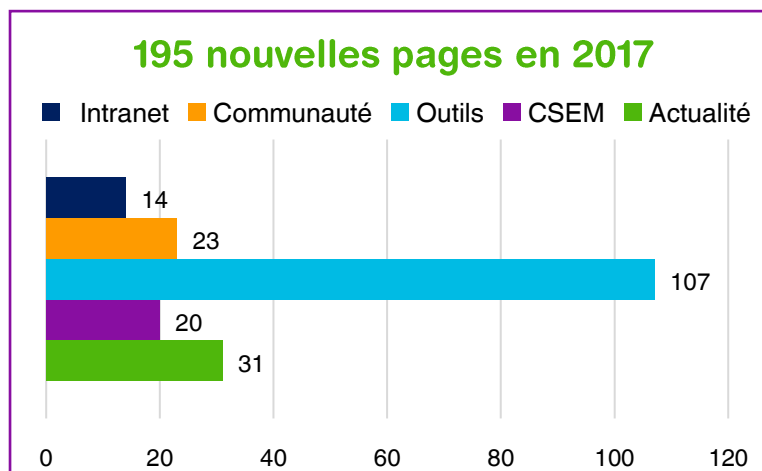
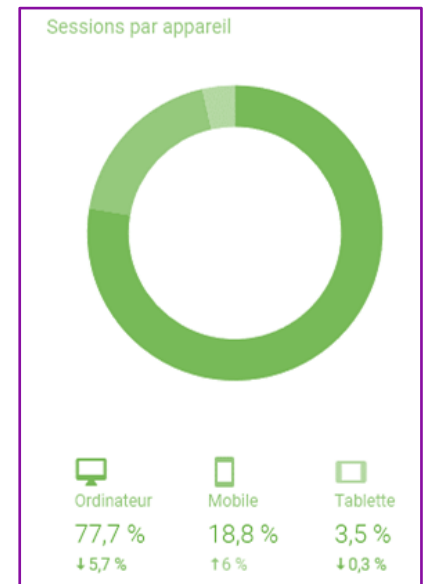
Audience pour l'année 2017

(source Google Analytics)

- Utilisateurs : 24 109 (+ 13,1%)
- Sessions : 33 561 (+ 9,3%)
- Pages vues : 85 791 (+ 8,3%)

Autres chiffres révélateurs :

- 3830 pages indexées par Google
- 2281 inscrits à la lettre d'informations



Google Analytics a une politique de comptage de pages vues qui lui est propre mais qui ne reflète pas tout à fait la réalité. Le site lui-même permet de comptabiliser le nombre de vues effectives d'une page. Cet exemple montre mieux encore tout l'intérêt porté par les utilisateurs aux contenus du site : le site du CSEM a comptabilisé plus de 11 000 accès à la page [Éduquer au cinéma pour "mieux vivre et agir ensemble"](#) qui a été créée il y a un peu plus d'un an.

2.1.3 Marché public

La convention de marché public qui liait le CSEM à la firme CEDITI s'est achevée le 31 décembre 2015. Une nouvelle convention de marché public de services pour l'hébergement, l'entretien, la maintenance évolutive et les mises à jour du site a été initiée dès le début de 2016. Elle devait couvrir les années 2016 à 2019 pour un montant estimé de 60.000 €. Sur les conseils du Service des marchés publics du Ministère, un marché de type « monopole » a été lancé en mai 2016 et soumis à l'Inspection des Finances qui a émis un avis négatif en septembre obligeant le CSEM à relancer un marché public ouvert. Cette démarche, bloquée en 2016 suite au non remplacement du Secrétaire lors d'un congé de maladie aurait dû être menée en 2017.

Avant de procéder à un nouveau marché public et de collaborer à nouveau avec une société externe, la Direction générale de la Coordination et de l'Appui a imposé en septembre 2017 de vérifier si le même service ne pouvait être réalisé en interne au Ministère. Depuis, le secrétariat n'a pas ménagé ses peines pour rencontrer les services du Ministère susceptibles de satisfaire à cette demande. Ces services se renvoient le dossier et, à ce jour, aucune réponse n'a été fournie et aucune autre démarche n'a donc pu être entreprise.

Force est de constater que depuis 2016, et malgré de nombreuses démarches administratives, contacts et rencontres initiés par le Secrétariat du CSEM, ce dossier est au point mort. Face à l'incertitude engendrée par cette situation, la société en charge de la maintenance ne fournit plus que le service minimum (mise à jour de sécurité et réparation des bugs) afin de permettre au site du CSEM de rester accessible. Plus aucune évolution n'est entreprise. Ce qui était un très bel outil en 2013, répondant en tous points aux attentes du Gouvernement manifestées par l'article 6 du Décret du 5 juin 2008, ne répond plus aux nouveaux standards du web, risque de devenir obsolète et, in fine, d'être délaissé par son public.

www.csem.be

2.2 La Quinzaine de l'éducation aux médias

Pour la deuxième année de suite, le Conseil supérieur de l'éducation aux médias a organisé la Quinzaine de l'éducation aux médias avec comme objet de réunir un ensemble d'initiatives en Fédération Wallonie-Bruxelles permettant au plus grand nombre d'accéder aux médias, de les comprendre et de les utiliser pour communiquer au travers d'activités informatives, ludiques ou créatives mais aussi de mettre en exergue les bonnes pratiques recensées sur le terrain, montrer leur variété et favoriser les échanges de bonnes pratiques.

Les objectifs visés par le Conseil étaient :

- d'accroître la visibilité du CSEM et des différents opérateurs associés aux travaux du Conseil ;

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

CSEM
CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

QUINZAINE de l'éducation aux médias

FAKE NEWS!

Informers, s'informer : désinformation et fake news

Du mercredi 18 au mardi 31 octobre 2017

► www.quinzaineeducationauxmedias.be

Facebook: www.facebook.com/15eam

Twitter: www.twitter.com/QuinzaineEAM

Une initiative du Conseil supérieur de l'éducation aux médias

- de réaliser la promotion de l'éducation aux médias dans l'espace public ;
- d'appeler et de susciter des initiatives d'éducation aux médias adressées à différents publics.

2.2.1 Rôle du Conseil

Dans ce cadre, le rôle du CSEM était de rassembler les opérations et de leur assurer la meilleure visibilité possible. Le plan de communication mis en place comprenait :

- un espace web spécifique www.quinzaineeducationauxmedias.be qui, en plus de tous les détails concernant l'opération, permet aux opérateurs d'inscrire directement leur activité et au public de choisir une activité via un programme et une carte interactive ;
- plusieurs lettres d'information de juin à octobre à destination des opérateurs et du public ;
- un compte Facebook www.facebook.com/15eam et un compte Twitter www.twitter.com/QuinzaineEAM qui favorisent une interaction plus ludique entre le Conseil, les opérateurs et le public ;
- une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux qui, via un micro-trottoir, a permis de lancer l'opération <https://www.youtube.com/watch?v=p73rkyJ79yM&feature=youtu.be> ;
- un pack de communication largement diffusé auprès de la presse écrite, radio, télévisée comprenant une affiche, un communiqué de presse, les logos de l'opération et la vidéo de lancement <http://csem.be/sites/default/files/files/Pack%20communication%20quinzaine%202017.zip> ;
- un pack de communication pour les opérateurs comprenant plusieurs affiches et les logos de l'opération.

2.2.2 La Quinzaine en pratique

Pendant quinze jours, du 18 au 31 octobre, le public a donc pu découvrir diverses activités (éducatives, informatives, ludiques) organisées par des collectivités, des écoles ou toute autre institution impliquée dans l'éducation aux médias, en Wallonie et à Bruxelles sur le thème (non obligatoire) « **Informé, s'informer : désinformation et fake news** ».

2.2.3 Participation du Conseil

Le Conseil a organisé d'initiative plusieurs opérations durant cette Quinzaine :

- le **Salon de l'éducation** : tenue d'un stand par les Chargés de mission durant les 5 jours du Salon. L'occasion de rencontrer les publics et d'informer sur l'éducation aux médias. De nombreuses publications du CSEM ont été distribuées aux enseignants et futurs enseignants ;
- la **Journée de l'éducation aux médias** : une table ronde organisée le matin sur le thème des *fake news* et dirigée par Georges Lauwerijs (RTBF) ; l'après-midi, la présentation des projets scolaires menés l'an dernier où quatre écoles fondamentales et deux écoles secondaires sont intervenues. La journée se terminant par la citation des écoles sélectionnées en 2016/2017 et par un drink sur le stand du CSEM ;
- le **Rallye des médias** : 40 enseignants ont visité trois rédactions liées au traitement de l'information, la Libre Belgique, la RTBF, l'Agence Belga et y ont rencontré des professionnels de l'information.

2.2.4 Les opérations de la Quinzaine

Date	Organisme	Activité	Description	Province
17 Octobre	CAV Liège	Centre de ressources en éducation aux médias	Organisation de 2 "tables rondes" et de 6 ateliers dans le cadre du projet "Expérimenter et apprendre ensemble avec les Arts numériques" (Saison des cultures numériques). Des ateliers de découverte, d'expérimentation et de sensibilisation au numérique ont été proposées à un public croisé d'étudiants futurs enseignants (HELMo Pédagogique), d'élèves et d'enfants d'écoles de devoirs dans le Creative School Lab de la Haute Ecole Libre Mosane Ste Croix.	Liège
18 Octobre	Conseil supérieur de l'éducation aux médias	La Journée de l'éducation aux médias	Organisation d'une table ronde autour du thème « Informer, s'informer : désinformation et <i>Fake News</i> ». Présentation de projets d'école par les équipes éducatives sélectionnées dans le cadre de l'Appel à projets. Remise officielle des plaques et valisettes pédagogiques aux écoles lauréates.	Hainaut
18 Octobre	RTBF	Journée spéciale « Les médias et moi »	Une journée spéciale "Les médias et moi" consacrée à l'éducation aux médias, sur tous les médias de la RTBF.	Bruxelles
19 Octobre	Média Animation	Réseaux sociaux : Amis ou ennemis ?	Conférence organisée par le groupement des infirmiers de pédiatrie de la province de Liège	Liège
19 Octobre	Master en éducation aux médias - IHECS	L'idéologie dans les jeux vidéo	Dans le cadre du cours "Analyse et approche socio-éducative des pratiques ludiques" du master en éducation aux médias de l'IHECS. Le jeu a une place essentielle dans la vie de tout être humain. Qu'il soit vidéo ou de plateau, qu'il se joue seul ou entre amis, qu'il soit pris comme un divertissement ou une obligation, de nombreuses questions se posent à propos de ses fonctions dans notre société. Cette séance a apporté un éclairage pluridisciplinaire sur les liens qui existent entre le jeu et la culture, le jeu et la fiction et le jeu et l'art.	Bruxelles
20 octobre	CIEP Hainaut centre	Journée de formation et de présentation du projet « Sous Influence(s) ? Petit guide de survie en territoire médiatique »	Autour de la question « comment les médias se comportent-ils aujourd'hui et comment nous comportons-nous par rapport à eux ? », différents partenaires associatifs ont réalisé un « petit guide de survie en territoire médiatique ». L'opération, ici, consiste en la présentation de ce guide qui contient 10 fiches d'animations qui se répartissent en 3 thématiques : médias et stéréotypes, médias et discours dominants, médias et nouvelles technologies.	Hainaut

19 /20 Octobre	Média Animation	l'E-citoyenneté et l'activisme numérique	Les ateliers 'Tous Homonumericus' proposent de se situer de façon citoyenne face à l'évolution de nouvelles technologies et l'émergence toujours plus grande du web collaboratif. A chaque séance, l'approche technique, incontournable, mène à la réflexion critique et aux usages responsables en sensibilisant aussi aux aspects socio-économiques des médias, révélateurs de véritables choix de société. Dans le cadre de la Semaine Numérique, cette séance a proposé un aperçu des outils online permettant de booster l'expression citoyenne voire l'activisme numérique.	Namur Brabant Wallon
20 Octobre	Mouvement contre le discours de h@ine	Atelier Alternatives - Mobilisons-nous pour le respect des droits humains en ligne	Comment réagir de manière constructive à la haine en ligne ? Sur base de la méthodologie proposée par le manuel « Alternatives » (Conseil de l'Europe), cet atelier visait à élaborer des actions collectives en vue de la Semaine d'action pour les Droits de l'Homme en ligne qui se tiendra en décembre.	Bruxelles
21 Octobre	Média Animation	Atelier Vidéo du concours À Films ouverts	Dans le cadre de la treizième édition du concours "À Films Ouverts", Média Animation a proposé un cycle d'ateliers autour des notions d'altérité, de stéréotype, de scénario, la prise en main de la vidéo et du son et le montage.	Bruxelles
24 Octobre	IHECS - Master en Éducation aux Médias	La représentation du journalisme dans le cinéma	Le cours d'Analyse des langages médiatiques du Master en éducation aux médias de l'IHECS ouvert le temps d'une séance. Le cours a porté sur l'analyse de l'évolution dans la manière de représenter "le journalisme dans le cinéma grand public".	Bruxelles
24 Octobre	IHECS - Master en éducation aux médias	Analyse des pratiques de divertissement médiatiques	Dans le cadre du cours de "fondements de l'éducation aux médias" à l'IHECS, cette séance s'est penchée sur les pratiques de divertissement médiatiques et a tenté, grâce à différents outils d'analyse, de répondre ensemble à ces deux questions : comment analyser ces productions médiatiques et comment identifier les effets qu'elles peuvent avoir sur un public ?	Bruxelles
25 Octobre	Centre audiovisuel Liège asbl	La preuve en images? Outils pratiques pour en vérifier l'authenticité et la fiabilité	Le CAV propose un atelier autour de l'utilisation d'images retouchées et détournées comme arme de désinformation. Dans quels contextes est-il préférable de se montrer a priori méfiant ? Dans le doute, comment faire pour vérifier l'authenticité de ces images ? Durant cet atelier le public a appris la technique de recherche inversée d'images, qui permet de remonter à l'image d'origine et de constater les modifications et détournements éventuels.	Liège
25 Octobre	Média Animation	Les réseaux sociaux	Média animation a organisé une réflexion autour des réseaux sociaux, de vrais réseaux pour les jeunes ! Twitter, Facebook, Badoo, Myspace, Netlog ? Nos jeunes s'y rendent régulièrement, plusieurs fois par semaine, tous les jours ? Pour y faire quoi ?	Namur

26 Octobre,	CREA-FWB, LES asbl, BePax asbl	Répondre au complotisme	Une journée de réflexion et de rencontre qui avait pour objectifs de présenter et de débattre d'éléments d'analyse du phénomène complotiste, de proposer la participation à des ateliers pendant lesquels ont été mis en pratique des outils pédagogiques qui permettent de travailler avec des groupes les réponses à cette problématique.	Bruxelles
26 Octobre	LAPRESSE. be/AJP	Rallye des Médias 2017	Au programme de la journée, un Rallye des Médias qui a permis de visiter les salles de rédaction de l'Agence Belga, de la Libre Belgique et de la RTBF et d'y débattre avec différents professionnels.	Bruxelles
27 Octobre	IHECS	Les théories du complot : construction, déconstruction et réception par le public	Le Master en éducation aux médias de l'IHECS en co-diplomation avec l'UCL a donné accès à un public extérieur à certains de ses cours dans le cadre de la Quinzaine autour de la thématique des théories du complot.	Bruxelles
27 Octobre	Média Animation	Développer la démocratie locale grâce aux initiatives numériques	En prévision des élections communales de 2018, la Semaine Numérique veut mettre sous le feu des projecteurs les initiatives qui utilisent le numérique pour développer la démocratie locale. C'est pourquoi Média Animation a organisé un apéro-numérique suivi d'un forum ouvert devant déboucher sur des recommandations qui seront ensuite remises aux responsables politiques locaux.	Namur
31 Octobre	RTBF	RTBF Lab	Les ateliers RTBF Lab sont des ateliers d'immersion. Ils placent les participants dans les mêmes conditions, face aux mêmes contraintes et questionnements que les collaborateurs de la RTBF dans leur travail. Deux ateliers ont été proposés gratuitement durant la Quinzaine de l'éducation aux médias : un atelier sur les choix éditoriaux dans le cadre d'un journal parlé et un atelier autour des questions de modération et de liberté d'expression sur les réseaux sociaux.	Bruxelles
31 Octobre	Bibliothèque royale de Belgique	Making the News	Kit pédagogique à télécharger par les enseignants et animateurs. Ce workshop est basé sur le traitement de l'information par la presse écrite au début de la Première guerre mondiale. Il met l'évolution du paysage médiatique en perspective au cours du siècle écoulé.	Bruxelles

2.2.5 Évaluation

Le nombre d'opérations proposées cette année est en baisse pratiquement de moitié par rapport à la première édition de la Quinzaine. Le Conseil du 8 novembre a procédé au bilan et proposé des pistes d'amélioration :

- au niveau du public cible :
 - assurer la pluralité des actions et proposer des activités pour chaque type de public ;

- réduire le public cible. En essayant d'atteindre le grand public, on risque une dissolution des effets car les objectifs sont différents selon que l'on vise les enseignants, les parents, les enfants ;
- la terminologie employée n'est pas audible par le public auquel on s'adresse, on propose un travail de recherche et d'écriture en fonction des publics ;
- au niveau de la communication :
 - améliorer le relais médiatique ;
 - identifier les relais de la communication entre les opérateurs et les personnes présentes au Conseil ;
 - les membres du Conseil se doivent de communiquer et d'être les premiers relais de l'opération, notamment les Centres de ressources ;
- au niveau de la forme :
 - organiser d'autres formes d'initiatives en fonction d'objectifs mieux définis : un salon des initiatives, une foire, un festival...
 - la temporalité n'est pas adéquate, 15 jours c'est trop long ;
- au niveau de la conception de l'éducation aux médias :
 - évaluer le fossé qui existe entre le concept et la pratique ;
- impliquer le politique au niveau des actions sur le terrain.

2.2.6 Conclusion

Il est indispensable de repenser les fondements de cette initiative tenant compte de la limite des moyens humains et budgétaires. Le groupe de travail « communication » s'emparera de cette réflexion et proposera des pistes concrètes au Conseil dès le début de l'année 2018.

2.3 Le Salon de l'éducation

Décret : (chap 1, article 4, 4°)

« ... Le CSEM doit stimuler et articuler entre eux les initiatives, actions, expériences, outils pédagogiques, recherches ou évaluations susceptibles de promouvoir l'éducation aux médias et de garantir leur cohérence avec le Décret Missions et l'ensemble des normes en vigueur en Communauté française - dans ce cadre, le CSEM développe de manière privilégiée avec les Centres de Ressources des campagnes de sensibilisation relatives à l'éducation aux médias à destination des publics scolaires et non scolaires et apporte son concours aux initiatives menées en la matière en Communauté française ».

Pour son édition de 2017, le Salon de l'éducation de Charleroi a ouvert ses portes du mercredi 18 au dimanche 22 octobre. Le CSEM y a tenu un stand de 12 m² mettant à l'honneur ses nouveaux outils ainsi que des productions plus anciennes, les opérations qu'il coordonne ainsi que les trois Centres de ressources en éducation aux médias. Ce fut l'occasion d'y déployer le « stand parapluie » ainsi que les deux comptoirs. Ce nouvel espace aménagé ainsi que l'occupation d'un stand en coin ont rendu le CSEM visible et identifiable, les visiteurs ayant tendance à s'arrêter dans un carrefour pour s'orienter. Il permet une bonne mobilité, un espace d'accueil tout en permettant de projeter des vidéos réalisées par les élèves dans le cadre de l'appel à projets scolaires. Toutefois, la surface réduite à 12 m² n'a pas permis de déployer l'ensemble du matériel prévu.



Le ressenti général à la suite de ces 5 journées est plutôt positif. Cette présence au Salon offre une réelle visibilité à l'éducation aux médias. Le CSEM est de plus en plus connu des enseignants présents. Ils ont pour la plupart déjà fréquenté le site du Conseil, ont eu l'occasion de prendre connaissance des outils, des fiches pédagogiques et des répertoires. Ils viennent à la recherche de nouvelles brochures et pistes pédagogiques. Ils exposent parfois une difficulté rencontrée en classe avec l'espoir de trouver des solutions pratiques auprès des chargés de mission. Nous retenons donc un intérêt de la part des visiteurs à l'égard de l'éducation aux médias et des outils diffusés lors du Salon.

En cinq jours, on estime à 400 le nombre de personnes qui ont défilé sur le stand à la recherche d'outils ou d'informations spécifiques leur permettant d'aller plus loin dans leurs démarches pédagogiques.

Contrairement aux années précédentes, l'afflux de visiteurs s'est produit plutôt durant le week-end que la semaine. Il y a eu moins de monde à la Journée des directions (jeudi) ainsi qu'à la Journée des hautes écoles

(vendredi). Toutefois, les personnes qui se sont présentées au stand étaient intéressées. Durant le week-end, il y a eu un nombre important de visiteurs. Il n'est pas possible d'en établir un profil-type, tant leurs fonctions étaient diverses (éducateurs, futurs enseignants, enseignants, parents, directions, associations ...)

Les 2 chargés de mission du secrétariat, Catherine Soudon et Philippe Delmotte, étaient présents sur le stand tous les jours, aidés ponctuellement par d'autres membres du Conseil et du Secrétariat.

Au niveau des publications diffusées, les documents ont été remis en fonction des attentes pédagogiques de chaque visiteur. Une curiosité particulière s'est portée sur les nouvelles « Balises en éducation au cinéma » (250 exemplaires diffusés). Une forte demande concernait également les « Pistes pédagogiques pour mettre l'EAM au service de l'EPC » (100 exemplaires). La publicité est une thématique qui retient l'attention des visiteurs (300 DVD distribués). Nous avons également présenté le cadre de compétences en EAM, suivi de scénario d'activités pédagogiques qui ont enthousiasmé plusieurs enseignants (280 exemplaires).



La brochure « Vivre ensemble dans un monde médiatisé », destinée plus spécifiquement au secondaire a intéressé pas mal de visiteurs (80 exemplaires distribués). Elle a recueilli l'intérêt parce qu'elle ose aborder des thématiques jugées sensibles tout en apportant un regard croisé entre le développement de l'esprit critique en éducation aux médias et la réflexion philosophique.

Le Salon reste donc un moment de rencontre privilégié, qui permet de valoriser l'offre du Conseil supérieur en matière pédagogique.

Une évaluation de cette activité a été communiquée aux membres du Conseil (séance plénière du 8 novembre) et à l'Administration Générale de l'Enseignement (AGE) qui organisait la participation des services du Ministère au Salon.

2.4 La Journée de l'éducation aux médias

Comme chaque année maintenant, le Conseil supérieur de l'éducation aux médias organise la Journée de l'éducation aux médias le premier jour du Salon de l'éducation. L'occasion de lancer la Quinzaine de l'éducation aux médias et de découvrir les projets des équipes éducatives de l'enseignement fondamental et secondaire.

Le thème de la Journée était « **informer, s'informer : désinformation et fake news** »

2.4.1 Table ronde

En matinée, Georges Lauwerijs, Journaliste à la RTBF et responsable du Pôle Médias et pratiques éditoriales à la RTBF Academy a animé une table ronde avec plusieurs experts autour du thème.

Les experts invités étaient :

- Julien Lecomte, Chargé de communication pour l'Université de Paix asbl,
- Aurore Van de Winkel, Docteur en Information et Communication, auteure et spécialiste du phénomène des rumeurs et légendes urbaines,
- Nicolas Vanderbiest, Chercheur à l'UCL spécialisé dans les phénomènes d'influence sur les réseaux sociaux,
- Muriel Hanot, Secrétaire générale du Conseil de Déontologie Journalistique.



Malgré la qualité des intervenants et de leurs présentations, il y a eu peu de public. Nous pensons que la cause est à chercher au niveau du local qui nous a été attribué : un endroit très peu visible et pas assez bien indiqué pour le public.

http://www.csem.be/actualite/la_journee_de_leducation_aux_medias_1

2.4.2 Présentation des projets scolaires et échange d'expériences

L'après-midi, deux séances ont permis aux équipes éducatives du fondamental et du secondaire de présenter les projets qu'elles ont menés en 2016/2017 sur le thème « Médias et citoyenneté, s'informer, se mobiliser, communiquer ».

L'objectif de ces séances était double : pour les porteurs de projets, partager l'expérience vécue ; pour les « spectateurs », découvrir des projets, des démarches pédagogiques, évaluations, partage d'expériences, des extraits de productions, débats ...

Une belle occasion d'aller à la rencontre du terrain et de susciter l'envie de développer d'autres projets dans le fondamental ou dans le secondaire, dans l'enseignement ordinaire ou le spécialisé !

Chacune des interventions était présentée par les élèves et/ou les enseignants à l'aide de supports soigneusement préparés. Ce moment de la présentation du projet est important pour les élèves et l'équipe éducative. Au travers voire même au-delà du projet en tant que tel, on a perçu que réaliser un projet en EAM permet à toute une dynamique de se mettre en place : satisfaction d'un travail abouti sur lequel on a travaillé

collectivement, plaisir de travailler ensemble, fierté d'avoir créé quelque chose, cela donne du sens pour les élèves et les enseignants.

On a également pu constater que l'appel à projets est une excellente façon pour que l'EAM percole dans les écoles. Une occasion de rencontrer concrètement les finalités de l'EAM : « rendre chaque citoyen actif, autonome et critique envers tout document ou dispositif médiatique dont il est destinataire ou usager ».



Les intervenants pour le fondamental :

Création d'un journal écrit	IMP René Thone	La Louvière	Jérémy Pierson
Le site internet de notre quartier	École primaire Charles Buls	Bruxelles	Emilie Dupuis
Chocotoff devient une webradio	École libre Saint-Martin	Cortil-Wodon	Michelle Libens
TévéGeer. Le J-T des bonnes nouvelles	École primaire Spécialisé Saint-Joseph Geer	Geer	Jean huberlant
Cinéastes en couleurs	École en Couleurs	Forest	Maëlle Vanderkelen



Les intervenants pour le secondaire :

Création d'un webdocumentaire sur l'entité de Beaumont	Athénée royal de Beaumont	Beaumont	Nathalie Papeux
Mangez-moi!	Athénée royal de Ganshoren	Ganshoren	Fleur Alexandre

Le public a adressé quelques questions aux porteurs de projets : essentiellement sur la faisabilité, la connaissance et le niveau de maîtrise des outils. Les enseignants porteurs de projets disent avoir appris en même temps que leurs élèves.

Comme chaque année, cette journée s'est prolongée par la remise officielle des plaques commémoratives aux écoles lauréates de l'appel à projets scolaires 2016-2017. Un drink convivial a clôturé cette « cérémonie ».

http://www.csem.be/outils/operation/la_journee_de_leducation_aux_medias/comment

projets scolaires d'éducation aux médias

3 Chapitre 2 : Projets scolaires d'éducation aux médias

Décret : (article 29) (extrait)

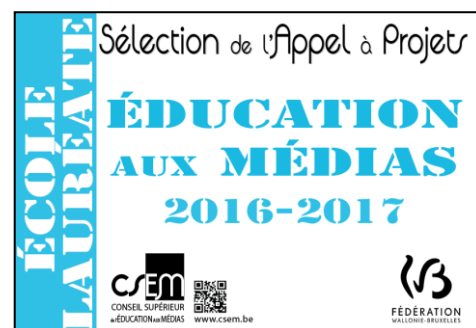
§1er : « Dans la limite des crédits disponibles, des crédits pour un montant annuel minimal de 20.000 € sont consacrés à l'organisation annuelle en Communauté française d'une initiative d'éducation aux médias portant sur le soutien de projets scolaires locaux d'éducation aux médias organisés à destination des élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire par un ou plusieurs établissements scolaires en Communauté française. La première moitié de ces crédits est consacrée aux établissements scolaires d'enseignement fondamental et la seconde moitié aux établissements scolaires d'enseignement secondaire. Les montants sont octroyés aux bénéficiaires par tranche de 2.000 € ».

3.1 Projets de l'année scolaire 2016-2017

Le thème proposé pour cette 7^{ème} édition souhaitait coïncider avec la mise en place, en septembre 2017, du cours d'Education à la Philosophie et à la Citoyenneté : « **Education aux médias et citoyenneté : s'informer, se mobiliser, communiquer** ».

45 dossiers de candidature avaient été reçus (29 pour l'enseignement fondamental et 16 pour l'enseignement secondaire). L'enseignement maternel était bien représenté (7 candidatures) ainsi que l'enseignement spécialisé (10 candidatures).

A l'issue de la procédure, la sélection suivante avait été retenue :



Enseignement fondamental

Nom de l'école	Titre du projet
IMP René Thone – La Louvière	« Création d'un journal écrit »
Ecole primaire Charles Buls – Bruxelles	« Le site internet de notre quartier »
Ecole libre Saint-Martin – Cortil-Wodon	« Radio Chocotoff devient une web – radio »
Ecole primaire spécialisée – Geer	« TévéGeer, le JT des bonnes nouvelles »
Ecole en couleurs – Forest	« Cinéastes en couleurs »

Enseignement secondaire

Nom de l'école	Titre du projet
Athénée Royal - Beaumont	« Création d'un webdocumentaire sur l'entité de Beaumont »
Institut De Mot Couvreur - Bruxelles	« Devenir un citoyen responsable, actif, critique face à la montée des radicalismes »
Institut « Les Clairs Vallons » - Ottignies	« Chut up ! Quand le harcèlement moral (rendu ordinaire) devient le problème de chacun »
Athénée Royal - Ganshoren	« Mangez-moi ! »
Ecole libre de coiffure - Gosselies	« Fête citoyenne et culturelle »

Une demi-journée de rencontre avec les porteurs de projets avait été organisée au Ministère le 30 novembre 2016 par le secrétariat du CSEM et les Centres de ressources. Cette rencontre avait pour objectifs de :

- mieux connaître les projets sélectionnés et les équipes éducatives qui les portent ;
- préciser les bonnes pratiques relatives à l'éducation aux médias ;
- présenter les ressources offertes par le Conseil, le secrétariat et les Centres de ressources ;
- rappeler les contraintes administratives relatives à l'utilisation de la subvention.

Au printemps 2017, les chargés de mission du secrétariat ont visité chaque équipe éducative dans son école. Ces visites avaient pour objectifs de :

- soutenir les équipes éducatives, rencontrer les élèves et tenir le Conseil informé de l'évolution des projets ;
- répondre éventuellement aux questions des enseignants afin de s'assurer de bonnes pratiques en éducation aux médias ;
- envisager l'opportunité d'inviter l'équipe à présenter son projet lors de la Journée de l'éducation aux médias à l'automne suivant.

Chaque visite est ponctuée par un rapport écrit de la part du chargé de mission.

Suite à une difficulté administrative rencontrée par l'Administration générale de l'Enseignement (AGE), les écoles fondamentales n'ont reçu qu'au mois de mai 2017 la première tranche de leur subvention. Le Secrétaire du Conseil a attiré l'attention de l'AGE sur l'inconfort des écoles ayant subi ce retard.

A l'issue de l'année scolaire, chaque équipe éducative s'est vue dans l'obligation de déposer sur le site du CSEM (partie communauté) une fiche d'activité (= fiche pédagogique) accompagnée de documents iconographiques. Cette dernière disposition a été souhaitée par le Conseil et remplace l'obligation, jadis faite à l'école, d'envoyer à l'administration un rapport d'activités. De cette manière, les projets réalisés sont mieux mis en évidence.

Comme on le lira par ailleurs, dans le cadre du Salon de l'éducation de Charleroi, neuf écoles sur dix ont présenté leur projet lors de la Journée de l'éducation aux médias (18/10/2017). Elles ont ensuite reçu une plaque commémorative de leur participation à l'événement.

3.2 Projets de l'année scolaire 2017-2018

Le thème spécifique de l'appel à projets pour l'année scolaire 2017-2018 était : « **Les médias, sources et vecteurs d'émotions** ».

Les émotions, positives ou négatives, sont omniprésentes dans les médias. Au travers des journaux télévisés, des clips vidéo, de la publicité ou encore des réseaux sociaux, elles nous font rire, rougir, pâlir... et ne laissent personne indifférent. Ce thème, trop rarement abordé, transversal à de nombreuses disciplines, a l'avantage de traverser tous les médias et d'être suffisamment large pour ne pas imposer une pédagogie.



Le Conseil a reçu 43 dossiers de candidature ; un tiers émanait de l'enseignement spécialisé. Pour la première fois cette année, un Inspecteur de l'Enseignement spécialisé a participé à la sélection des projets.

Certaines questions assez récurrentes sont remontées au Conseil et seront débattues lors de la prochaine réunion du Comité de sélection lorsqu'il préparera, au printemps 2018, l'appel à projets de l'année scolaire 2018/2019 :

- ne devrait-on pas éviter que certaines écoles soient lauréates à plusieurs reprises ?
- faut-il imposer un thème plus restrictif ou pas ?
- faut-il accepter que le budget soit uniquement destiné à l'achat de matériel / au recours à un opérateur extérieur ?

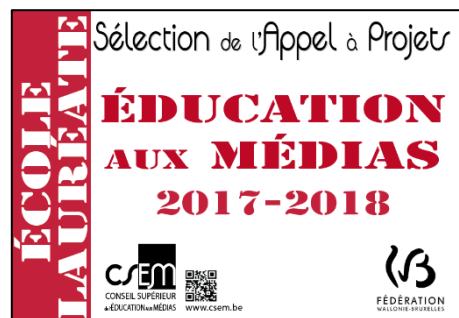
Etant donné que certaines écoles sélectionnées ne demandaient pas la totalité de la subvention (2000 €), il a été possible de retenir 6 écoles fondamentales et 6 écoles secondaires de la manière suivante.

Enseignement fondamental

Nom de l'école	Titre du projet
Ecole d'enseignement primaire spécialisé de la Communauté française - Visé	« Création d'un jeu de société multimédia pour favoriser l'expression des émotions chez les enfants porteurs de troubles autistiques »
Saint-Joseph Ecole d'enseignement spécialisé - Geer	« La pub dans tous ses Etats ! »
Ecole fondamentale communale de Gembloux II - Beuzet	« De la photo au théâtre : Viens vivre à travers nos yeux d'enfants toutes les émotions par le biais de l'image et des médias »
Institut médico-pédagogique provincial René Thone - La Louvière	« Création d'un webjournal : Le E-Bumotion, le brouillon émotionnel du P'tit Spitant, mais pas que... »
Ecole communale - Chiny	« De la fiction à la réalité »
École La Plume - Molenbeek	« Producteurs de contenus médiatiques, producteurs d'émotions... »

Enseignement secondaire

Nom de l'école	Titre du projet
Ecole Intégrée - Enseignement Libre spécialisé - Bruxelles	« Facebook V/S (versus) émoticônes : la guerre des clics ! »
Ecole Secondaire d'Enseignement Spécialisé Le Foya - Anderlues	« Daily(é)motion : hébergement et partage de joie, tristesse, colère, peur, surprise... »
Athénée royal - Beaumont	« Sur le banc des émotions »
Athénée royal - Huy	« Le dégoût : un bon plan ? Production philosophique et cinématographique autour d'une émotion »
Athénée communal Léonie de Waha - Liège	« S'engager en photographies contre les inégalités »



Une demi-journée de rencontre avec les porteurs de projets a été organisée au Ministère le 22 novembre 2017 par le secrétariat du CSEM et les Centres de ressources. Cette rencontre avait pour objectifs de :

- mieux connaître les projets sélectionnés et les équipes éducatives qui les portent ;
- préciser les bonnes pratiques relatives à l'éducation aux médias ;
- présenter les ressources offertes par le Conseil, le secrétariat et les Centres de ressources ;
- rappeler les contraintes administratives relatives à l'utilisation de la subvention.

Autres initiatives prévues par le Décret



4 Chapitre 3 : Autres initiatives prévues par le Décret

4.1 Ouvrir mon quotidien

Décret : (article 26)

« Chaque année est organisée en Communauté française une initiative d'éducation aux médias portant sur la presse quotidienne et l'achat par la Communauté française au maximum à la moitié de leur prix de vente au détail, de journaux quotidiens mis gratuitement à disposition des établissements scolaires de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française, des services d'accrochage scolaire, de centres d'aide en milieu ouvert, des écoles de devoirs, des centres d'alphabétisation, des bibliothèques publiques ainsi que des associations d'éducation permanente actives dans le domaine de l'éducation aux médias en Communauté française ».

4.1.1 Contexte

L'Opération « Ouvrir mon Quotidien » a été lancée en 2002 dans les écoles d'enseignement fondamental (6ème primaire) et à partir de 2006 dans les établissements secondaires (tous niveaux). Il s'agit d'une opération qui était déjà inscrite dans les missions du CEM (Conseil de l'éducation aux médias). Cette collaboration unique en Europe de type public-privé entre l'Alliance des Médias d'information LAPRESSE.be et le CSEM consiste à mettre des quotidiens gratuitement à disposition des écoles qui en font la demande afin de stimuler l'exploitation pédagogique de la presse quotidienne et le développement de l'esprit d'analyse et de l'esprit critique auprès des élèves tout en visant également le développement des compétences de base dans plusieurs disciplines.

Parallèlement à la livraison des journaux, les établissements scolaires bénéficient d'un soutien sous forme d'outil pédagogique (Journal de Bord) et d'un site internet ouvert aux enseignants mais aussi aux élèves par ses rubriques clairement identifiées. Ce site est intégré à celui du CSEM qui renvoie toutefois vers sur le site de LAPRESSE.be pour le formulaire d'inscription et les modalités y afférant. Le comité d'accompagnement du CSEM est assimilé au groupe de travail « médias d'information » et travaille en collaboration avec les Centres de ressources en éducation aux médias, l'A.J.P. et LAPRESSE.be. Ce comité d'accompagnement a actualisé en 2016 un outil pédagogique à l'usage des enseignants et des élèves : « Le Journal de Bord ».

Une journée de rencontre avec les enseignants participant à l'opération est également organisée chaque année afin d'alimenter ces enseignants et leurs équipes dans leurs pratiques quotidiennes d'utilisation de la presse écrite en classe. En 2017, cette journée avait lieu le 27 octobre et s'intitulait « Le Rallye des Médias ». Elle a permis à une cinquantaine d'enseignants de visiter trois rédactions sur Bruxelles : La Libre, la RTBF et l'Agence Belga.

Voir également 1.3. La Quinzaine de l'éducation aux médias

4.1.2 Nouvelle formule

La formule précédente initiée ayant fait exploser les coûts, il était indispensable pour les éditeurs de presse de la revoir. Les modifications proposées par le CSEM ont été validées par le Conseil d'Administration de LAPRESSE.be et mises en pratique lors de cette rentrée scolaire 2017-2018 :

- retour à l'ancienne formule d'envoi de 2 quotidiens aux choix par périodes pour le fondamental,

- suppression des envois le samedi,
- suppression des envois les deux dernières semaines de décembre et la dernière semaine de mai,
- Quinzaine de la presse reculée au 2 octobre 2017 plutôt que le 11 septembre.

Deux autres propositions du CSEM validées par le CA n'ont pu être mises en place cette année pour des raisons techniques et logistiques. En effet, il était impossible d'assurer dans les délais impartis les changements nécessaires sur le site internet et la gestion du backoffice pour cette rentrée :

- choix des périodes d'envoi en primaire et en secondaire,
- motivation de la demande pour des kits supplémentaires en secondaire.

Pratiquement, toutes les écoles (2719 implantations du fondamental et 762 implantations du secondaire) reçoivent les quotidiens (sauf l'Écho en primaire) durant les deux premières semaines d'octobre. Ensuite, les écoles fondamentales reçoivent deux titres choisis parmi les journaux francophones belges sauf l'Écho et peuvent modifier ce choix à chaque période. Les écoles secondaires reçoivent un ou plusieurs kits de six journaux en fonction du nombre d'élèves dans l'établissement.

les trois périodes :

- 1ère période : du 6 novembre au 1er décembre 2017
- 2ème période : du 8 janvier au 2 mars 2017 (interruption du 12 au 16 février)
- 3ème période : du 5 mars au 4 mai 2017 (interruption du 2 au 13 avril)

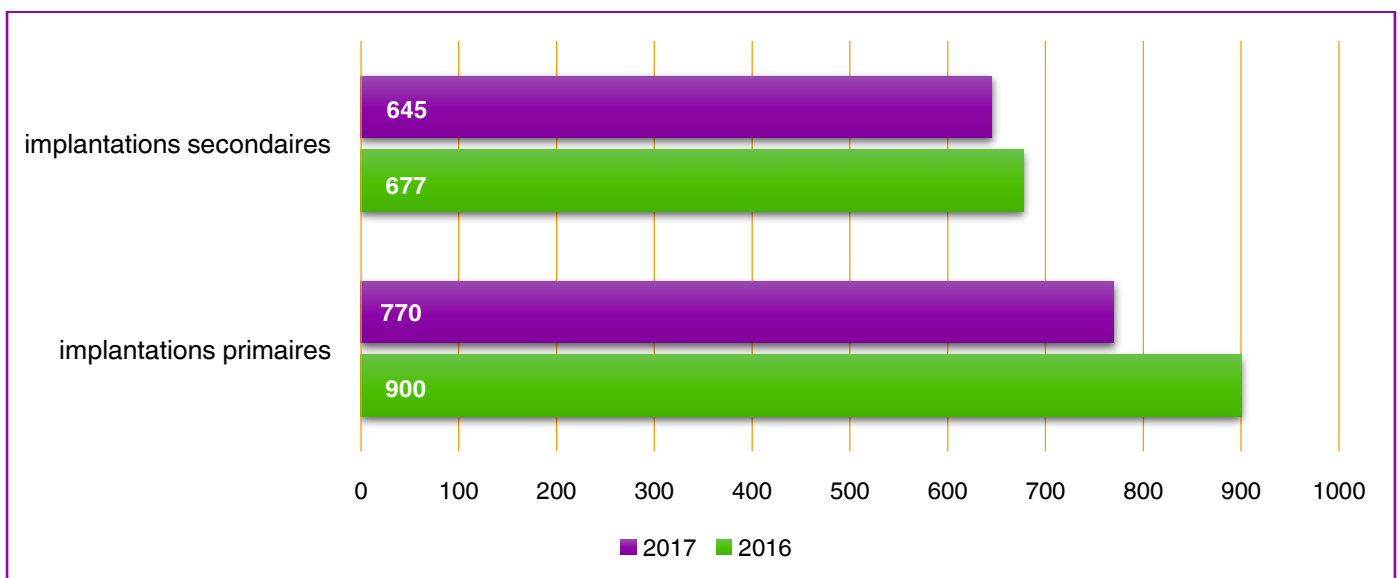
4.1.3 Le secteur « jeunesse »

La Ministre Simonis a informé le secteur jeunesse de la possibilité d'obtenir les kits ce qui a généré de nombreuses inscriptions. Or, les journaux ne sont pas envoyés durant les vacances scolaires alors que ce sont les moments privilégiés pour ce secteur. Une logistique adaptée pourrait être mise en place. Une enquête doit être menée pour connaître les habitudes et souhaits du secteur jeunesse.

4.1.4 Chiffres

En 2017-2018, l'opération « Ouvrir mon quotidien » représente :

- **770** implantations inscrites pour le primaire dont 43 spécialisées,
- **645** implantations inscrites pour le secondaire dont 61 spécialisées avec 983 kits distribués ,



Écoles inscrites (implantations)

Fondamental	Secondaire
-14%	-5%

On constate une baisse très conséquente des écoles inscrites dans le fondamental. Ceci est certainement dû à la formule précédente pas du tout adaptée aux spécificités de l'école fondamentale. Les retours des enseignants le confirment. L'opération ne touche pratiquement qu'une implantation du fondamental sur quatre.

La baisse également dans le secondaire peut s'expliquer par l'envoi trop tardif de la circulaire.

Pour le secondaire, malgré la baisse de 5%, il est remarquable de constater que 645 implantations scolaires sur les 682 existantes sont inscrites à l'opération.

La nouvelle formule devra faire l'objet d'évaluation et, il sera sans doute nécessaire de procéder à une campagne d'information pour retrouver un bon niveau d'inscriptions afin de récupérer un niveau d'inscriptions dans la lignée des années précédentes.

4.1.5 L'accompagnement pédagogique

Le journal de bord

Remis à jour en 2015 et légèrement réadapté en 2016, le Journal de Bord n'a subi aucune modification en 2017. Ce document didactique est distribué gratuitement aux élèves des classes inscrites à l'opération avant le premier envoi de journaux. Il donne des pistes permettant de promouvoir l'utilisation des journaux en classe et le développement du regard critique des élèves. L'objectif est que le journal ne soit pas utilisé seulement comme un matériau d'appoint pour la discipline enseignée mais qu'il aide les élèves à découvrir ce qu'est un journal, ses principales techniques, sa structure, la publicité qu'il contient, le public qu'il prend comme cible et l'industrie qu'il représente. Le « Journal de Bord » est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante :



www.csem.be/outils/journal_de_bord_version_2016

Ouvrir mon quotidien numérique

La presse évolue. Depuis plusieurs années déjà, les éditeurs de presse ont « doublé » la version papier des quotidiens par une version électronique à laquelle il est possible de s'abonner. Cependant, depuis quatre ans, LAPRESSE.be, l'AJP et le CSEM souhaitent également donner la possibilité aux enseignants actifs dans la campagne d'avoir accès à un abonnement numérique. C'est la raison pour laquelle, le Comité d'accompagnement de l'opération a remis en 2015 une proposition au Gouvernement visant à mettre en place une recherche-action auprès d'écoles pilotes du fondamental et du secondaire. Dans la foulée, il a été également proposé d'inclure dans cette recherche-action les organismes de jeunesse et les hautes écoles à département pédagogique.

Une quarantaine de projets pilotes devaient ainsi voir le jour dès la rentrée de 2016 mais la décision du Gouvernement de la FWB s'est fait attendre. Le 7 décembre 2016, le CSEM a reçu un courrier cosigné par les

3 Ministres de tutelle (Marie-Martine Schyns, Jean Claude Marcourt et Isabelle Simonis) au sujet du projet de recherche-action. Les demandes concernent les points suivants :

- actualiser la recherche-action dans une version plus limitée en ce qui concerne le nombre d'établissements scolaires, de hautes écoles, d'organisations de jeunesse concernés ;
- fournir des informations concernant la répartition des différents postes de dépenses à hauteur du montant total qui sera sollicité, le prix d'un abonnement à l'unité ainsi que le nombre précis d'abonnements inclus dans la nouvelle proposition ;
- établir un détail de production des outils pédagogiques et techniques envisagés dans le cadre de ce projet ;
- fournir une première estimation de l'impact budgétaire de l'éventuelle généralisation de la version numérique au public OMQ et préciser l'avenir envisagé des versions « papier » actuelles.

En mai 2017, le Conseil a fait parvenir aux ministres une version adaptée du projet qui répondait à leur demande.

En attente de leur réponse, les éditeurs de presse ont pris les choses en main et ont engagé les moyens pour la création d'une plateforme qui sera intégrée, via un onglet, au site de LAPRESSE.BE. L'accès sera fourni à tous les participants à OMQ via login/mot de passe fournis. La plateforme proposera tous les journaux en PDF pleine page avec la possibilité d'imprimer un exemplaire « tagué ». Le lien sera également fait avec le site internet des quotidiens mais pas au service premium (abonnés). Toutefois, si des professeurs en ont besoin, il leur sera possible de demander un accès.

En fin d'année 2017, le Ministre des Médias, Jean-Claude Marcourt, et la Ministre de la Jeunesse, Isabelle Simonis, ont accepté de soutenir à hauteur de 40 000 euros le volet « recherche » du projet déposé par le CSEM. Celui-ci vise à identifier les attentes et besoins des acteurs de terrain (enseignants, étudiants, animateurs jeunesse,...) en matière de presse numérique. En se basant notamment sur une analyse comparée avec d'autres pays européens, l'étude mènera à l'identification des outils pédagogiques appropriés en matière d'éducation aux médias numériques.

<http://gouvernement.cfwb.be/ouvrir-mon-quotidien-version-40>

Le dossier, réadapté suite à cette décision a été envoyé en décembre 2017 à la Ministre de l'Enseignement à qui le Conseil propose d'intervenir pour le volet pédagogique, soit les frais organisationnels et les enveloppes forfaitaires des Centres de ressources, à hauteur de 30 000 euros. Sans ce budget, le projet ne pourra malheureusement être lancé.

Journée de rencontre avec les personnes relais

Le Rallye des médias

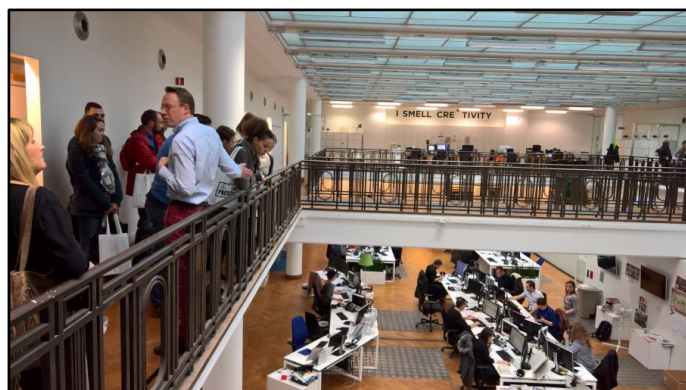
Pour la deuxième fois, dans le cadre de la Quinzaine de l'éducation aux médias, le CSEM, les Centres de ressources (Média animation, le CAV-Liège, le CAF-Tihange) et plusieurs de ses opérateurs (AJP, LAPRESSE.be, RTBF) ont organisé le Rallye des médias. Cette formation un peu particulière s'est déroulée le jeudi 26 octobre 2017 au travers de différents lieux de presse (La Libre Belgique, la RTBF, l'Agence Belga) et a permis de découvrir le traitement spécifique de l'information depuis sa diffusion par une agence de presse jusqu'à son traitement dans la presse écrite, télévisée et sur Internet. Cette journée était reconnue par l'Institut de Formation Continué (I.F.C.) et donc valorisable par les participants.



Le fil conducteur de la journée était "les fake news". Cette formation s'inscrivait dans le cadre de l'opération « Ouvrir mon Quotidien » en ce sens qu'elle est une opportunité de valoriser le travail entrepris par tous les professeurs-relais désignés dans les établissements de l'enseignement fondamental et secondaire.

Programme

- 9h00 rencontre-débat avec le rédacteur en chef Francis Van de Woestyne,
- 10h00 visite de la rédaction de la Libre Belgique,
- 11h00 visite de la RTBF (ses studios, ses régions),
- 12h45 rencontre-débat avec des journalistes,
- 14h00 visite du siège de l'Agence Belga,
- 14h30 rencontre avec Hans Vandendriessche/Christian Neyt (rédacteur en chef/ adjoint).



http://csem.be/csem/rencontres/le_rallye_des_medias_2017

4.2 Journaliste en classe

Décret : (article 27)

« Chaque année est organisée en Communauté française une initiative d'éducation aux médias portant sur la visite gratuite de journalistes professionnels au sein des établissements scolaires de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaires et spécialisés, organisés ou subventionnés par la Communauté française, des services d'accrochage scolaire, de centres d'aide en milieu ouvert, des écoles de devoirs et des centres d'alphabétisation en Communauté française ».

En complément de l'opération « Ouvrir mon Quotidien », l'Association des Journalistes Professionnels (AJP) développe avec le CSEM l'opération « Journalistes en Classe » depuis une quinzaine d'années.

A la demande d'un enseignant (ou d'un éducateur), un journaliste va à la rencontre d'une classe pendant deux heures et aborde un thème convenu au préalable avec l'enseignant. Il peut également traiter de problématiques propres à son métier. Près de 180 journalistes participent à cette initiative. La subvention annuelle dédiée à cette opération est de 99.000 €.



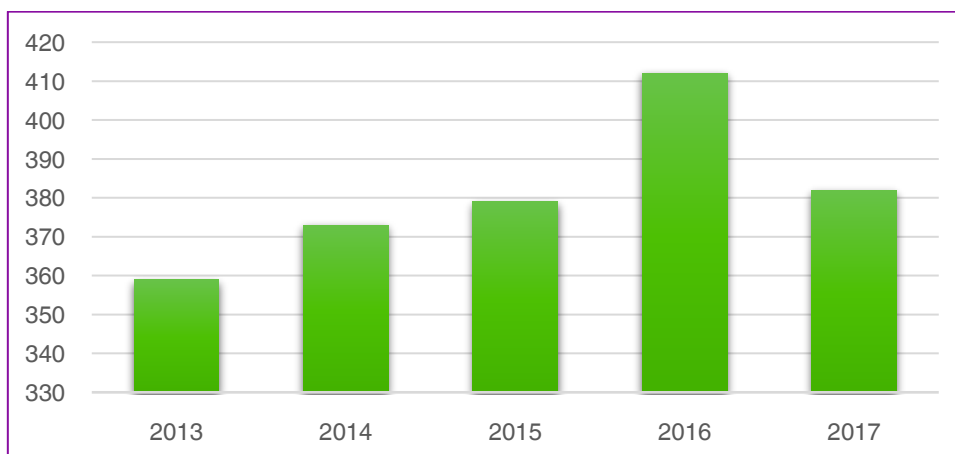
En outre, un DVD intitulé « Profession, journaliste », présentant l'opération dans le secondaire, est disponible sur demande.

Cette initiative reçoit le soutien pédagogique du comité d'accompagnement du CSEM : le groupe de travail « médias d'information ». Celui-ci coordonne les opérations menées en collaboration avec l'Alliance des médias d'information (LAPRESSE.be) : Ouvrir mon quotidien, Journalistes en classe, le Rallye des médias, etc. et prend une part active dans la réflexion sur la communication du CSEM.

En 2017, les 382 interventions réalisées par des journalistes se sont réparties de la manière suivante :

- 109 dans l'enseignement fondamental,
- 224 dans l'enseignement secondaire,
- 16 dans l'enseignement supérieur,
- 33 dans d'autres secteurs que l'enseignement.

Evolution du nombre des interventions



Une ouverture vers le Secteur Jeunesse...

Comme l'indiquait déjà l'évaluation du Décret du CSEM en 2014, d'autres secteurs éducatifs que l'enseignement obligatoire se sont montrés intéressés par cette initiative. L'AJP reçoit ainsi parfois des demandes d'intervention venant d'institutions éducatives diverses. Dans la mesure des possibilités, elle a honoré ces demandes.

En 2017, la Ministre Simonis a accordé une subvention de 9000 € afin de tester l'extension de l'opération Journaliste en classe au Secteur jeunesse. Fin 2017, l'AJP a adressé à la Ministre un rapport d'activités relatif à cette initiative. L'AJP a pu répondre à toutes les demandes du Secteur Jeunesse, soit une vingtaine, et 2/3 de la subvention ont été utilisés. L'AJP envisage de renforcer la promotion de cette opération dans ce secteur sous réserve que l'octroi de la subvention soit reconduit en 2018.

4.3 Ecran large sur tableau noir

Décret : (article 28)

«Chaque année est organisée une initiative culturelle d'éducation aux médias portant sur la programmation à prix réduits dans les salles de cinéma à destination des élèves des établissements scolaires de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaires et spécialisés, organisés ou subventionnés par la Communauté française et à la réalisation d'outils pédagogiques destinés à accompagner ces films ».



Au cours de l'année scolaire 2016-17, l'ensemble des cinémas partenaires de l'opération « Écran large sur tableau noir » en Fédération Wallonie-Bruxelles a proposé un choix de 90 films différents et a réuni 109.709 élèves de tous niveaux et réseaux confondus, un nombre en légère baisse (-4%) par rapport à l'année précédente (114 237 entrées en 2015-16). Étant donné la maturité de l'activité qui existe sous cette forme depuis 1993, on peut considérer qu'il s'agit d'une fluctuation normale due essentiellement

au succès variable des films proposés.

On signalera également que 19 915 spectateurs ont participé à d'autres séances de cinéma sans l'accompagnement des dossiers pédagogiques d' « Écran large sur tableau noir » mais généralement avec des animations originales mises en œuvre en collaboration avec diverses associations culturelles ou éducatives. Ces chiffres ne sont pas comptabilisés dans les totaux de l'activité mais ils méritent d'être relevés, car ils témoignent de l'intérêt que le cinéma continue à susciter auprès du public scolaire, qu'il s'agisse des élèves ou des enseignants. On rappellera que les cinémas partenaires de l'opération ont une vocation d'art et essai (même si l'appellation n'est pas formellement reconnue en Belgique) ou qu'il s'agit de centres culturels dont la vocation est de proposer des films dont la qualité esthétique ou l'intérêt thématique sont très généralement reconnus.

D'un point de vue régional, on ne constate pas d'évolution très significative. La fréquentation à Bruxelles descend à 19.765 entrées contre 24 865 entrées l'année scolaire précédente, mais les résultats du début 2016 avaient été particulièrement gonflés par le succès du film *Demain* qui avait réuni plus de 6 700 élèves. À Namur en revanche, le cinéma Caméo rénové accueille 20% de jeunes spectateurs en plus, passant ainsi de 10.081

à 12 149 entrées scolaires. Le Quai 10 à Charleroi qui a ouvert ses portes fin janvier 2017 devra sans doute attendre l'année prochaine pour bénéficier de l'attrait d'un nouveau lieu auprès du public scolaire.

Il faut signaler que l'asbl Les Grignoux a repris l'ensemble de la coordination d' « Écran large sur tableau noir » à Bruxelles, où les différents cinémas partenaires travaillaient de manière très indépendante. Une seule brochure a été réalisée pour l'ensemble de la région bruxelloise, avec un système unique de réservation en ligne. À terme, cette manière de faire doit rendre l'ensemble du dispositif beaucoup plus clair pour les enseignants bruxellois. Mais cela implique également de nouvelles habitudes, notamment dans la manière de faire des réservations. On espère donc que cette nouvelle coordination portera réellement ses fruits à partir de la nouvelle saison (2017-18).

L'équipe des Grignoux a réalisé 19 nouveaux dossiers pédagogiques dont environ 7 950 ont été distribués aux enseignants. On signalera à ce propos que l'ensemble du catalogue des dossiers pédagogiques d'Écran large sur tableau noir est disponible sur le site web des Grignoux, ce qui lui donne une audience internationale : le chiffre des ventes de par le monde (essentiellement francophone) se monte vraisemblablement à plus de 900 exemplaires par an. Aujourd'hui, ce catalogue, dont les premières publications datent des années 1980, comprend plus de 450 titres consacrés à autant de films différents.

4.3.1 Les titres les plus vus

Titre	Réalisateur(s)	Niveau scolaire	Entrées
Les Malheurs de Sophie	Christophe Honoré	Fondamental	7680
Julius et le père Noël	Jacob Ley	Fondamental	7551
Demain	Cyril Dion et Mélanie Laurent	Secondaire	6293
Le Ciel attendra	M. Castille Mention-Schaar	Secondaire	5823
La Chouette entre veille et sommeil	5 courts métrages d'animation	Fondamental	4650
Monsieur Bout-de-Bois	M. Donini, K. Rinaldi, D. Vysotskiy, J. Jaspaert et D. Snaddon	Fondamental	4564
Chocolat	Roschdy Zem	Secondaire	3950
Un sac de billes	Christian Duguay	Fondamental & secondaire	3806
Ma vie de courgette	Claude Barras	Fondamental	3522
Kéridy, la maison des contes	Dominique Monféry	Fondamental	3408
Jamais contente	Émilie Deleuze	Fondamental & secondaire	3095
Tout en haut du monde	Rémi Chayé	Fondamental	3095
Le Voyage de Fanny	Lola Doillon	Fondamental & secondaire	2791
De la neige pour Noël	Rasmus A. Sivertsen	Fondamental	2709
Le Petit Prince	Mark Osborne	Fondamental	2618
Keeper	Guillaume Senez	Secondaire	2487
Moi, Daniel Blake	Ken Loach	Secondaire	2234
Mimi et Lisa	Katarina Kerekesova	Fondamental	2162
Les Merveilleux contes de la neige	Hilary Audus	Fondamental	1884
La Sorcière dans les airs	Max Lang et Jan Lachauer	Fondamental	1727

Chez nous	Lucas Belvaux	Secondaire	1414
Adama	Simon Rouby	Fondamental	1402
Enfants du Hasard	Thierry Michel	Fondamental & secondaire	1369
Le Garçon et la Bête	Mamoru Hosoda	Fondamental	1366
La Grande course au fromage	Rasmus A. Sivertsen	Fondamental	1362
Comme un lion	Samuel Collardey	Fondamental & secondaire	1333
Les Trois brigands	Hayo Freitag	Fondamental	1321
En quête de sens	N. Coste, M. De La Ménardière	Secondaire	1238
Bon voyage Dimitri		Fondamental	1170
Le Gruffalo	Jakob Schuh et Max Lang	Fondamental	1116
La Forteresse suspendue	Roger Cantin	Fondamental	1078
Lilla Anna	Jakob Schuh et Max Lang	Fondamental	1005

On remarque à nouveau le succès des films à destination du fondamental, ce qui s'explique sans doute d'abord par la facilité de sortie des instituteurs et institutrices qui peuvent organiser plus facilement leur temps scolaire que les enseignants du secondaire. Trop souvent sans doute, ces derniers (ou leurs collègues ou leurs directions) voient les sorties au cinéma comme un temps de loisir, sinon un temps perdu. On peut alors comprendre a contrario le succès d'un film comme *Le Ciel attendra* dont la thématique — la radicalisation de deux jeunes filles manipulées par des islamistes — est immédiatement parlante. C'est également le cas de films comme *Demain*, qui aborde la question du développement durable, ou encore de *Moi Daniel Blake*, qui décrit sur le vif les phénomènes d'exclusion sociale. Il est donc important d'accompagner la vision de ces films d'un dossier pédagogique qui permet de réfléchir de façon approfondie sur le propos du film, sur ses intentions, sur sa mise en forme, pour éviter qu'il ne soit simplement utilisé comme un prétexte pour aborder telle ou telle réalité, aussi intéressante soit-elle.

La réflexion promue dans les dossiers pédagogiques d'« Écran large sur tableau noir » vise précisément à considérer le film (et indirectement son auteur) comme un interlocuteur à part entière dont le travail de réalisation doit faire l'objet d'une véritable analyse tant au niveau de son sens que de sa mise en scène.

On soulignera pour terminer que les enseignants, notamment du fondamental, sont réceptifs aux propositions cinématographiques qui leur sont faites dans le cadre d'Écran large sur tableau noir et qu'ils se dirigent souvent vers des films moins connus, qui ne sont pas sortis dans les grands multiplexes et qui n'ont pas reçu de grande promotion. On peut citer par exemple *Monsieur Bout-de-Bois*, *Ma vie de courgette*, *Jamais Contente*, *Keeper* ou même *Chocolat* (même si ce dernier profitait de la prestation remarquable d'Omar Sy).

4.3.2 Perspectives pour 2017-2018

Les premiers chiffres de fréquentation à la rentrée 2017 à Bruxelles sont encourageants et devraient justifier l'investissement consenti par Les Grignoux pour la coordination de l'activité dans cette région. Un seul site web permet ainsi de donner une meilleure visibilité à l'ensemble du dispositif. À l'entrée du site, chaque visiteur peut se diriger vers la région de son choix.

Au niveau wallon, le cinéma Caméo devrait poursuivre sa progression, notamment en termes de fréquentation scolaire. Le Quai 10 à Charleroi prend également sa place dans le paysage : il devrait attirer un nouveau public scolaire. Enfin, le cinéma Plaza à Mons, dont l'équipe d'animation scolaire a toujours été très active eu égard à la taille de la ville, attend également une rénovation souhaitable de ses salles.

4.4 Les radios d'écoles

Décret : Article 1er :

« Le Conseil supérieur a pour missions : 7°. De formuler un avis motivé sur chaque projet de radio d'école établi en Communauté française par un établissement d'enseignement fondamental ou secondaire, organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que prévu à l'article 62 du Décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion. »

Le Décret sur la radiodiffusion du 26 mars 2009 prévoit, en sa section III article 63, que l'autorisation de l'usage d'une fréquence est attribuée pour une durée de deux années scolaires au plus, prenant cours à dater de la première rentrée scolaire qui suit l'attribution de l'autorisation. Les établissements scolaires autorisés à utiliser une radiofréquence dans le cadre de leur projet pédagogique de radio d'école doivent introduire une demande de renouvellement comprenant la description du projet éducatif et le lieu d'émission souhaité six mois au moins avant l'expiration de l'autorisation. Les autorisations expirant le 31 août 2018, aucune demande de renouvellement n'a dû être introduite en 2017.

Le projet « Chocotoff devient une web radio » de l'école libre Saint-Martin de Cortil-Wodon a été sélectionné dans le cadre de l'Appel à projets du CSEM pour l'année 2016-2017. L'école a fait évoluer son projet de radio d'école, qui émet depuis 25 ans sur la radiofréquence 107,3 Hz en une webradio. Ce projet, qui à l'époque était un des premiers du genre, est révélateur de l'évolution des médias. En effet, les médias en réseaux intègrent et transforment progressivement les médias apparus précédemment. Cette mise en réseau fait évoluer le contexte médiatique et fait naître de nouveaux enjeux mais aussi de nouvelles possibilités dont la facilité technique et la portabilité des installations ne sont pas les moindres. C'est certainement une des raisons qui font que le nombre de radios d'école utilisant la bande FM ne cesse de baisser (en 2016, seules 6 ont souhaité conserver leur fréquence). Le CSEM relancera néanmoins les demandes de renouvellement début 2018.



4.5 Les avis du Conseil

Décret : Article 4

Le Conseil supérieur a pour missions :

2° De formuler, d'initiative ou à la demande du Gouvernement ou du ou des Ministres chargés de l'Education, de la Culture, de l'Audiovisuel ou de la Jeunesse, un avis préalable à l'adoption de toute disposition décrétable en matière d'éducation aux médias.

4.5.1 Aides à la presse quotidienne 2017 - "Ouvrir mon quotidien"

Avis n°33 du 26 avril 2017

Avis rendu le 26 avril 2017 par le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) concernant le dossier introduit le 17 mars 2017 auprès du Centre d'Aide à la Presse par la Société coopérative LAPRESSE.be - Alliance des Médias, en vue de bénéficier de l'aide attribuée à la presse écrite francophone en vertu de l'article 9 du Décret du 31 mars 2004 relatif « aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire ».

Avis :

Moyennant ces observations, le CSEM approuve la répartition des sommes proposées dans le cadre de l'article 15 du Décret d'Aide à la Presse pour l'année 2016, et donne un avis favorable à la demande de LAPRESSE.be de bénéficier, en 2017, des sommes prévues par le Gouvernement en vertu de l'article 9 dudit Décret.

Annexe n°1

4.5.2 Contrat de gestion de la RTBF et éducation aux médias

Avis n°34 du 26 avril 2017

Avis d'initiative du 26 avril 2017 du Conseil supérieur de l'éducation aux médias relatif à la place de l'éducation aux médias dans le contrat de gestion de la RTBF pour les années 2018-2022. Cet avis est transmis au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'à la Commission Culture et Audiovisuel du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet du renouvellement du contrat de gestion de la RTBF. Sur cette base, le Président du Conseil a été auditionné par cette commission le 10 mai 2017 et a pu répondre aux questions des parlementaires.

Avis :

Dans le cadre du renouvellement du contrat de gestion de la RTBF avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Conseil propose les recommandations suivantes :

- poursuivre la dynamique d'éducation aux médias au travers de l'élaboration d'un plan stratégique adapté et évalué chaque année. Celui-ci doit permettre à la RTBF d'identifier les initiatives et priorités thématiques en fonction de l'évolution de l'environnement médiatique, de l'actualité et de la diversité des publics. Il encourage à poursuivre un développement transversal de l'éducation aux médias ;
- rendre effectives la transversalité et l'approche 360° des actions d'éducation aux médias et renforcer ses actions sur le terrain des réseaux sociaux ;

- renforcer les moyens opérationnels affectés à la stratégie d'éducation aux médias en termes de ressources humaines et de moyens de production ;
- intégrer l'éducation aux médias dans trois directions complémentaires adaptées à la diversité des publics :
 1. **informer** ses publics à propos des usages et des enjeux médiatiques ;
 2. **dialoguer** davantage avec ses publics au travers d'espaces d'expression médiatique identifiables dans l'ensemble des médias de la RTBF ;
 3. **analyser** et décrypter les médias ;
- poursuivre particulièrement :
 1. des initiatives éditoriales et des séquences thématiques dans une diversité de programmes ;
 2. des émissions ou productions créatives d'éducation aux médias en vue de toucher tous les publics ;
 3. des partenariats et des collaborations avec des opérateurs en éducation aux médias en ce compris un ou plusieurs événements fédérateurs en matière d'EAM ;
- assurer une meilleure visibilité du site "éducation aux médias" de la RTBF aujourd'hui perdu sur le site « entreprise » et y développer le référencement des contenus, projets et programmes qui abordent l'éducation aux médias ;
- poursuivre le développement des visites guidées thématiques et des ateliers d'éducation aux médias (« *RTBF Lab* »).

Annexe n°2

4.5.3 Orientations et thèmes prioritaires pour la formation en cours de carrière

Avis n°35 du 22 juin 2017

Avis du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) relatif aux orientations et thèmes prioritaires pour la formation en cours de carrière (I.F.C. 2018–2019) à l'attention du Service général du pilotage du système éducatif.

Le CSEM observe très positivement qu'un certain nombre de ses propositions ont été prises en compte néanmoins, d'autres demandes ne sont pas encore rencontrées.

Pérennisation

Dans le cadre des opérations « Ouvrir mon quotidien », « Ouvrir mon quotidien numérique » et « Journalistes en classe », le Centre d'Autoformation et de Formation continuée (CAF), le Centre Audiovisuel de Liège (CAVL) et Média-Animation - en collaboration avec le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM), les Journaux Francophones de Belgique (JFB, aujourd'hui Lapresse.be) et l'Association des Journalistes Professionnels (AJP) organisent chaque année une journée de formation à la presse d'information pour les enseignants du fondamental et du secondaire. Le CSEM souhaitait que ces journées de formation soient reconnues par l'IFC. Cela a été le cas pour la formation « Rallye des médias » organisée en 2016. Le Conseil souhaite que cette mesure soit pérenne.

Demandes non rencontrées jusqu'à présent

- a. Comme le CSEM l'avait constaté dans ses avis n°16 du 7 mai 2013, n°26 du 18 juin 2014 et n°28 du 17 juin 2015, les publics de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ne

sont pas toujours dissociés et l'offre de formation pour le fondamental est insuffisante. A ce titre, il insiste encore pour que les enseignants du fondamental soient mieux et plus directement informés des offres en la matière et que celles-ci veillent à prendre davantage en compte les besoins spécifiques de ce niveau d'enseignement, notamment en matière de transversalité.

b. Dans ses avis précédents, le CSEM proposait :

- de dissocier les formations à l'analyse des médias des formations à la production médiatique pour les deux niveaux d'enseignement. Il n'est pas possible d'approfondir correctement ces deux compétences en une formation de deux jours ;
- de renforcer l'offre de formations à la production notamment autour de la mise en œuvre d'un projet de création médiatique (y compris la WebTV, le webdoc, le blog...) et insiste pour que la taille des groupes soit limitée dans le cadre des formations consacrées à cette production ;
- de mieux identifier les prérequis nécessaires à la formation à la production afin d'améliorer la cohérence de ces apprentissages par la constitution de groupes homogènes.

Le CSEM maintient ces demandes et regrette qu'elles n'aient pas encore été prises en compte.

- c. Le CSEM estime nécessaire de renforcer les formations dont la thématique est liée au traitement de l'information pour une lecture critique et une prise de recul. Particulièrement face aux théories du complot, aux rumeurs, aux fausses informations (fake news), aux formes contemporaines de propagande, aux engouements subis de toutes sortes ainsi qu'à la liberté d'expression. Sans en faire une condition à toute formation en éducation aux médias.
- d. Dans la mise en œuvre des nouveaux référentiels de compétences des cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, le CSEM souhaite que l'IFC propose des formations qui croisent éducation aux médias et philosophie et citoyenneté.

Annexe n°3

4.5.4 Interpellation du Gouvernement

Interpellation du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence – Le 22 février 2017.

« Education aux médias et Pacte d'excellence : un rendez-vous manqué ? »

Annexe n°4

Autres initiatives et collaborations

5 Chapitre 4 : Autres initiatives et collaborations

5.1 La Journée des hautes écoles

Décret : (Chapitre 1, article 4, 3°)

« Le CSEM développe de manière privilégiée avec les Centres de ressources des campagnes de sensibilisation relatives à l'éducation aux médias à destination des publics scolaires et non scolaires et apporte son concours à des initiatives menées en la matière en Communauté française ».

Le CSEM estime l'introduction de l'éducation aux médias indispensable dans la formation initiale des enseignants. A cet effet, il organise chaque année avec les trois Centres de ressources une journée spécialement dédiée aux enseignants des hautes écoles à département pédagogique et à leurs étudiants. Le mercredi 13 décembre 2017, le CAF-Tihange a organisé cette Journée de formation à la Haute Ecole Robert Schuman de Libramont. Le thème « **Décoder pour mieux comprendre** » a permis aux futurs enseignants et futurs éducateurs de découvrir, par la pratique, d'aborder l'information en faisant le tri entre le vrai et le faux (fake news, rumeurs, trolls...). Plus de 130 maîtres assistants et étudiants des hautes écoles section pédagogique et d'agrégations ont répondu présents à l'invitation des Centres de ressources en éducation aux médias et du CSEM.



La matinée, consacrée aux interventions d'experts a vu **Aurore Van de Winkel**, Docteure en Information et Communication, auteure et spécialiste du phénomène des rumeurs et légendes urbaines, faire une typologie des fausses informations, rappeler la genèse d'une rumeur et proposer pistes et outils pour déconstruire rumeurs et fausses nouvelles. Ces contenus douteux finalement... C'est quoi ? Que disent-ils ? Sont-ils toujours malveillants ou faux ? Pourquoi ont-ils tant de succès ? Comment aider ceux qui en croient le contenu ? Comment réagir face aux rumeurs, fausses informations, légendes urbaines ?

L'intervention d'Aurore Van de Winkel, claire et précise a été très appréciée par les étudiants et maîtres assistants.

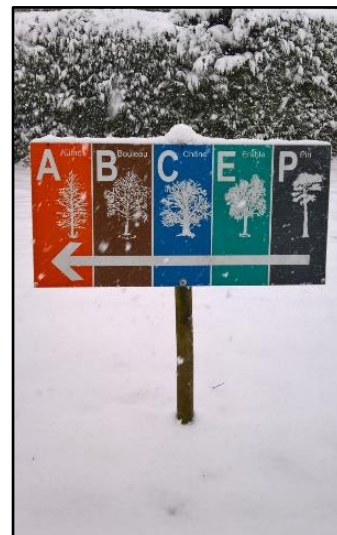
Le deuxième intervenant de la matinée, **Julien Lecomte**, Chargé de communication pour l'Université de Paix asbl, avait pour mission d'identifier les comportements des utilisateurs des réseaux sociaux lors de la

propagation des fausses nouvelles et de proposer des pistes pédagogiques. Comment développer une attitude critique et respectueuse quand l'information sur le web apporte son lot d'émotions et de désaccords ?

De nombreuses pistes pédagogiques sont proposées sur le site de l'Université de paix asbl.

Suite à cette matinée riche en vraies informations, la journée s'est prolongée avec la tenue de six ateliers thématiques :

1. **Yves Collard** - Média animation - *Les femmes dans les films de Disney* : décoder les stéréotypes,
2. **Thomas Jungblut** - ULg et CAV Liège - *Montage et manipulations*,
3. **Martin Culot** - Média animation - *Les théories du complot : un outil pour les décoder*,
4. **Sophie Lescrenier** - CAV-Liège - *Images et viralité, armes de la désinformation*,
5. **Isabelle Collin** - Haute Ecole Libre Mosane et **Christophe Laduron** - Haute École Albert Jacquard et Université de Liège - *La véritable histoire des chats*,
6. **Jean-Luc Sorée** - CAF-Tihange et **Fabian Demily** - Haute école Robert Schuman - *Images, reflets d'une réalité*.



La neige qui tombait à gros flocons à l'extérieur des bâtiments de la Haute École n'aura pas empêché la tenue de cette journée très instructive et encore moins détourné l'attention des nombreux étudiants très intéressés par les thématiques abordées et les outils pédagogiques proposés.

http://csem.be/csem/rencontres/2017_libramont

5.2 La collaboration avec la RTBF



Depuis 2014, la RTBF adopte annuellement un plan stratégique en éducation aux médias qui a été présenté au Conseil le 8 février 2017. Il ne fait pas l'objet d'une réelle évaluation de la part de celui-ci ; néanmoins, en fin d'année, le bilan des initiatives de l'année en matière d'éducation aux médias a également été présenté au Conseil par le représentant de la RTBF (14/12/2017).

Des réunions (trois en 2017) permettent aux membres du Conseil de rencontrer des membres du personnel de la RTBF (journalistes, responsables d'émission, animateurs...) afin de débattre de la place de l'éducation aux médias et de mener des initiatives communes. Un atelier d'éducation aux médias a, en outre, été organisé le 11 mai 2017 où journalistes, producteurs et membres du CSEM ont pu esquisser des ambitions partagées sur la place de l'éducation aux médias à la RTBF.

Plusieurs émissions ont vu l'éducation aux médias trouver une meilleure place en 2017 comme dans « Jour Première », « Les décodeurs » ou « Medialog ». Plusieurs émissions destinées à la jeunesse ont consacré plus souvent des rubriques d'éducation aux médias comme « Les Niouzz » tout comme le nouveau média « Tarmac » et plusieurs capsules thématiques ont été produites en collaboration avec les télévisions publiques française, suisse et canadienne.

La RTBF s'est particulièrement investie lors de la Quinzaine de l'éducation aux médias en octobre 2017 ; plusieurs émissions ont relayé des initiatives de cette Quinzaine. Elle a pris une part très active dans la Journée de l'éducation aux médias puisqu'un journaliste de la RTBF a animé une table ronde sur le thème des « fake news ». (voir chapitre 1)

Le 26/10/2017, dans le cadre du Rallye des médias, une quarantaine d'enseignants ont pu visiter les locaux de la RTBF et rencontrer deux journalistes sur le thème « information, désinformation et fake news ».

Comme on a pu le lire par ailleurs (point 3.5.), le CSEM a été amené à émettre un avis concernant le contrat de gestion de la RTBF (26/04/2014). Cette initiative a été prise dans le contexte de la renégociation du contrat de gestion de la RTBF pour la période 2018-2022 avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. P.Verniers, Président du CSEM, a d'ailleurs été auditionné le 10 mai 2017 à ce sujet par la Commission parlementaire chargée de préparer ce nouveau contrat de gestion.

Le rapport d'activité du CSEM n'est pas le lieu d'établir le compte-rendu de toutes les initiatives de la RTBF en matière d'éducation aux médias mais il faut souligner la collaboration de qualité entre les deux institutions.

Dans son rapport d'activité 2016 (sorti en 2017), le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel écrit d'ailleurs ce qui suit.

L'éducation aux médias : un plan stratégique qui amène des résultats concrets

L'obligation d'éducation aux médias offre une certaine latitude à l'éditeur qui est invité à « diffuser et proposer à la demande (...) des programmes ou séquences (...) sur tous les services qu'elle juge pertinents ». Les thématiques de ces programmes peuvent être variées : décryptage publicitaire (notamment le placement de produits), les usages d'internet ou encore les nouvelles technologies de l'information. L'objectif de cette mission étant de sensibiliser le grand public, mais aussi les publics plus jeunes à la consommation des médias.

En 2014, le bilan du CSA était relativement mitigé quant à la manière dont la RTBF concrétisait sa mission d'éducation aux médias. Les lacunes identifiées concernaient surtout les programmes dédiés aux publics cibles enfants et adolescents. En 2014 toujours, un « Plan stratégique d'éducation aux médias » a été mis sur pied par l'éditeur avec le soutien du CSEM. L'objectif de ce plan est d'accompagner les grandes tendances de l'évolution du secteur audiovisuel telles que : la croissance de la consommation non linéaire, la progression des usages mobiles, l'interactivité, le développement de la consommation publicitaire sur mobiles et réseaux sociaux et les nouvelles plateformes audiovisuelles sur internet.

Deux ans plus tard, le CSA constate que le Plan stratégique en éducation aux médias a porté ses fruits et continue de stimuler la RTBF dans la concrétisation de cette mission de service public. Les initiatives relevées en 2016 sont nombreuses à l'antenne et hors antenne : programmation, formations, collaborations. Il note toutefois que le site de la RTBF consacré à l'éducation aux médias pourrait utilement bénéficier d'une meilleure visibilité.

Ce modèle de fonctionnement, basé sur un partenariat avec le secteur et la fixation d'objectifs communs, pourrait servir de modèle pour d'autres missions de service public.

5.3 La collaboration avec l'AGE

ENSEIGNEMENT.BE

Bien que l'Administration Générale de l'Enseignement (AGE) et le CSEM relèvent tous deux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il a semblé utile aux responsables de ces deux institutions de clarifier leurs collaborations.

En effet, comme le montre ce présent rapport d'activité, la plus grande partie des initiatives du CSEM s'adresse aux enseignants mais, en matière d'éducation aux médias, l'Administration Générale de l'Enseignement pilote elle-même certains projets ou recourt à des services tiers. Redéfinir les terrains respectifs des deux institutions et leur zone de collaboration n'était pas inutile.

Après une période de discussion, un protocole de collaboration entre le CSEM et l'AGE a été signé le 2 mai 2017.

Annexe 6

Il indique les membres de l'AGE qui participent aux travaux du Conseil - et à ses groupes de travail - ainsi qu'aux autres comités de sélection. Il précise des collaborations plus ponctuelles et établit les limites entre les tâches administratives des deux entités. Il sera évalué chaque année lors d'une réunion commune.

Enfin, il n'est pas rare que le CSEM participe à la diffusion d'informations via le Service des circulaires à destination des écoles. Ce fut notamment le cas à propos d'activités d'éducation aux médias menées dans les écoles lors des « jours blancs » en juin 2017.

5.4 Le Consortium BBICO



En juillet 2014, Child Focus s'était tourné vers le Conseil supérieur de l'éducation aux médias dans le cadre d'un appel à projets européen visant à mettre en place des outils en vue d'offrir une meilleure approche d'internet par les enfants et les adolescents. La volonté était de créer un consortium intégrant des structures fédérales (Child Focus et CERT) et des structures fédérées (IMinds pour la partie néerlandophone du pays et Media Animation asbl et le CSEM pour la partie francophone et

Bruxelles). Début 2015, Child Focus informait ses partenaires que la Commission européenne avait donné son feu vert pour le lancement de B-BICO (Belgian Better Internet Consortium).

La volonté a été de réunir divers acteurs belges de l'éducation au média internet afin de promouvoir auprès des enfants et des adolescents des usages citoyens, critiques et responsables. Offrir un accès plus sûr est également un des objectifs poursuivis. Ce consortium est accompagné par un conseil d'avis (Advisory Board) constitué d'experts universitaires, de conseillers politiques et d'experts en éducation aux médias.

Très rapidement, les travaux se sont orientés vers la réalisation d'une cartographie des initiatives déjà existantes et actives en la matière.

Des « focus groupes » ont également été mis sur pied afin d'alimenter les données par des éléments qualitatifs concernant les enjeux actuels et futurs de l'éducation au média Internet. Les résultats de cette recherche ont

été communiqués aux partenaires en novembre 2015. Par ailleurs, Média Animation, constatant un déficit d'information pour les parents quant à la tranche d'âges 0-3 ans, a décidé de concevoir un outil destiné aux parents des jeunes enfants afin de les aider à les accompagner dans leurs pratiques d'internet. Cet outil intitulé « 1,2,3 clic » est sorti en octobre 2016 et a fait l'objet d'une large diffusion auprès des publics concernés via un site dédié.

Fin novembre 2015, le CSEM a été sollicité par Child Focus pour participer à une nouvelle initiative appelée B-BICO II selon le même principe et pour une période de trois années. Il a donné son feu vert fin décembre pour entamer les négociations. Le projet B-BICO II a été approuvé officiellement par l'INEA (Innovation and Networks Executive Agency), dans le courant de mars 2016 et a officiellement débuté le 1er juillet 2016. Les travaux se poursuivent au travers de 3 groupes aux partenaires distincts mais complémentaires :

- The Partners meetings (partenaires de B-BICO II).
- The Advisory Board (voir ci-dessus).
- The Belgian Industry Involvement Working Group (des représentants d'entreprises privées ou publiques actives dans le domaine des télécommunications via internet).

La volonté est de développer de nouveaux outils censés promouvoir une utilisation plus sûre d'internet pour les enfants, les adolescents, les parents et les formateurs en général. Les différentes étapes de ces travaux font l'objet d'évaluations afin de cadrer au mieux avec les besoins constatés sur le terrain.

Le projet consiste en 12 chantiers (workpackages), coordonnés à chaque fois par un des partenaires :

- WP1 : management (structure, gestion, coordination)
- WP2 : coordination des initiatives de sensibilisation (cohérence, complémentarité, synergies de l'offre belge des initiatives pour un meilleur internet)
- WP3 : renforcement du Consortium (amélioration de la présence en ligne et fourniture de services web appropriés)
- WP4 : échanges et développements d'outils de sensibilisation (création de synergies et amélioration d'outils disponibles)
- WP5 : prestations de formations (améliorer l'offre auprès des jeunes et encadrants)
- WP6 : campagnes de sensibilisation (mener une campagne de sensibilisation pour une meilleure utilisation de l'Internet)
- WP7 : Participation des jeunes et plate-forme jeunesse (élaborer une stratégie de participation des jeunes à long terme et promouvoir leur rôle actif)
- WP8 : implication de l'industrie (accroître la sensibilisation du secteur et rôles pour un meilleur Internet)
- WP9 : évaluation (assurer un contrôle de qualité)
- WP 10 : Helpline (assurer et améliorer le service en ligne existant)
- WP11 : Hotline (assurer le service opérationnel d'une hotline pour la Belgique qui permette de recevoir de l'information du public concernant des contenus illicites sur Internet)
- WP 12 : coopération internationale (promouvoir le partage des connaissances à un niveau européen et international)

Voici une activité concrétisée en 2017 :

Le « **Safer Internet Day** » s'est tenu le 7 février 2017. Pour cette 14^{ième} édition du Safer Internet Day (SID), la thématique s'intitulait « **un meilleur Internet commence avec toi** ». Child Focus, Mediawijs, Media

Animation, le Conseil supérieur de l'éducation aux médias et le Centre for Cybersecurity Belgium se sont rejoints autour du thème du cyberharcèlement et de la protection de la vie privée pour développer ensemble une animation à destination des professeurs de secondaire (téléchargeable en ligne). L'objectif était de réfléchir collectivement au partage d'informations sur les réseaux sociaux. Les jeunes furent amenés à discuter et à prendre des décisions ensemble sur la pertinence ou non de diffuser certaines informations, notamment en prenant en compte le contexte. Tous ces partenaires ont travaillé ensemble afin de stimuler des écoles et les organisations à mettre sur pied leurs propres activités pour un Internet meilleur, en mettant à leur disposition des outils et ressources concrets. Les cinq piliers de ce SID étaient les cinq piliers d'un Internet meilleur :

- Have fun and Be creative
- Talk about it
- Don't hate
- Stay safe
- Keep clean

Dans la période du Safer Internet Day, il y a eu plus de 30 activités, partout en Belgique. Certaines d'entre elles ont été portées par des partenaires bien connus du CSEM : la RTBF, Loupiote asbl, le GSARA, l'AGE, AMJ asbl et le CSEM lui-même.

www.childfocus.be/fr/sid-events

5.5 Le prix du mémoire

Par cette initiative lancée pour la première fois en 2017, le Conseil a souhaité encourager les recherches en matière d'éducation aux médias. Ce prix, d'un montant de 2000 €, s'adresse aux étudiants ayant présenté un mémoire à l'issue de leurs études universitaires ou en haute école.

La procédure d'inscription et le règlement de cette initiative sont détaillés sur le site du CSEM. Un Comité de sélection composé de représentants des universités et des hautes écoles et d'autres membres du Conseil a été constitué.

Le Conseil a reçu les quatre candidatures suivantes :

Candidats	École	Master	Titre du mémoire
Pierre Céline	IHECS	Master en communication appliquée spécialisée – Education aux médias	Analyse des compétences développées par les jeunes enseignants de français et de sciences humaines pour implanter un dispositif d'éducation aux médias dans leurs cours
Castele Anne-Sophie	IHECS	Master en communication appliquée spécialisée – Education aux médias	Effet produit par la lecture d'un article féministe en termes de micro-compétences en éducation aux médias. Étude de cas du journal français d'information générale et politique en ligne « Les Nouvelles News, l'autre genre d'info »
Foti Marie	IHECS	Master en communication appliquée spécialisée – Education aux médias	Les écrans connectés dans la sphère familiale, vers un nouveau modèle d'éducation ?

Michels Carmen	IHECS	Master en communication appliquée spécialisée -- Education aux médias	L'apport de l'éducation aux médias pour le développement du questionnement critique : Quelle importance accorder au choix de la pédagogie ?
----------------	-------	---	---

A l'issue de la procédure, le Comité de sélection a décidé de proposer au Conseil d'attribuer à Carmen Michels le Prix du mémoire 2017 en éducation aux médias.

Le Conseil devrait valider ce choix début 2018 et remettra le prix à la lauréate lors d'un événement qui n'est pas encore déterminé. Plusieurs propositions ont été faites dans le but d'améliorer la promotion et la procédure de sélection de ce prix.

5.6 Relations internationales

En 2017, plusieurs opportunités de rencontres à l'international ont permis de diffuser les travaux du Conseil et d'interagir à la demande de différents opérateurs et intervenants.

5.6.1 Les assises du journalisme (Tours, France, du 14 au 16 mars 2017)

Patrick Verniers a été invité par les organisateurs des assises du journalisme portant sur le thème « (S')Informer dans 10 ans ». Il a contribué à une table ronde portant sur les collaborations entre les acteurs de l'éducation aux médias et à l'information et les journalistes. A cette occasion, il a présenté les partenariats entrepris dans le cadre du Décret de 2008 et particulièrement les opérations « Ouvrir mon quotidien » et « Journalistes en classe ». Il a pu également présenter le fonctionnement du Conseil et ses membres. Le débat a permis d'identifier les conditions nécessaires à ces partenariats.



Plusieurs contacts ont été entrepris avec différentes structures et opérateurs présents aux assises.

<http://assises.journalisme.epjt.fr/le-resume-emi-comment-travailler-ensemble>

5.6.2 Rencontre de la Directrice générale des éditions Bayard-Milan

A la suite des assises du journalisme, une rencontre a été organisée à Bruxelles à la demande de Marie-Anne Denis, Directrice générale des éditions Bayard-Milan. L'objet de cette rencontre était d'envisager des partenariats autour de la création d'une plateforme d'éducation aux médias et à l'information : <https://reporters.1jour1actu.com>. Elle a été reçue par le Bureau du Conseil le 23 juin 2017 au Ministère de la FWB. Un suivi sera organisé par le GT médias d'information afin de rencontrer les éditeurs Jeunesse (le JDE, Bayard-Milan,...)

5.6.3 Rencontre d'une délégation marocaine de la Haute Autorité pour la Communication Audiovisuelle

A la demande de la Haute Autorité marocaine, en charge de la régulation des médias, Patrick Verniers a rencontré à Bruxelles une délégation coordonnée par Mme Latifa OURTASSI TAYAH (Coordinatrice de la

Direction "études et développement") le 29 septembre 2017. L'objet de cette rencontre était de comprendre comment le CSEM collaborait avec le régulateur belge francophone et pourquoi la FWB avait distingué les 2 fonctions (régulation et éducation aux médias). Des pistes de collaborations ont été envisagées à cette occasion.

5.6.4 Groupe d'experts en éducation aux médias de la Commission Européenne

Le groupe d'experts en éducation aux médias mis en place par la DG CONNECT (Unit I4 – Media Convergence and Social Media) ne s'était plus réuni depuis plus d'un an. Il a été réactivé et Patrick Verniers y a représenté la FWB et le CSEM. La réunion du 14 décembre 2017 dans les locaux de la DG connect à Bruxelles a permis de prendre connaissance des initiatives de la Commission en matière de lutte contre les "fake news". Une rencontre avec les représentants de Facebook et Google a permis également d'interpeller ces opérateurs au regard de leur responsabilité éditoriale et de la transparence des algorithmes. Suite à son intervention lors du précédent groupe d'experts, la Commission avait prévu un véritable temps de discussion à ce sujet au lieu de construire des présentations successives sans réelles problématisation et discussion. Patrick Verniers a également plaidé pour une meilleure coordination des initiatives de différentes DG et un nombre de réunions plus important, afin de faire jouer un rôle plus actif à ce groupe d'experts. La commission s'est engagée en ce sens et a promis des réunions plus régulières.

<https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/meeting-media-literacy-expert-group>

5.7 Divers

5.7.1 Une interpellation concernant le Pacte d'excellence

Dans le cadre des travaux liés au Pacte pour un enseignement d'excellence, le Conseil s'est inquiété de la place très mince laissée à l'éducation aux médias.

Il a pris l'initiative d'adresser le 22 février 2017 une lettre aux membres du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et aux membres du Groupe Central du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Cette lettre intitulée « **Education aux médias et Pacte d'excellence : un rendez-vous manqué ?** »

[Annexe n°4](#)

5.7.2 Une formation sur la formation initiale et continue des enseignants



Le 28 avril 2017, dans le cadre du projet européen e-MEL à l'initiative de Média Animation et de l'IHECS, en partenariat avec le CAV-Liège, le CSEM a participé activement à une journée de réflexion intitulée « L'éducation aux médias dans la formation initiale et continue des enseignants ».

A titres divers, plusieurs membres du CSEM y sont intervenus et le site web du CSEM a été présenté.

Publication de ressources

6 Chapitre 5 : Publication de ressources

Décret : Article 4

Le Conseil supérieur a pour missions :

1° De promouvoir l'éducation aux médias et de favoriser l'échange d'informations et la coopération entre tous les acteurs et organismes concernés par l'éducation aux médias en Communauté française, notamment les secteurs des différents médias, l'enseignement obligatoire et l'éducation permanente. Dans ce cadre, le Conseil supérieur veille, notamment par le biais d'un site Internet dont la gestion sera assurée par le Secrétariat du Conseil supérieur, à la bonne information des publics scolaires et non scolaires.

6.1 Les ressources publiées ou mises à jour en 2017

6.1.1 Balises pour un itinéraire en éducation au cinéma tout au long de la vie



Issu du groupe de travail « cinéma et image », ce document pédagogique est sorti de presse fin 2016 ; il est le fruit de plusieurs années de réflexion. Concrètement, il s'agit d'une liste d'activités et expériences cinématographiques, classées par tranches d'âges, que chaque individu devrait être amené à vivre et à partager au cours de ses apprentissages.

Chacune des activités ou expériences est en lien avec les socles de compétences et les compétences disciplinaires. Des ressources techniques et pédagogiques complètent le document. Enfin, il consacre un chapitre à la formation initiale des enseignants et éducateurs.

Accessible sur le site du CSEM en téléchargement, la version papier a déjà fait l'objet de nombreuses demandes. Fin 2017, il a été présenté aux membres de l'Inspection de l'Enseignement Spécialisé lors d'une demi-journée consacrée à l'apport de l'éducation aux médias dans ce type d'enseignement (Suarlée, le 4/12/2017).

En 2018, D'autres initiatives seront organisées pour en assurer la promotion.

http://csem.be/outils/brochures/csem/balises_pour_un_itineraire_en_education_au_cinema_tout_a_u_long_de_la_vie

6.1.2 Eduquer au cinéma pour mieux vivre et agir ensemble

Les événements tragiques du début de l'année 2015 et l'intensification de la « crise migratoire » que nous vivons aujourd'hui ont mis en lumière la nécessité de sensibiliser les enfants et les jeunes aux valeurs démocratiques, à la liberté d'expression et aux nécessaires bonnes pratiques de la solidarité citoyenne dans une optique de « mieux vivre et agir ensemble ». Plusieurs approches médiatiques sont envisagées pour développer la citoyenneté responsable et engager le débat en classe, en famille, dans les centres et mouvements de jeunesse, parmi lesquelles, l'éducation au cinéma.

Vecteur d'émotions, le 7ième Art est un outil intéressant à plus d'un titre pour faire monter la parole et engager une réflexion citoyenne. C'est la raison pour laquelle le Conseil supérieur de l'éducation aux médias a sélectionné une vingtaine de productions cinématographiques de qualité traitant chacune d'un des aspects du « mieux vivre et agir ensemble ».

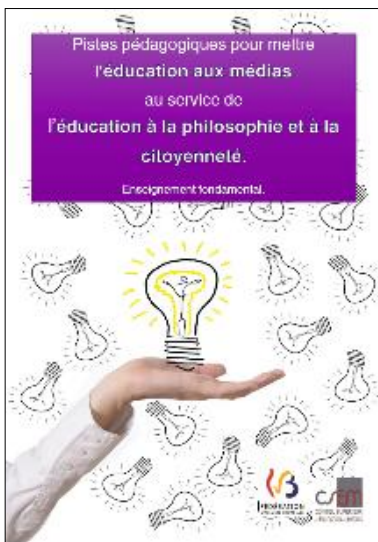


Fictions, documentaires, films d'animation, courts et longs métrages abordent ainsi des thèmes aussi variés que la place de la femme dans la société, l'exclusion sociale, l'immigration, le respect des différences, le handicap, le radicalisme, la tolérance, la liberté d'expression, la diversité culturelle, la solidarité, l'amitié, etc.

Afin d'aider les parents, les éducateurs et les enseignants dans leur choix, ces films ont été classés en fonction de l'âge des publics visés : dès 3 ans jusque 18 ans et au-delà. Ils font chacun l'objet d'une fiche descriptive complète comprenant, notamment, le résumé de l'intrigue, où et comment se procurer l'œuvre, des pistes d'exploitation pédagogique et des ressources pour alimenter la démarche.

http://csem.be/outils/brochures/csem/eduquer_au_cinema_pour_mieux_vivre_et_agir_ensemble

6.1.3 Pistes pédagogiques pour mettre l'éducation aux médias au service de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté – enseignement fondamental



Les écoles organisées et subventionnées de la Fédération-Wallonie-Bruxelles doivent maintenant offrir à tous leurs élèves une éducation à la philosophie et à la citoyenneté, que celle-ci soit offerte de manière transversale dans les cours existants ou qu'elle fasse l'objet d'un cours distinct.

L'éducation aux médias poursuit trois objectifs complémentaires :

1. développer chez l'apprenant une analyse critique des messages médiatiques ;
2. favoriser l'apprentissage de l'expression et de la communication par les médias ;
3. permettre une réflexion sur ses propres comportements à l'égard des médias, tant comme récepteur que comme émetteur.

Comme telle, l'EAM participe pleinement à l'épanouissement personnel de l'individu et à sa responsabilité citoyenne. Pour cette raison, le Conseil estime que notre connaissance du monde, notre identité, nos relations avec autrui sont tellement conditionnées par nos usages médiatiques qu'il est important et logique de donner à ces derniers une place de choix dans les thèmes abordés par l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté ; c'est dans ce sens que la présente brochure voudrait mettre en évidence la fertilité de la mise en œuvre des compétences en éducation aux médias dans diverses démarches de questionnement philosophique et citoyen.

Le Conseil a ainsi souhaité constituer un échantillon exemplatif de cette mise en œuvre en couvrant aussi largement que possible les quatre chapitres du référentiel de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté :

- construire une pensée autonome et critique ;
- se connaître et s'ouvrir à l'autre ;
- construire la citoyenneté dans l'égalité en droits et en dignité ;
- s'engager dans la vie sociale et l'espace démocratique.

Cet échantillon cherche à montrer à quel point l'éducation aux médias et l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté trouvent des ancrages réciproques.

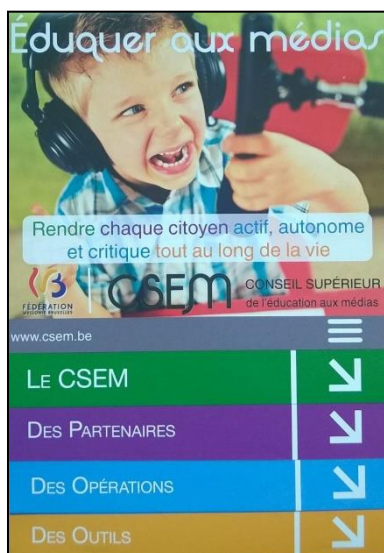
Accessible uniquement sur le site du CSEM en téléchargement, cette brochure n'existe pas encore en format papier. Fin 2017, elle a été présentée aux membres de l'Inspection de l'Enseignement Spécialisé lors d'une demi-journée consacrée à l'apport de l'éducation aux médias dans ce type d'enseignement (Suarlée, le 4/12/2017).

En 2018, d'autres initiatives seront organisées pour en assurer la promotion.

http://csem.be/outils/brochures/csem/pistes_pedagogiques_pour_mettre_leducation_aux_medias_au_service_de_leducation

6.1.4 Le folder de présentation du Conseil supérieur de l'éducation aux médias

Ce folder original a été réalisé par le secrétariat du Conseil en 2014. Début 2017, il a fait l'objet d'une mise à jour des données, principalement dans les parties « outils » et « opérations ».



http://csem.be/outils/brochures/csem/le_nouveau_folder_du_Conseil

6.2 Les autres ressources toujours disponibles

6.2.1 Vivre ensemble dans un monde médiatisé



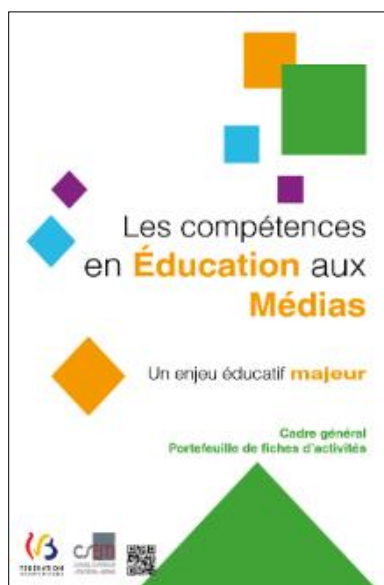
Suite aux attentats qui ont frappé la rédaction de Charlie Hebdo à Paris en janvier 2015, deux maîtres de conférences de l'Université Libre de Bruxelles ont décidé de lancer un appel à production philosophique auprès de confrères de l'ULB, de l'UCL, de l'ULG et de l'Université de Cardiff. En quelques semaines, Mesdames Catherine Bouko et Odile Gilon ont ainsi réceptionné une vingtaine de textes abordant des sujets liés aux fondements mêmes de nos démocraties : la liberté d'expression, la liberté de la presse, la liberté du culte, la neutralité, le libre examen, le regard historique sur la caricature... A cela sont venus s'ajouter des productions traitant de thématiques davantage liées aux autres événements dramatiques de 2015 et 2016 comme, par exemple, la théorie du complot, la violence, l'idéologie, la fiabilité de l'information, l'adhésion à une religion....

Dans un souci permanent d'établir une coopération transversale avec d'autres partenaires, le CSEM a répondu favorablement à la proposition de l'ULB de doter ces textes de fiches pédagogiques montrant comment éducation aux médias et à la philosophie peuvent s'enrichir mutuellement. Une vingtaine de fiches enseignants et de fiches élèves sont ainsi venues donner une dimension pédagogique à l'ouvrage.

Editée en septembre 2016, cette publication a été envoyée à chaque école secondaire disposant d'un 3ème degré, à la demande Madame la Ministre de l'Enseignement. En outre, le Ministre de l'Enseignement supérieur a également apporté son soutien pour que la publication soit aussi envoyée aux universités et aux hautes écoles à département pédagogique. Fin 2016, le document a fait l'objet d'un complément de tirage afin de satisfaire aux nombreuses demandes.

<http://csem.be/vivreensemble>

6.2.2 Les compétences en éducation aux médias



Edité en septembre 2013, le référentiel de base fixant les compétences en éducation aux médias a été accompagné l'année suivante par un portefeuille de fiches d'activités, illustrant de manière pratique le cadre et ses différentes implications.

<http://csem.be/competenceseneducationauxmedias>

Une version en anglais du Cadre de compétences (sans le portefeuille de fiches d'activités) est disponible en téléchargement.

http://csem.be/outils/brochures/csem/competences_media_education

Toutes les ressources qui précèdent sont téléchargeables sur le site du CSEM et sont disponibles en version papier sur commande via le site du CSEM.

D'autres ressources plus anciennes sont toujours téléchargeables sur le site

web du CSEM.

<http://csem.be/outils/brochures>

6.3 Les répertoires

Les formations en éducation aux médias

Le site web du CSEM répertorie toutes les formations en lien avec l'éducation aux médias organisées par l'Institut de Formation Continué (I.F.C.) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les instituts de formation de chaque réseau d'enseignement et les Centres de ressources en éducation aux médias. La mise à jour est effectuée au début de chaque année scolaire.

<http://csem.be/outils/formations>

Mieux vivre ensemble

Le CSEM a réalisé un travail d'identification critique de ressources en ligne susceptibles de contribuer à éduquer et renforcer le mieux vivre ensemble. De nombreuses ressources ont été analysées et présentées dans un répertoire commenté qui s'adresse aux différents publics éducatifs : enseignants, éducateurs, animateurs et aussi parents.

Le répertoire en ligne présente chaque ressource via une description et une analyse courtes et accessibles. Les fiches sont classées selon six axes et peuvent être filtrées en fonction de plusieurs critères : le thème général du contenu, le type de ressource(s) proposé, la localisation ou encore le public auquel la ressource s'adresse.

La dernière mise à jour de ce répertoire a été réalisée en 2016.

http://csem.be/outils/ressources/repertoire/mieux_vivre_ensemble

Opérateurs en éducation au cinéma

Afin de développer une activité en éducation au cinéma avec les jeunes, que ce soit en milieu scolaire ou en éducation permanente, l'outil « Opérateurs en éducation au cinéma » répertorie les intervenants en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a été conçu sur base d'informations reçues par les opérateurs eux-mêmes et le contenu est placé sous leur responsabilité. Ce répertoire informe sur le type d'activités que l'opérateur développe, les tranches d'âges visées par celles-ci, les conditions financières et la répartition géographique de leurs actions.

La dernière mise à jour de ce répertoire a été réalisée en 2016.



<http://csem.be/outils/productions/repertoires/cinema>

Opérateurs en médias en réseaux

Le CSEM a réalisé un travail d'identification critique de ressources en ligne susceptibles de contribuer à une éducation aux médias en réseaux. Un nombre important de ressources en ligne ont été identifiées dans l'objectif de produire un répertoire commenté adressé à différents publics éducatifs : enseignants, parents, éducateurs et animateurs, adolescents et enfants. Ce répertoire en ligne présente les ressources dans un format court et accessible. Il se présente comme un outil élaboré à partir d'indicateurs et fournit une analyse synthétique, parfois critique des contenus et méthodes proposés.

Les ressources du répertoire ont été sélectionnées parmi toutes celles disponibles en ligne en fonction de différents éléments :

- leur pertinence d'usage dans le cadre d'activités d'éducation aux médias,
- la diversité de leurs contenus et leur pertinence pour les publics visés,
- leur niveau de diffusion au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et plus largement sur le web.

La dernière mise à jour de ce répertoire a été réalisée en 2016.

http://csem.be/outils/productions/repertoires/medias_en_reseaux

Éducation aux médias en réseaux - fiches thématiques



Avec la numérisation et la mise en réseau des médias, le contexte médiatique évolue et de nombreuses questions se posent : que faire par rapport à la mémoire du web ? Quelles sont les conséquences des traces que nous laissons en ligne ? Quel est l'impact de la reproductibilité des données ? Quels rôles les outils en ligne peuvent-ils jouer dans le cadre d'une recherche d'information ? Comment produire un document médiatique numérique ? Autant de questions que se posent les enseignants, les éducateurs, les parents...

Cette énumération, loin d'être exhaustive, renvoie par ailleurs à des problématiques qui ne sont pas propres aux médias en réseaux : enjeux en termes d'identité et de réputation, de relations sociales et affectives, de règles, d'évaluation et de recherche de l'information ou encore de production de contenus...

En regard de ces questions, le Conseil propose un ensemble de fiches théoriques et pratiques, en lien avec les compétences en éducation aux médias.

<http://csem.be/outils/fichesmediasenreseaux>

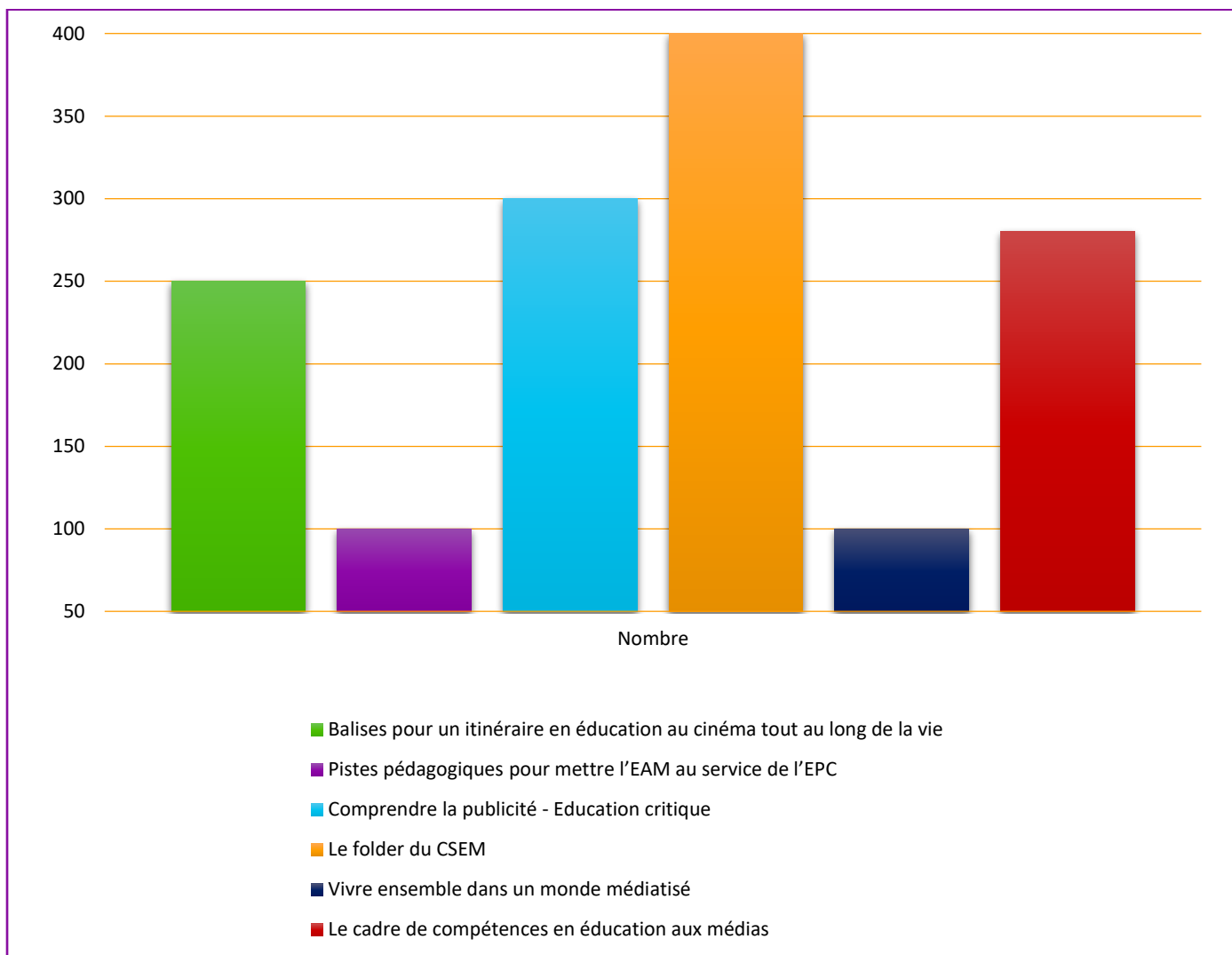
6.4 Usages

Les brochures éditées par le Conseil sont mises à disposition du public de différentes façons. Elles sont commentées et distribuées lors de chaque initiative et organisation : le Salon de l'éducation, la Journée des Hautes écoles, le Rallye des médias... Elles sont également distribuées par les Centres de ressources dans le cadre des formations des enseignants et futurs enseignants pour qui elles représentent des ressources sérieuses. Elles sont également disponibles via le site du CSEM soit en formats Word (les enseignants peuvent se les approprier) ou PDF téléchargeables pour l'ensemble de la collection. Lorsque la brochure est disponible en format papier, un formulaire permet à l'internaute de la commander et le Secrétariat se charge de son envoi dans les délais les plus courts.

6.4.1 La distribution des brochures

Au Salon de l'éducation

Durant les cinq jours du Salon à Charleroi, les chargés de mission ont commenté et distribué près de 1430 brochures à un public de futurs enseignants, enseignants, formateurs, animateurs, responsables d'asbl et d'institutions actives en éducation aux médias, etc.



Via le site du CSEM

Le formulaire en ligne est doté d'un système de base de données qui permet de décompter le nombre de brochures commandées et de situer le type de public intéressé par leur usage. Manifestement, les brochures produites par le Conseil sont utilisées ailleurs qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Brochures	Nombre
Balises pour un itinéraire en éducation au cinéma tout au long de la vie	82
Belgique	65
France	14
Maroc	3
Compétences in media education	5
Belgique	5
Comprendre la publicité - Education critique	29
Belgique	23
Canada	2
France	4
Le folder du CSEM	5
Belgique	5
Le nouveau folder du Conseil	11

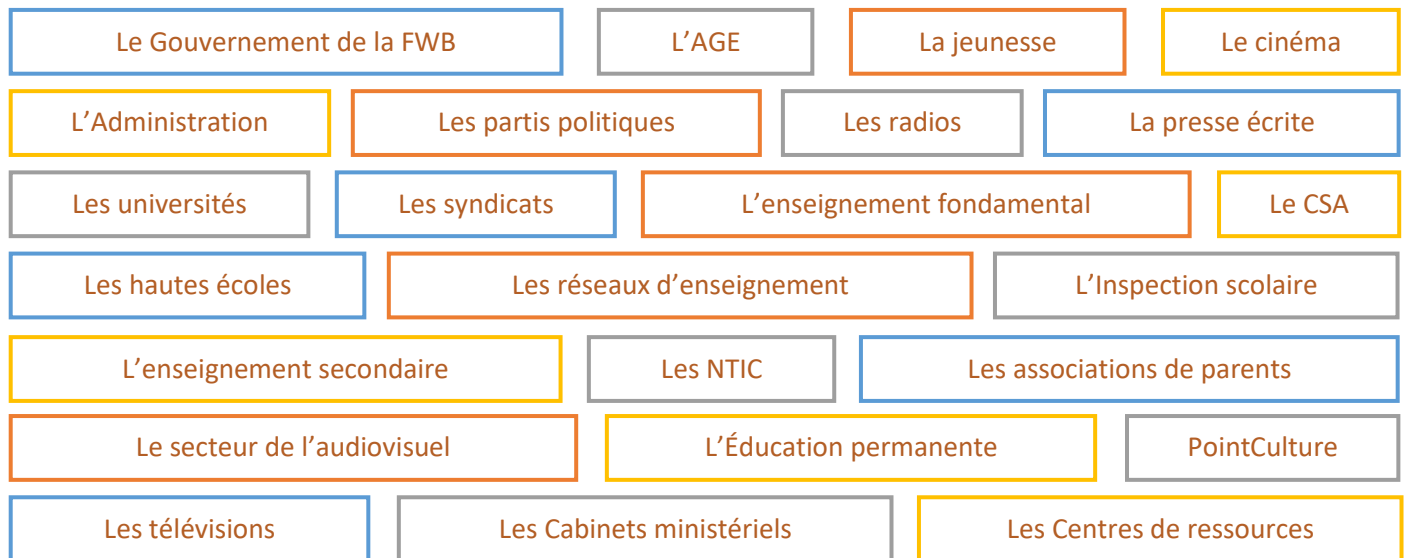
Belgique	11
L'éducation aux médias en 10 questions	66
Belgique	64
France	2
Les compétences en éducation aux médias - cadre général	35
Belgique	23
France	7
Vanuatu	5
Les compétences en éducation aux médias - cadre général (Édition 2016)	145
Belgique	129
France	11
Maroc	4
Sénégal	1
Portefeuille d'activités pédagogiques	45
Belgique	44
France	1
Vivre ensemble dans un monde médiatisé	277
Belgique	180
France	94
Maroc	3
Total général	700

Organisation et fonctionnement



7 Chapitre 6 : Organisation et fonctionnement

7.1 La composition du CSEM



Aux côtés du Président, du Vice-président et du Secrétaire, le Conseil supérieur est composé d'une cinquantaine de membres effectifs et de leurs suppléants :

- des experts en éducation aux médias (universités et hautes écoles),
- des représentants de l'Association des Journalistes Professionnels et de l'Alliance des Médias LaPRESSE.be,
- des représentants issus du secteur de la radio et de la télévision, notamment la RTBF,
- un représentant de PointCulture,
- un représentant du secteur du cinéma,
- un représentant du secteur des nouvelles technologies de l'information,
- des délégués des services de l'Inspection des différents niveaux d'enseignement,
- un représentant de l'Administration générale de l'Enseignement,
- des représentants des pouvoirs organisateurs de l'enseignement,
- des représentants des principales organisations syndicales,
- des représentants des principales organisations de parents actives dans l'enseignement,
- des représentants du Conseil de la Jeunesse, de la Commission consultative des organisations de jeunesse, de la Commission consultative des maisons et centres de jeunes,
- un représentant du Conseil de l'Education permanente reconnu par la F.W.B,
- un représentant du Conseil supérieur de l'Audiovisuel,
- des représentants des trois Centres de ressources,
- un représentant du Secrétaire général du Ministère de la F.W.B.

Il est à noter que l'ensemble des membres effectifs et suppléants a été renouvelé en 2015 sur décision du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en préambule à la mise en place du nouveau Conseil supérieur le 30 septembre 2015.

Le Conseil se réunit au moins 7 fois par an, ce qui fut le cas en 2017.

7.2 Le Bureau et le Secrétariat du CSEM

En 2017, le secrétariat du CSEM était constitué de 3 chargés de mission :

- Olivier Gobert – Secrétaire du Conseil
 - Agrégé de l'Enseignement secondaire supérieur, sciences géographiques
 - Directeur d'école secondaire
- Philippe Delmotte, chargé de mission
 - Agrégé de l'Enseignement fondamental
 - Gradué en informatique de gestion
- Gérard Harveng, chargé de mission
 - Agrégé de l'Enseignement secondaire inférieur, langues germaniques

Le 31 août 2017, Gérard Harveng a été admis à la retraite et remplacé par Catherine Soudon qui a pris ses fonctions au 1^{ier} septembre 2017.

- Catherine Soudon, chargée de mission
 - Agrégée de l'enseignement secondaire supérieur en histoire

Il est également constitué d'un cadre administratif :

- Laurent Abraham – Attaché administratif à temps plein,
- Corine Dufour – Attachée administrative à temps plein,
- Marie-Christine Dehopré – Attachée administrative à mi-temps.

Le 18 avril 2017, Corine Dufour a rejoint le secrétariat du CSEM. Le renforcement du secrétariat était une demande récurrente du Conseil à l'adresse du Secrétaire général.

Il tient une réunion d'équipe hebdomadaire, généralement le lundi, permettant de faire le point sur les avancées de chacun dans ses dossiers et d'anticiper les actions à venir.

7.3 Les groupes de travail et leur suivi

Afin de remplir ses missions, le CSEM a mis sur pied plusieurs groupes de travail thématiques afin de l'éclairer et de rendre son travail plus efficace. Ces groupes de travail, dits « GT », accueillent des membres du Conseil au gré de leurs spécialités, de leurs intérêts ou de leurs disponibilités. Ces groupes peuvent à l'occasion accueillir des experts ou toute personne appartenant aux institutions représentées au Conseil et qui serait désireuse de s'y investir.

Les groupes de travail rendent compte de l'état d'avancement de leurs tâches lors de chaque réunion du Conseil plénier qui, in fine, prend les décisions qui s'imposent.

7.3.1 Communication

Le groupe de travail « communication » s'est réuni 6 fois en 2017.

Le GT communication a travaillé à la conception et la mise en place de la Quinzaine de l'éducation aux médias ainsi que la Journée de l'éducation aux médias qui a eu lieu le 18 octobre dans le cadre du Salon de l'éducation qui s'est tenu à Charleroi. Lors de cette journée, une table ronde était organisée sur le thème « des *fake news* et la désinformation ». Georges Lauwerijs, journaliste à la RTBF, animait le débat et était accompagné de Julien Lecomte dont les thématiques de prédilection sont l'éducation aux médias, l'information et la

communication et la communication web, Aurore Van de Winkel, Docteure en Information et Communication, spécialiste du phénomène des rumeurs et légendes urbaines, Muriel Hannot, Secrétaire général du Conseil de Déontologie Journalistique et Nicolas Vanderbiest, chercheur spécialisé dans les phénomènes d'influence sur les réseaux sociaux.

Un expert en communication a été engagé pour accentuer la visibilité de la Quinzaine de l'éducation aux médias.

Lors de cette Quinzaine, le CSEM a organisé le « Rallye des médias » en collaboration avec le groupe de travail « médias d'information ». Elodie Depré, de « LAPRESSE.be », s'est chargée de la coordination. Les participants ont pu visiter les locaux de la Libre Belgique, de la RTBF et de l'Agence Belga avec comme fil rouge les *fake news*.

7.3.2 Cinéma et image

Le groupe de travail « Cinéma et Image » s'est réuni deux fois en 2017. Lors de ces réunions, il a fait des propositions pour la promotion de la brochure « Balises pour un itinéraire en éducation au cinéma tout au long de la vie ». Il a également été décidé d'ajouter un addenda qui sera inséré dans les brochures existantes. Celui-ci reprendra les contributeurs et les ressources qui n'y apparaissent pas. Il a également été décidé d'actualiser la liste des films estimés pertinents au regard de la thématique « mieux vivre et agir ensemble ».



7.3.3 Médias d'information

Le groupe de travail « Médias d'information » s'est réuni 5 fois cette année.

Parmi les chantiers qu'il a abordés en 2017, citons :

- le contrat de gestion de la RTBF pour les cinq prochaines années (2018 à 2022),
- l'organisation du « Rallye des médias » en collaboration avec le groupe de travail « communication »,
- la nouvelle campagne d'Ouvrir mon quotidien, ajustement de l'offre et agenda,
- l'élaboration et les adaptations du dossier de la recherche-action « Ouvrir mon quotidien numérique ».

7.3.4 Usages médiatiques

Ce groupe de travail s'est réuni 11 fois en 2017.

Ce GT souhaitait cibler 6 thèmes prioritaires répondant à des attentes de la part du citoyen :

- l'identité numérique,
- la socialisation,
- le flux d'informations en continu et les interactions sur les réseaux sociaux,
- le cyber harcèlement,
- la liberté d'expression et la haine en ligne,
- les théories du complot.



La volonté du GT était de s'adjoindre les services d'un expert chargé de synthétiser les débats du groupe de travail sous forme d'un texte fondateur et d'effectuer des recherches afin d'outiller les citoyens intéressés par une ou plusieurs de ces thématiques. Laurence Jados, l'experte retenue, a rédigé, selon les prescriptions du groupe, des mini-dossiers sur les thèmes du cyberharcèlement, de l'identité numérique, de la liberté

d'expression et la haine en ligne ainsi que sur le flux d'informations. Deux thématiques préconisées n'ont pu être abordées faute de temps.

Les mini-dossiers réalisés en 2017 seront finalisés et diffusés en 2018.

<http://csem.be/collectionreperes>

Les 4 thématiques abordées, regroupées sous la collection « Repères », seront complétées par d'autres thématiques en fonction de l'actualité et des besoins des publics cibles.

7.3.5 Enseignement

Le groupe de travail « Enseignement » s'est réuni à 2 reprises pour ensuite décliner ses travaux au travers de réunions en sous-groupes : «Éducation à la philosophie et à la citoyenneté » et « Tronc commun ». Les chantiers sur lesquels il a travaillé sont les suivants :

- un avis d'initiative a été remis comme chaque année sur les formations IFC au Service général du pilotage du système éducatif en FWB ;

Annexe n°4

- la rédaction de la brochure « Pistes pédagogiques pour mettre l'éducation aux médias au service de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté ».



http://csem.be/outils/brochures/csem/pistes_pedagogiques_pour_mettre_leducation_aux_medias_au_service_de_leducation

7.3.6 Recherche

Ce groupe de travail s'est réuni trois fois, dont une fois en tant que Comité de sélection du Prix du mémoire.

Suite à des contacts avec le Cabinet du Ministre Marcourt qui souhaite fixer un agenda afin de prioriser les recherches en éducation aux médias, le GT a conclu qu'il pourrait produire un avis d'initiative une fois par an afin de définir les différents domaines susceptibles de voir se développer des projets de recherche en éducation aux médias.

Le groupe de travail a également élaboré un dispositif visant à stimuler les jeunes mémorants ainsi que la recherche universitaire et d'attribuer un Prix du mémoire de 2 000 euros.

7.3.7 Comité de sélection de l'appel à projets

Le groupe de travail « Appel à projets » s'est réuni deux fois sur l'année 2017. La première, en mars, a permis de déterminer le thème pour l'année scolaire 2017 – 2018 « Les médias, sources et vecteurs d'émotions » ainsi que le calendrier et les modalités pratiques de lancement. Ce fut l'occasion d'adapter le formulaire d'inscription à la grille de cotation afin d'en assurer une meilleure évaluation.

La seconde réunion s'est tenue en octobre afin de procéder au classement des 43 projets reçus au secrétariat et jugés recevables. Les arrêtés et documents administratifs ont ensuite été transmis par le secrétariat aux instances concernées.

A noter que le secrétariat et les Centres de ressources ont rencontré en octobre les équipes pédagogiques porteuses des projets sélectionnés avec comme objectifs de procéder à un échange de bonnes pratiques, d'offrir un éclairage sur l'éducation aux médias et de recadrer les projets selon les remarques faites par le Comité de sélection.

7.4 La collaboration avec les Centres de ressources

Décret : (article 23) (extrait)

Chaque Centre de ressources a pour mission de concevoir, de promouvoir, et d'encadrer des initiatives, actions, expériences, outils pédagogiques, recherches ou évaluations menés ou réalisés en matière d'éducation aux médias en Communauté française, principalement à destination des établissements scolaires de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaires et spécialisés, organisés ou subventionnés par la Communauté française, de leurs équipes pédagogiques et de leurs élèves et étudiants.

Les trois Centres de ressources sont :

- Le Centre Audiovisuel de Liège asbl conventionné avec les institutions suivantes :
 - CPEONS : Conseil des Pouvoirs Organisateur de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné,
 - CECF : Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces,
 - FELSI : Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants ,
- Média Animation asbl conventionné avec le SeGEC, le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique,
- Le Centre d'Auto-formation qui relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Les Centres de ressources, à des degrés divers, se sont investis dans les groupes de travail mis en place par le Conseil ; particulièrement les groupes de travail Enseignement, Cinéma et images, Usages médiatiques, Médias d'information et Communication. De cette manière, ils ont contribué à l'édition des ressources et publications du Conseil en 2017.

Chapitre 5

Ils ont participé au groupe de travail mis en place par le Conseil chargé d'accompagner les initiatives « Ouvrir mon quotidien » et « Journaliste en classe ». Ils ont appuyé les initiatives du Conseil dans le cadre de son appel à projets scolaires en éducation aux médias et ont particulièrement soutenu quelques écoles qui les ont sollicités.

De manière collégiale, ils ont organisé avec le Conseil la Journée des hautes écoles.

Journée des hautes écoles

Formations organisées en 2016-2017 :

	CAV Liège	CAF-Tihange	Média Animation
Nombre total de jours de formations	51	64	271
- Enseignement	48	64	123
- Hors enseignement	3	-	148
Nombre de personnes touchées	1020	499	3745

En 2016-2017, 386 journées de formation ont donc été organisées par les Centres de ressources en éducation aux médias. Elles ont comptabilisé 5264 participants.

L'activité détaillée de chaque Centre de ressources en éducation aux médias est envoyée chaque année au Conseil.

Budgets

8 Chapitre 7 : Budgets

Décret : (Chapitre 2, article 20 et 25)

Le Gouvernement reconnaît, après avis du Conseil supérieur, au maximum trois Centre(s) de ressources en éducation aux médias en Communauté française... Dans la limite des crédits disponibles, un montant annuel minimal de euro 280.000 est consacré au financement des Centres de ressources.

Décret : (Chapitre 2, article 17)

Dans la limite des crédits disponibles, un montant annuel minimal de euro 88.000 est consacré au financement du Conseil supérieur... Dans les limites des crédits disponibles, à partir de l'année budgétaire 2009, le montant de ces crédits est au minimum indexé annuellement et est rattaché à l'indice des prix à la consommation du mois de décembre de l'année qui précède.

Décret : (Chapitre 2, article 26, 1° et 3°)

Chaque année est organisée en Communauté française une initiative d'éducation aux médias portant sur la presse quotidienne et à l'achat par la Communauté française au maximum à la moitié de leur prix de vente au détail, de journaux quotidiens mis gratuitement à disposition des établissements... Dans les limites des crédits disponibles, des crédits pour un montant annuel minimal de euro 515.000 sont consacrés à l'initiative.

Décret : (Chapitre 2, article 27, 1° et 3°)

Chaque année est organisée en Communauté française une initiative d'éducation aux médias portant sur la visite gratuite de journalistes professionnels au sein des établissements... Dans les limites des crédits disponibles, des crédits pour un montant annuel minimal de euro 99.000 sont consacrés à l'organisation de l'initiative.

Décret : (Chapitre 2, article 28, 1° et 3°)

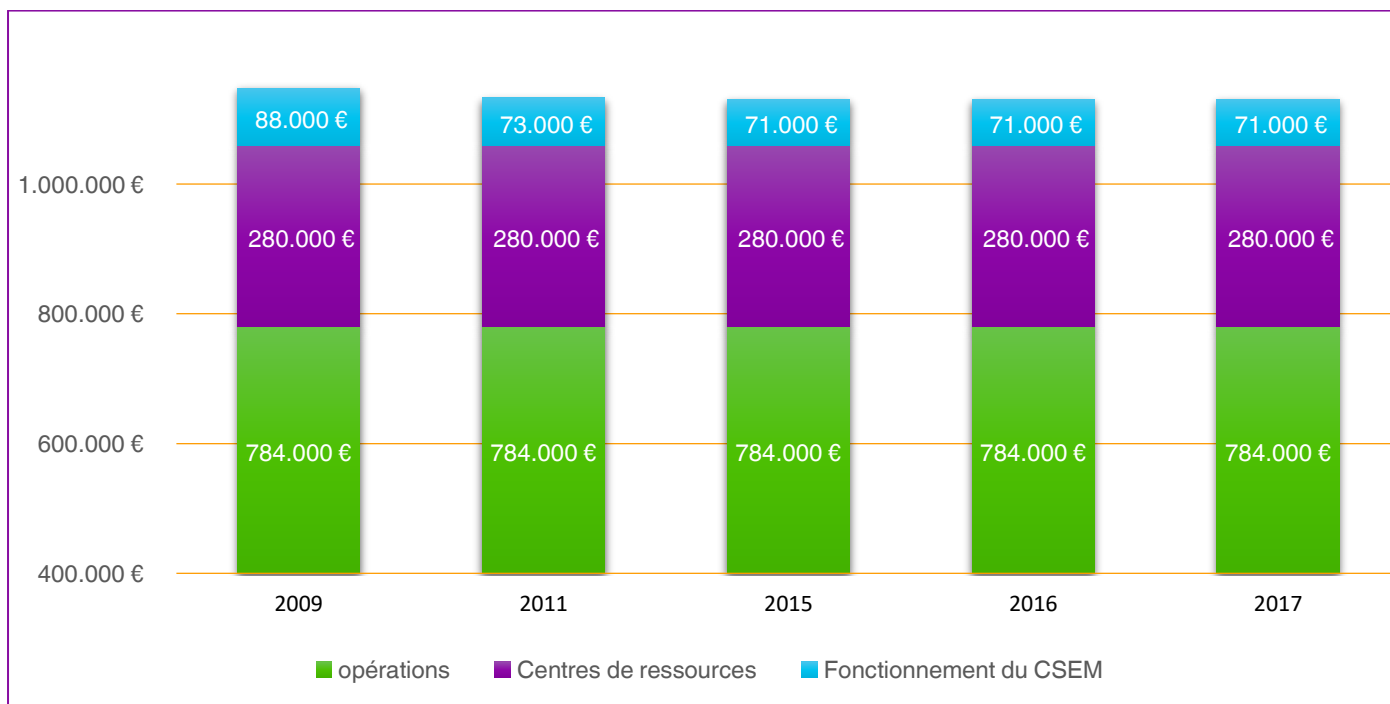
Chaque année, est organisée une initiative culturelle d'éducation aux médias portant sur la programmation à prix réduits de films dans des salles de cinéma à destination des élèves des établissements scolaires... et à la réalisation d'outils pédagogiques destinés à accompagner ces films... Dans les limites des crédits disponibles, des crédits pour un montant annuel minimal de euro 150.000 sont consacrés à l'organisation de l'initiative.

Décret : (Chapitre 2, article 29, 1°)

Dans la limite des crédits disponibles, des crédits pour un montant annuel minimal de euro 20.000 sont consacrés à l'organisation annuelle en Communauté française d'une initiative d'éducation aux médias portant sur le soutien de projets scolaires locaux d'éducation aux médias organisés à destination des élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire par un ou plusieurs établissements scolaires en Communauté française.

8.1 Introduction

Le budget prévu décrétalement pour le Conseil supérieur de l'éducation aux médias, les Centres de ressources en éducation aux médias et les initiatives d'EAM s'élève normalement à 1 152 000 euros. Le budget de fonctionnement du Conseil ayant été diminué par deux fois, le budget total actuel est de 1 135 000 euros. Le graphique suivant illustre sa répartition.



8.2 Le budget des opérations

En 2017, sur le budget de 1.135.000 euros, 784.000 euros ont été consacrés aux opérations réalisées par les opérateurs et le Conseil et touchent de nombreux établissements scolaires et non scolaires.

Budget des opérations en 2017: 784 000 euros

Appel à projets scolaires en EAM

2,6 %
(20 000€)

43 projets
12 sélectionnés
6 dans le fondamental
6 dans le secondaire

« Ouvrir mon quotidien »

65,7 %
(515 000€)

375 écoles fondamentales
645 écoles secondaires

« Journalistes en classe »

12,6 %
(99 000€)

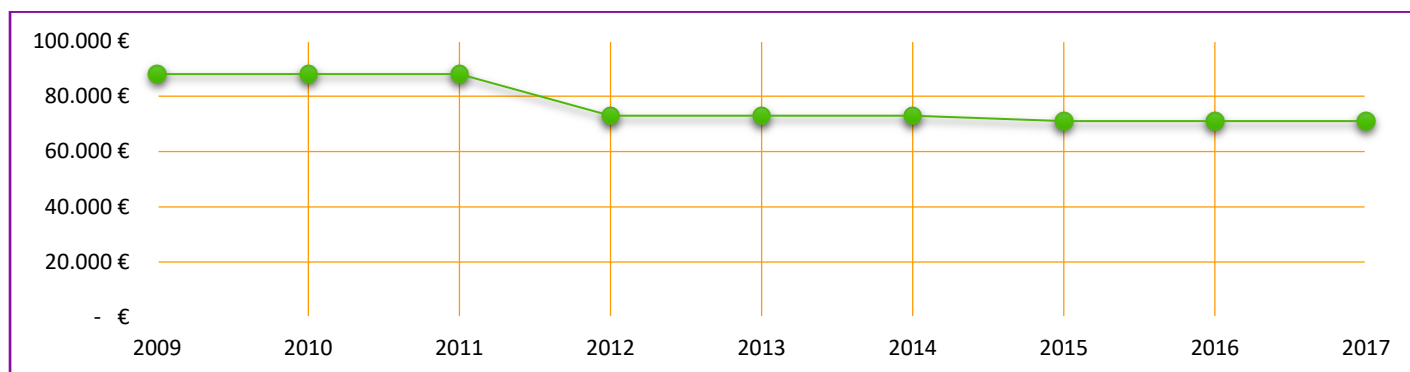
384 interventions
fondamental : 109
secondaire : 224
supérieur : 16
non scolaire : 33

« Écran large sur tableau noir »

19,1 %
(150 000€)

109.709 entrées en séances scolaires

8.3 Le budget de fonctionnement du Conseil



Le budget du CSEM est depuis plusieurs années « raboté » de 17.000 € et ce, dû à des restrictions budgétaires. Pour 2017, les frais de fonctionnement du Conseil ont représenté 6,5% du budget tout comme l'année précédente. Les frais de fonctionnement du secrétariat ont représenté 27,2% du budget annuel. Ceci s'explique notamment par le fait que les frais inhérents aux abonnements aux transports en commun des chargés de mission ne sont pas pris en charge par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais par le budget de fonctionnement du Conseil ; il en va de même pour les indemnités forfaitaires. Cette année, la partie la plus importante du budget se concentre sur les frais liés à la communication et aux différentes opérations et activités y relatives (Quinzaine de l'éducation aux médias, Salon de l'éducation...). Pour l'année 2017, 79% du budget annuel ont été dépensés.

	Prévision	Effectué	Solde
Fonctionnement du Conseil	5 450,00 €	4 620,05 €	829,95 €
Frais d'accueil pour les réunions	1 500,00 €	1 896,05 €	-396,05 €
Jetons de présence des ayants-droit	3 200,00 €	1 975,00 €	1 225,00 €
Evénement(s) particulier(s)	750,00 €	749,00 €	1,00 €
Fonctionnement du secrétariat	21 550,00 €	19 289,61 €	2 260,39 €
Frais de déplacement des chargés de mission	12 000,00 €	10 811,28 €	1 188,72 €
Frais pour missions spéciales	2 500,00 €	2 664,56 €	-164,56 €
Indemnités forfaitaires	5 550,00 €	3 106,01 €	2 443,99 €
Divers	1 500,00 €	2 707,76 €	-1 207,76 €
Productions & diffusions	22 000,00 €	9 888,19 €	12 111,81 €
Site web	8 500,00 €	1 953,01 €	6 546,99 €
Engagement d'experts	10 500,00 €	7 935,18 €	2 564,82 €
Productions d'outils pédagogiques	3 000,00 €		3 000,00 €
Rédition "L'Education aux médias en 10 questions"	3 000,00 €		3 000,00 €
Communication	22 000,00 €	22 167,25 €	-167,25 €
Quinzaine de l'éducation aux médias (chargé de communication)	12 000,00 €	13 043,43 €	-1 043,43 €
Salon de l'éducation	5 000,00 €	5 656,00 €	-656,00 €
Initiatives en communication (lettres d'info...)	2 500,00 €	2 957,04 €	-457,04 €
Plaquettes pour les écoles lauréates de l'appel à projets	500,00 €	510,78 €	-10,78 €
"Prix du Mémoire ou de la Recherche en éducation aux médias"	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
Total	71 000,00 €	55 965,10 €	15 034,90 €

8.4 Budget non utilisé ?

Alors que le Conseil réclame davantage de moyens pour développer des initiatives en éducation aux médias, il peut paraître surprenant que la totalité du budget de fonctionnement du Conseil n'ait pas été utilisée en 2017.

Le Conseil avait prévu de répartir sur les années 2017 et 2018 les frais occasionnés par la création de son nouveau site web. Celui-ci rencontre un succès et un trafic important en proposant une richesse d'outils et de ressources pour le public éducatif. Une architecture et un design créés il y a presque 10 ans nécessitent de nouveaux développements afin de répondre au mieux aux standards contemporains des plateformes de ressources. Malheureusement, les procédures et la lenteur de décision de l'Administration pour pouvoir lancer les marchés publics ont empêché l'utilisation du budget prévu.

Il faut noter qu'à ce jour, ce projet important pour le Conseil est désormais complètement bloqué: une réponse négative de l'administration intervenue début 2018 risque de mettre à mal la transformation indispensable du site web du Conseil.

Par ailleurs, d'autres freins n'ont pas permis de finaliser complètement en 2017 d'autres initiatives telles que l'édition de la collection « Repères » (dossiers relatifs aux usages médiatiques) et l'attribution du Prix du mémoire en éducation aux médias. C'est chose faite aujourd'hui.

Les procédures de plus en plus strictes liées aux marchés publics et les lenteurs qui en découlent empêchent le Conseil de pouvoir réaffecter les budgets de manière dynamique, particulièrement en fin d'exercice.

Annexes

9 Annexes

9.1 Annexe n°1

AVIS N°33 DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS DU 26 AVRIL 2017

AIDES À LA PRESSE QUOTIDIENNE 2017 – « OUVRIR MON QUOTIDIEN »

Avis donné le 26 avril 2017 par le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) concernant le dossier introduit le 17 mars 2017 auprès du Centre d'Aide à la Presse par la Société coopérative LAPRESSE.be – Alliance des Médias, en vue de bénéficier de l'aide attribuée à la presse écrite francophone en vertu de l'article 9 du Décret du 31 mars 2004 relatif « aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire ».

1. Le Décret du 31 mars 2004 d'Aide à la Presse prévoit en son article 9 :

« Article 9. – Le Gouvernement réserve annuellement une part maximale de 5% des sommes versées au Centre afin de soutenir les groupes de titres de presse quotidienne et les groupements d'entreprises de presse qui développent des programmes originaux d'incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté et d'éducation aux médias.

Après avis du Conseil supérieur de l'éducation aux médias, le Gouvernement répartit l'aide en fonction des demandes et de la qualité des projets qui lui sont soumis par les titres de presse quotidienne, groupes de titres ou groupement d'entreprises de presse demandeurs ».

Un seul dossier appuyant une demande a été adressé au Centre d'Aide à la Presse en date du 17 mars 2017. Il émane de la Société Coopérative LAPRESSE.be – Alliance des Médias, qui souhaite bénéficier, en 2017, de la totalité des sommes disponibles prévues à l'art. 9 du Décret, soit « 5% des sommes versées au Centre afin de soutenir les titres de presse quotidienne, les groupes de titres quotidiens et les groupements d'entreprises de presse qui développent des programmes originaux d'incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté et d'éducation aux médias ».

Le dossier a été soumis au CSEM lors de sa réunion plénière du 26 avril 2017 afin que celui-ci se prononce sur la qualité du projet soumis par le demandeur.

Il est rappelé que, depuis quinze ans, les J.F.B., devenus en mai 2016 **LAPRESSE.be – Alliance des Médias**, participent, sous la coordination du CEM et aujourd'hui du CSEM à l'opération « Ouvrir mon Quotidien » (O.M.Q.) dans l'enseignement fondamental et secondaire et que la Société a été reconduite en octobre 2013 en qualité d'opérateur d'O.M.Q. pour une période de cinq années.

2. Aspects budgétaires

Dans le dossier introduit par LAPRESSE.be., le budget des dépenses indique 1.565.085,65 € pour l'année 2017 en coûts directs destinés aux dépenses de participation à l'opération O.M.Q. dans l'enseignement fondamental et secondaire.

Le CSEM observe ainsi que l'objet de la demande s'inscrit en continuité du projet dont une partie du budget relève du Décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Communauté française.

Le projet introduit par LAPRESSE.be présente et valorise un complément de budget permettant de couvrir :

- L'achat de journaux diffusés auprès des établissements scolaires : ce complément de 959.532,00 € s'ajoute au budget de **515.000,00€** prévu dans le Décret du 5 juin 2008 et permet de répondre aux demandes des établissements scolaires ;
- La conception et la diffusion de matériel pédagogique ;
- Les coûts de promotion de l'opération auprès des principaux publics cibles ;
- Les frais généraux et de personnel liés à l'accompagnement du projet par LAPRESSE.be

Le CSEM observe positivement l'engagement exprimé par LAPRESSE.be de poursuivre la mise en œuvre du projet sous la coordination du CSEM, en partenariat avec ses différentes composantes et Centres de ressources, l'objectif étant de permettre de mutualiser les ressources et les expertises en vue d'assurer la diffusion des titres de la presse quotidienne avec un accompagnement pédagogique coordonné et adapté aux différents niveaux d'enseignement permettant de rejoindre les objectifs d'éducation aux médias et de citoyenneté de ce projet. Il constate que le site internet de LAPRESSE.be a été revu récemment avec un souci de simplification du formulaire d'inscription à l'opération.

3. Constats par niveau d'enseignement

En ce qui concerne l'enseignement fondamental, le Conseil a pris acte l'an dernier que la formule de distribution des journaux avait été modifiée dès septembre 2015 pour s'aligner sur la formule du secondaire. Cinq journaux sont adressés quotidiennement non plus aux classes mais aux écoles inscrites. Celles-ci reçoivent d'office un kit de journaux (à l'exception du journal l'Echo) et, si elles en désirent davantage, elles peuvent en introduire la demande auprès de LAPRESSE.be. Cette formule avait de quoi séduire mais le Conseil souhaitait disposer d'une évaluation de ce mode de fonctionnement afin de mieux appréhender la manière avec laquelle les enseignants du fondamental ont vécu cette transition. Dans son rapport d'activités transmis au CSEM en avril 2017, LAPRESSE.be ne mentionne pas cette évaluation. Par ailleurs, on constate de nouveau une diminution d'inscriptions dans le fondamental, de l'ordre de 9% pour l'année scolaire 2016-2017. Si on compare avec les statistiques des années antérieures, on ne peut que s'inquiéter de cette nouvelle diminution. Le Conseil réitère donc sa demande de voir se mettre en place une évaluation permettant d'identifier les causes de cette diminution récurrente. Celle-ci devrait également permettre d'envisager ou non l'opportunité de poursuivre la distribution des 5 quotidiens. Enfin, le CSEM fait deux constats intéressants :

- 5,8% des écoles fondamentales inscrites relèvent de l'enseignement spécialisé, ce qui confirme l'intérêt que la presse écrite peut avoir dans ces classes, notamment, au travers de

l'analyse des caricatures de presse et des photos de presse, sujets plusieurs fois abordés par l'enseignement spécialisé lors de l'appel à projets en éducation aux médias.

- un certain « rééquilibrage » des inscriptions à l'opération par province, ce qui n'était pas forcément le cas voici une décennie.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, le CSEM constate une nouvelle augmentation des inscriptions pour l'année scolaire 2016-2017 de l'ordre de 10% avec au total 679 implantations inscrites et 1096 kits distribués. Le nombre d'établissements préinscrits (407) confirme une fois de plus l'intérêt croissant de cette opération dans les classes du secondaire inférieur et supérieur. 11% des écoles inscrites relèvent ici aussi de l'enseignement spécialisé. Ici aussi, la répartition par province est très bien équilibrée. Le CSEM ne peut qu'encourager LAPRESSE.be à poursuivre son investissement dans les années à venir.

4. OMQ numérique

Le CSEM espère que le projet de recherche-action « OMQ numérique » modifié en fonction des souhaits du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse démarrer en septembre 2017. A l'heure où l'évolution technologique induit de nouvelles pratiques de lecture des journaux par les jeunes, privilégiant de plus en plus les journaux en ligne, le lancement de la version numérique de l'opération serait une avancée importante dans le contexte du Pacte pour un enseignement d'excellence.

5. L'accompagnement pédagogique

Enfin, le CSEM demandait l'an dernier aux Centres de ressources et partenaires de l'accompagnement pédagogique de l'opération, d'envisager des alternatives aux rencontres « presse-école » qui, après des années de succès, connaissent un certain essoufflement. L'initiative prise en octobre 2016 d'organiser le « Rallye des Médias » a rencontré ce souhait. Cette activité, organisée dans le cadre de la « Quinzaine des Médias » initiée par le Conseil, a connu un succès qu'il conviendrait de relancer en 2017-2018.

6. Conclusions

Au vu de ces constatations et en fonction de ces remarques et souhaits, le CSEM remet un avis positif quant à l'attribution à la S.C.R.L LAPRESSE.be de l'aide réservée par le Gouvernement aux programmes originaux d'incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté et d'éducation aux médias telle que prévue à l'article 9 du Décret du 31 mars 2004. Le Conseil ne peut par ailleurs qu'encourager LAPRESSE.be – Alliance des Médias et les éditeurs de presse à poursuivre leurs efforts dans l'opération « Ouvrir mon Quotidien » et souhaite d'ores et déjà plein succès pour l'édition 2017-2018 qu'il ne manquera pas d'accompagner avec ses partenaires et les Centres de ressources en éducation aux médias.

Une fois encore, le CSEM demande que les subventions jadis octroyées à l'accompagnement pédagogique de l'Opération « Ouvrir mon Quotidien » puissent, dès que possible, être débloquées par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et octroyées aux Centres de ressources afin de poursuivre le travail entrepris dans des conditions optimales.

Le Conseil souhaite enfin que les journées de rencontre d'enseignants avec les professionnels de la presse d'information puissent être reconnues comme journées de formation I.F.C. comme ce fut le cas l'an dernier avec le « Rallye des Médias ».

AVIS

Moyennant ces observations, le CSEM approuve la répartition des sommes proposées dans le cadre de l'article 15 du Décret d'Aide à la Presse pour l'année 2016, et donne un avis favorable à la demande de LAPRESSE.be de bénéficier, en 2017, des sommes prévues par le Gouvernement en vertu de l'article 9 dudit Décret.

http://csem.be/csem/avis_du_conseil/avis_ndeg33_aides_la_presse_quotidienne_2017_ouvrir_moin_quotidien

9.2 Annexe n°2

AVIS DU CSEM N°34 – MERCREDI 26 AVRIL 2017 CONTRAT DE GESTION DE LA R.T.B.F. ET ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Avis d'initiative du 26 avril 2017 du Conseil supérieur de l'éducation aux médias relatif à la place de l'éducation aux médias dans le contrat de gestion de la RTBF pour les années 2018-2022.

Cet avis est transmis au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'à la Commission Culture et Audiovisuel du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet du renouvellement du contrat de gestion de la R.T.B.F.

1. L'éducation aux médias dans le contrat de gestion 2013-2017

Le contrat de gestion qui se termine fait référence à plusieurs endroits à l'éducation aux médias :

A l'article 29 :

« La RTBF accorde une attention particulière aux questions relatives à l'éducation aux médias, en ce compris les médias électroniques, et à la consommation publicitaire. A cette fin, la RTBF diffuse et offre à la demande, sur tous les services audiovisuels qu'elle juge pertinents, des programmes ou séquences de programmes répondant à ces objectifs.

La RTBF traite ces questions dans le cadre des objectifs du Décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Fédération Wallonie-Bruxelles.

A cette fin, la RTBF renforce sa collaboration avec le Conseil supérieur de l'éducation aux médias et nourrit avec celui-ci un dialogue régulier.

La RTBF adopte pour 2014 un plan stratégique d'éducation aux médias dans une double perspective de médias à 360° (développé sur tous les médias) et d'éducation permanente, qui prévoit la façon dont le décryptage des médias – en ce compris l'analyse et la prise de distance critique à l'égard de la communication commerciale – est organisé, au moyen de contenus audiovisuels spécifiques. La RTBF fait mention de l'exécution du plan stratégique dans son rapport annuel. »

A l'article 6.1 a) :

« 6.1. De manière générale, dans les services audiovisuels qu'elle offre à ses publics, la RTBF doit :

- a. offrir des services audiovisuels de qualité et diversifiés, contribuant au renforcement de la diversité culturelle, à la fois généralistes et spécifiques, comprenant entre autres :*
 - 1. des programmes d'information générale, politique, économique, sociale, culturelle, sportive et sociétale, tant internationale, européenne, fédérale, communautaire, que régionale et locale,*
 - 2. des programmes de développement culturel,*

3. des programmes d'éducation, **d'éducation aux médias**, d'éducation permanente »

A l'article 28.2 b) :

« A cette fin, la RTBF traite de manière transversale, dans ses programmes ou séquences de programmes, et notamment dans ses magazines et documentaires, sur tous les services audiovisuels qu'elle juge pertinents :

a. (...)

b. des questions relatives à la formation, l'éducation, l'information des consommateurs, la sensibilisation à l'environnement, au cadre de vie et au développement durable, l'éducation à la santé et la vulgarisation scientifique, la compréhension de la vie sociale, politique et économique, la critique des stéréotypes et des préjugés et la prévention des discriminations, l'information et l'engagement des jeunes, la parentalité, les questions éducatives, **l'éducation aux médias et à la citoyenneté**;

(...) »

A l'article 36 :

« La RTBF diffuse et offre à la demande, sur tous les services audiovisuels qu'elle juge pertinents, en fonction des supports utilisés par les jeunes, des programmes pour la jeunesse, aux heures d'écoute appropriées, originaux, de qualité et qui permettent d'éveiller les consciences et de susciter la réflexion à destination de la jeunesse, en faisant appel, dans la mesure du possible, aux talents artistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En vue de réaliser les objectifs du présent article, la RTBF maintient de la production propre et des coproductions.

Plus particulièrement, elle diffuse et offre à la demande, sur tous les services audiovisuels qu'elle juge pertinents :

- **des programmes ou séquences de programmes d'éducation aux médias** consacrés spécifiquement au décryptage de la publicité (et notamment du placement de produits), à l'internet et aux nouvelles technologies de l'information, destinés plus aux jeunes, et plus particulièrement aux enfants ou aux adolescents ;

(...) »

A l'article 37 :

« (...)En outre, la RTBF diffuse et offre à la demande, sur tous les services audiovisuels qu'elle juge pertinents, un journal d'information générale spécifiquement destiné aux enfants, diffusé du lundi au vendredi au moins, hors vacances scolaires, selon un horaire approprié, conformément à l'article 22.3, a), 1, du présent contrat de gestion. Elle est attentive à y diffuser **des séquences d'éducation aux médias consacrées spécifiquement au décryptage de la publicité (et notamment du placement de produits)**. »

A l'article 72.7 :

« En matière de placement de produits, la RTBF :

(...)-prévoit, dans ses émissions d'éducation aux médias destinés aux jeunes, visées à l'article 36, alinéa 3 du présent contrat de gestion, ainsi que dans son journal d'information générale spécifiquement destiné aux enfants, visé à l'article 37, alinéa 2, du présent contrat de gestion, des séquences destinées au décryptage de la publicité et notamment du placement de produits. »

Le CSEM souligne que certains de ces articles font suite aux recommandations faites le 20 juin 2012 dans l'avis n°12 du Conseil supérieur de l'éducation aux médias.

2. Éléments d'évaluation du contrat 2013-2017

Le CSEM n'a pas pour mission de procéder à l'évaluation systématique du contrat de gestion de la RTBF. De manière non exhaustive, il souhaite néanmoins relever certains éléments significatifs.

- A l'initiative de la RTBF, un plan stratégique en éducation aux médias est établi et évalué chaque année. Il a permis de développer une réelle dynamique d'éducation aux médias au sein de la RTBF. Ce plan a permis de favoriser une approche transversale de l'éducation aux médias, en phase avec ses priorités et son autonomie éditoriale. Le fait que ce plan stratégique ait pu être adapté de manière dynamique nous paraît particulièrement intéressant, eu égard aux mutations permanentes de l'environnement médiatique ainsi qu'aux événements d'actualité. Cette approche stratégique a permis une certaine forme de priorisation des initiatives et des actions.
- La tenue de rencontres régulières entre les membres du Conseil et les acteurs de la RTBF (lieu de concertation ou de coordination) a permis l'organisation d'événements autour de l'éducation aux médias et son intégration significative dans certains programmes. Le Conseil souligne que ces interactions régulières ont permis à la RTBF de développer des partenariats actifs avec les acteurs de l'éducation aux médias.
- Ce plan stratégique a permis à la RTBF d'identifier un lieu de coordination pour assurer la transversalité de la mise en œuvre des objectifs d'éducation aux médias. Le fait de disposer d'un interlocuteur direct qui assure le relais et la diffusion de l'information ainsi que la stimulation des initiatives éditoriales a constitué un atout majeur dans le développement d'initiatives en éducation aux médias.
- Le plan stratégique a mis l'accent sur certaines thématiques : le décryptage de la publicité et du placement de produit ou la communication commerciale. Même si ces thématiques sont importantes et ont fait l'objet d'une identification en 2013, l'actualité a montré qu'elles doivent pouvoir être définies de manière plus dynamique et en phase avec les besoins en éducation aux médias des différents publics.
- la transformation des visites guidées en visites guidées thématiques et ateliers "*RTBF Lab*" visent à développer l'esprit critique et la responsabilité citoyenne des participants. Elles amènent ceux-ci à réfléchir aux contenus médiatiques en les confrontant à la pratique. C'est une avancée significative de la RTBF dans sa zone de compétences. Elle démontre ainsi qu'elle a une capacité d'action plus large que les programmes.
- Le CSEM a pu observer la mise en place de certaines initiatives éditoriales parfois expérimentales. Ces initiatives sont intéressantes et devraient pouvoir être amplifiées, dans une approche 360°.

3. Recommandations pour le contrat de gestion 2018-2022

Dans le cadre du renouvellement du contrat de gestion de la RTBF avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Conseil propose les recommandations suivantes :

- Poursuivre la dynamique d'éducation aux médias au travers de l'élaboration d'un plan stratégique adapté et évalué chaque année. Celui-ci doit permettre à la RTBF d'identifier les initiatives et priorités thématiques en fonction de l'évolution de l'environnement médiatique, de l'actualité et de la diversité

des publics. Il encourage à poursuivre un développement transversal de l'éducation aux médias.

- Rendre effectives la transversalité et l'approche 360° des actions d'éducation aux médias et renforcer ses actions sur le terrain des réseaux sociaux.
- renforcer les moyens opérationnels affectés à la stratégie d'éducation aux médias en termes de ressources humaines et de moyens de production.
- Intégrer l'éducation aux médias dans trois directions complémentaires adaptées à la diversité des publics :
 - **informer** ses publics à propos des usages et des enjeux médiatiques ;
 - **dialoguer** davantage avec ses publics au travers d'espaces d'expression médiatique identifiables dans l'ensemble des médias de la RTBF ;
 - **analyser** et décrypter les médias.
- Poursuivre particulièrement :
 - des initiatives éditoriales et des séquences thématiques dans une diversité de programmes ;
 - des émissions ou productions créatives d'éducation aux médias en vue de toucher tous les publics ;
 - des partenariats et des collaborations avec des opérateurs en éducation aux médias en ce compris un ou plusieurs événements fédérateurs en matière d'EAM.
- assurer une meilleure visibilité du site "éducation aux médias" de la RTBF aujourd'hui perdu sur le site « entreprise » et y développer le référencement des contenus, projets et programmes qui abordent l'éducation aux médias.
- Poursuivre le développement des visites guidées thématiques et des ateliers d'éducation aux médias (*RTBF Lab*).

http://csem.be/csem/avis_du_conseil/avis_ndeg34_contrat_de_gestion_de_la_rtbf_et_education_aux_medias

AVIS DU CSEM N°35 – MARDI 30 MAI 2017

Avis du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) relatif aux orientations et thèmes prioritaires pour la formation en cours de carrière (I.F.C. 2018–2019) à l'attention du Service général du pilotage du système éducatif.

Le CSEM observe très positivement qu'un certain nombre de ses propositions ont été prises en compte néanmoins, d'autres demandes ne sont pas encore rencontrées.

1. Pérennisation

- Dans le cadre des opérations « Ouvrir mon quotidien », « Ouvrir mon quotidien numérique » et « Journalistes en classe », le Centre d'Autoformation et de Formation continuée (CAF), le Centre Audiovisuel de Liège (CAVL) et Média-Animation - en collaboration avec le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM), les Journaux Francophones de Belgique (JFB, aujourd'hui Lapresse.be) et l'Association des Journalistes Professionnels (AJP) organisent chaque année une journée de formation à la presse d'information pour les enseignants du fondamental et du secondaire. Le CSEM souhaitait que ces journées de formation soient reconnues par l'IFC. Cela a été le cas pour la formation « Rallye des médias » organisée en 2016. Le Conseil souhaite que cette mesure soit pérenne.

2. Demandes non rencontrées jusqu'à présent

- Comme le CSEM l'avait constaté dans ses avis n°16 du 7 mai 2013, n°26 du 18 juin 2014 et n°28 du 17 juin 2015 les publics de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ne sont pas toujours dissociés et l'offre de formation pour le fondamental est insuffisante. A ce titre, il insiste encore pour que les enseignants du fondamental soient mieux et plus directement informés des offres en la matière et que celles-ci veillent à prendre davantage en compte les besoins spécifiques de ce niveau d'enseignement, notamment en matière de transversalité.
- Dans ses avis précédents, le CSEM proposait :
 - de dissocier les formations à l'analyse des médias des formations à la production médiatique pour les deux niveaux d'enseignement. Il n'est pas possible d'approfondir correctement ces deux compétences en une formation de deux jours ;
 - de renforcer l'offre de formations à la production notamment autour de la mise en œuvre d'un projet de création médiatique (y compris la WebTV, le webdoc, le blog...) et insiste pour que la taille des groupes soit limitée dans le cadre des formations consacrées à cette production ;

- de mieux identifier les prérequis nécessaires à la formation à la production afin d'améliorer la cohérence de ces apprentissages.

Le CSEM maintient ces demandes et regrette qu'elles n'aient pas encore été prises en compte.

- Le CSEM estime nécessaire de renforcer les formations dont la thématique est liée au traitement de l'information pour une lecture critique et une prise de recul. Particulièrement face aux théories du complot, aux rumeurs, aux fausses informations (fake news), aux formes contemporaines de propagande, aux engouements subis de toutes sortes ainsi qu'à la liberté d'expression. Sans en faire une condition à toute formation en éducation aux médias.
- Dans la mise en œuvre des nouveaux référentiels de compétences des cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, le CSEM souhaite que l'IFC propose des formations qui croisent éducation aux médias et philosophie et citoyenneté.

http://csem.be/csem/avis_du_conseil/avis_ndeg35_orientations_et_themes_prioritaires_pour_la_formation_en_cours_de

9.4 Annexe n°4

EDUCATION AUX MÉDIAS ET PACTE D'EXCELLENCE : UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ ?

Madame, Monsieur,

C'est avec beaucoup d'inquiétude que nous vous adressons ce courrier à propos de l'avis n°3 du groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence. Il nous semble en effet essentiel de vous interpeller à ce moment important du processus qui déterminera la réforme de notre enseignement pour plusieurs années. Notre inquiétude est fondée par la place très marginale réservée à l'éducation aux médias dans les axes prioritaires de ce Pacte d'excellence.

Quelques rétroactes

En 2008, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est dotée d'un Décret portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) qui assure le développement d'initiatives et l'attribution de moyens particuliers en la matière. Ce Décret innovant marquait l'ambition et la volonté de stimuler et de développer une véritable politique d'éducation aux médias. Saluée partout en Europe, cette initiative politique et citoyenne était perçue comme une étape importante et enviable en matière d'éducation.

En 2013, le CSEM adoptait à l'unanimité un cadre général de compétences¹ définissant et organisant les compétences de base, exprimées sous un nouveau vocable : la *littératie médiatique*. Ces compétences apparaissent comme indispensables pour évoluer dans l'environnement médiatique contemporain de façon autonome, critique, responsable, socialisée et créative.

Suite aux attentats de Paris en mars 2015, les Ministres européens de l'Éducation adoptaient une « Déclaration sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination »². Celle-ci invitait à « *renforcer les capacités d'esprit critique et de jugement des jeunes afin qu'ils soient en mesure, s'agissant en particulier de l'usage d'internet et des réseaux sociaux, de saisir la réalité, de distinguer les faits établis des opinions, de déceler ce qui relève de la propagande, de résister à toutes les formes d'endoctrinement et aux discours de haine* ». En cohérence avec cette déclaration, l'Éducation Nationale française adoptait un Plan national pour une éducation aux médias et à l'information (EMI) comme un des axes prioritaires de la réforme de l'enseignement.

En mai 2016, le CSEM a adopté et proposé une contribution aux travaux du Pacte d'excellence intitulée « *Pacte d'excellence : l'éducation aux médias et la littératie médiatique au cœur des missions d'une école d'excellence au 21^{ème} siècle* »³. Celle-ci concluait en ces termes : « *Puisqu'aujourd'hui il est question de travailler collectivement au développement d'un enseignement à la hauteur des nouveaux défis contemporains, le CSEM invite donc de manière pressante le Gouvernement à intégrer systématiquement et structurellement l'éducation aux médias et la littératie médiatique dans les missions et les actions d'une école d'excellence au 21^{ème} siècle* ».

¹ Les compétences en éducation aux médias : un enjeu éducatif majeur

http://www.educationauxmedias.eu/outils/brochures/csem/les_compétences_en_education_aux_medias_cadre_general_edition_2016

² http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/repository/education/news/2015/documents/citizenship-education-declaration_fr.pdf

³ Avis du Conseil supérieur de l'éducation aux médias du 11 mai 2016 : « Pacte d'excellence : L'éducation aux médias et la littératie médiatique au cœur des missions d'une école d'excellence au 21^{ème} siècle »

<http://educationauxmedias.eu/sites/default/files/files/M%C3%A9tanote%20finale.pdf>

Quelle place pour l'éducation aux médias dans le Pacte ?

En contradiction avec cette mobilisation politique claire, l'éducation aux médias n'apparaît que très légèrement dans les 329 pages du projet d'avis n°3 du Pacte d'excellence. Elle est en effet évoquée dans le domaine des sciences sociales ainsi que dans le développement de la prévention et la lutte contre la violence et le harcèlement.

Il ressort de notre analyse que l'éducation aux médias se trouve dispersée, diluée, voire enfermée dans la littérature numérique, et plus particulièrement dans l'éducation au numérique. Cette approche de l'éducation aux médias nous paraît trop restrictive face aux enjeux rappelés quasi quotidiennement par l'actualité.

Fausse information, rumeurs, théories du complot, nouvelles formes de propagande, discours de haine, harcèlement via les réseaux sociaux, radicalisation... étaient déjà présents il y a quelques années. Ils connaissent aujourd'hui un développement inquiétant et de nature à bouleverser les socles démocratiques. L'éducation aux médias constitue une réponse indispensable et urgente afin de renforcer les fondamentaux de la démocratie.

Ces dernières années, nous constatons que l'éducation aux médias en FWB n'a été que timidement mobilisée, et souvent dans l'urgence, lors d'événements dramatiques. Cette forme de mobilisation ponctuelle, parfois à des fins de communication, est totalement insatisfaisante car elle ne touche qu'un nombre limité d'élèves et de citoyens dont les pratiques médiatiques sont en constante évolution.

Il nous semble essentiel de considérer que les compétences médiatiques ne se limitent pas aux questions d'information et de numérique. Elles touchent des registres médiatiques et culturels bien plus larges tels que l'éducation critique à l'image, au cinéma et à l'audiovisuel, à la publicité, aux jeux vidéo et à bien d'autres questions médiatiques.

A défaut, nous devons constater que les pouvoirs publics, dans ce vaste projet de réforme du système éducatif, ont démissionné face à cet enjeu aussi important que ne l'a été l'enseignement de la littérature au XIX^e siècle et qu'ils acceptent que des citoyens aient des carences en ces matières. Particulièrement dans des moments de défiance croissants à l'égard des pouvoirs institués, dont les médias font eux-mêmes partie.

Nous sommes conscients que les travaux opérationnels vont seulement commencer. La place actuelle très marginale laissée à l'éducation aux médias se fera dès lors sentir durablement et les « rustines » qui seront proposées n'auront que peu d'effets structurels et permanents. A ce stade il est de notre devoir d'intervenir à nouveau et publiquement.

Nous appelons les responsables politiques ainsi que les acteurs de l'enseignement impliqués dans le projet à **une prise en compte plus explicite de l'éducation aux médias** des deux manières suivantes :

- dans le tronc commun : en considérant que l'éducation aux médias constitue un domaine de compétences transversales à part entière, articulé à la littérature numérique ;
- dans le parcours d'éducation culturelle et artistique : en faisant apparaître, par exemple, l'éducation à l'image, à l'audiovisuel ou au cinéma, voire à d'autres objets culturels médiatiques.

S'agissant d'un domaine de compétences transversales, nous invitons les acteurs du Pacte à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer une coordination optimale de la place de l'éducation aux médias dans ce projet essentiel de réforme de notre enseignement.

Avec l'espoir que ces arguments permettent à l'éducation aux médias de contribuer aux fondements d'une citoyenneté contemporaine, critique, active et responsable, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

PLAN STRATÉGIQUE D'ÉDUCATION AUX MÉDIAS 2017

Introduction

Les objectifs en matière de programmes d'éducation aux médias sont inscrits à l'article 29 du contrat de gestion 2013 – 2017 de la RTBF (voir aussi les articles 28, 36, 37 et 38). Ils se développent en quatre points :

- Aborder l'éducation aux médias de manière transversale dans les programmes (action transversale)
- Diffuser des programmes ou séquences de programmes accordant une attention particulière aux questions relatives à l'éducation aux médias, en ce compris les médias électroniques et la consommation publicitaire (actions spécifiques)
- Diffuser des programmes ou séquences de programmes d'éducation aux médias pour les enfants et les adolescents (actions spécifiques pour un public spécifique)
- Traiter de ces questions dans le cadre des objectifs du Décret portant création du CSEM (Conseil supérieur de l'éducation aux médias) et renforcer la collaboration et le dialogue régulier avec le CSEM.

Pour l'éducation aux médias aussi, 2017 sera une année charnière puisque le contrat de gestion actuel se terminera au 31 décembre 2017 et sera remplacé par un nouveau. Par ailleurs, il convient de tenir compte du Plan stratégique « Vision 2022 » développé par la RTBF pour les années 2017-2022.

Face aux nouveaux usages de consommation des médias, face à une société dont la structure et les attentes changent, la RTBF doit plus que jamais promouvoir l'éducation, le décryptage, la compréhension, l'analyse et la prise de distance critique vis-à-vis des contenus médiatiques et de leurs supports ; elle doit développer la citoyenneté et les capacités du public à communiquer, partager, agir et prendre sa place dans la société ; elle doit s'ouvrir largement sur la société civile grâce aux médias sociaux qui favorisent le participatif, le partage d'expériences et l'engagement des publics ; elle doit accompagner celles et ceux pour qui le passage dans un monde audiovisuel numérique et, plus largement, dans une société connectée, constitue une crainte ou un obstacle.

L'inscription de ces thématiques dans le concept général de « Media Literacy » est une priorité pour les membres de l'UER. Elle s'intègre dans les valeurs fondamentales des médias de service public, adoptées par l'UER en 2012 (voir les recommandations de novembre 2015 du groupe d'experts de l'UER chargé d'évaluer la manière dont la RTBF applique les valeurs fondamentales des médias de service public) ainsi que dans la Vision 2020 de l'UER.

Le présent Plan est le quatrième Plan adopté par la RTBF en la matière. Il s'appuie sur le bilan du Plan 2016.

1 : Objectifs

La RTBF doit mener une **politique active** en matière d'éducation aux médias (les médias étant compris au sens large et visant les programmes audiovisuels, les films, les images, les textes, les sons, les sites internet, les réseaux sociaux...) afin de :

- développer la capacité du public à accéder à tous les médias, à comprendre et à apprécier, avec un **sens critique**, les différents aspects des médias et de leurs contenus,
- et développer la capacité du public à communiquer, à participer et à créer du contenu dans divers contextes et sur plusieurs supports
 - ce qui englobe la formation du public à l'accès et à la connaissance des médias et des moyens de communication qu'il utilise en tant que destinataire, usager ou producteur; le décodage des représentations et des stéréotypes ; le décodage des contenus, en ce

compris la publicité; l'analyse de la liberté d'expression et de ses limites ; la lutte contre les contenus illégaux (diffamation ; discrimination ; violence ; discours de haine ; atteinte à la vie privée, au droit à l'image ou au droit d'auteurs...) ; la protection des enfants; le décryptage de l'information (info versus intox ; la manipulation et la propagande ; le métier de journaliste ; les sources ; la déontologie journalistique...) ; l'analyse du e-commerce ; la protection des données personnelles et le décodage du big data (rôle des recommandations et des algorithmes) ; l'analyse des effets médiatiques...

- en veillant à donner concrètement au public des clés, des aptitudes et des compétences pour utiliser de manière active, créative, critique et indépendante les médias et surtout les « nouveaux médias » qui ne sont plus seulement des passeurs d'information ou de divertissement mais des outils de communication indispensables à chaque citoyen pour jouir de ses droits démocratiques fondamentaux dans sa vie privée ou publique à des fins sociales, culturelles, politiques, économiques, professionnelles ou de loisirs.

2 : Moyens

Pour atteindre les objectifs assignés, la RTBF **développe l'éducation aux médias de manière transversale** dans l'ensemble de sa production (radio, télévision, nouveaux médias) pour tout public **ainsi que de manière spécifique** notamment pour les jeunes et les enfants (mais sans se limiter à ces publics) :

- dans une perspective 360°, de manière bi ou crossmédia, en optimisant et mutualisant les moyens à la fois humains, financiers et techniques
- en échangeant les données, les projets et les pratiques
- en choisissant le(s) type(s) de support le(s) plus pertinent(s), dans le respect de la ligne éditoriale de chaque chaîne/programme et dans le respect des contraintes budgétaires
- en encourageant les renvois d'un programme à l'autre, d'un média à l'autre (ponts – passerelles), ce qui nécessite échanges d'informations en amont de la diffusion et procédés techniques au moment de la diffusion (ex. renvoi du JT vers ONPDP, oralement ou par un sous-titre/par un bandeau).

3 : Actions prioritaires en 2017

3.1. : Développement et promotion des programmes, séquences ou contenus existants

Il est important que la RTBF concentre des moyens humains et financiers dans le développement de ses programmes, séquences ou contenus dédiés à l'éducation aux médias.

D'une manière plus générale, il est nécessaire que la RTBF communique mieux sur les contenus existants qui touchent de manière spécifique ou transversale à l'éducation aux médias et dont le nombre actuel est considérable : *Medialog*, *Les Décodeurs*, *Empreinte digitale*, *Entrez sans frapper*, *MediaTIC*, *Media 21*, *Surfons tranquille*, *High-Tech*, *Le journal du web*, *La boîte à clichés* (pour les programmes spécifiques) ; *JT*, *JP*, *Niouzz*, *On n'est pas des pigeons*, *7 à la une*, *Transversales*, *Le Forum de Midi Première*, *CQFD*, *Face à l'info*, *Questions clés*, *Dans quel monde on vit*, *la Question du jour de Matin Première*, *5 à 7* ou *La vie du bon côté* (pour les actions transversales), sans oublier les émissions dédiées au cinéma (*Tellement ciné*, *5 heures cinéma* ou *Décadrages*), à la littérature (*Livrés à domicile*; *La librairie francophone*) ou à la culture en général (*Hep taxi*, *L'invitation*) ou les contenus diffusés entre autres sur le site Info/Médias ou sur le site Culture. Cette action est aussi un des enjeux du site dédié à l'éducation aux médias, de l'identification des programmes, de leur séquençage et des formations axées sur la créativité qui sont données au personnel.

Le développement et la promotion des programmes existants n'entravent en rien la création de nouveaux contenus originaux : comme les années précédentes l'ont montré, la dynamique mise en œuvre en matière

d'éducation aux médias suscite naturellement de nouveaux contenus, en remplacement ou en prolongement des contenus actuels.

Mais une attention sur la cohérence générale par rapport aux objectifs et aux moyens décrits aux points 1 et 2 est cependant de mise pour éviter notamment la perte d'efficacité ou la déperdition des moyens disponibles (humains, techniques ou financiers). Dans ce cadre, la RTBF analyse la manière la plus adéquate de produire des contenus dont l'objectif est d'expliquer les nouvelles technologies à la fois pour démystifier ces techniques auprès de certaines tranches de la population qui en ont peur ou en sont exclues, et pour répondre à certaines questions précises en matière notamment de liberté d'expression, de vie privée, de données personnelles (big data), de e-commerce ou de publicité. Le rôle de la RTBF est d'accompagner celles et ceux pour qui le passage dans un monde audiovisuel numérique et, plus largement, dans une société connectée, constitue une crainte ou un obstacle.

3.2 : Programmes pour les enfants

Conformément aux articles 28.2, b, 36 et 37 du contrat de gestion, la RTBF diffuse pour les enfants (de moins de 12 ans), des programmes d'éducation aux médias consacrés spécifiquement au décryptage de la publicité (et notamment du placement de produits), à l'internet et aux nouvelles technologies de l'information.

La RTBF poursuit et valorise les actions suivantes :

- elle promotionne et développe le JT pour enfants « Les Niouzz »
- au sein des « Niouzz », elle produit et diffuse des séquences d'éducation aux médias, notamment des séquences consacrées spécifiquement au décryptage de la publicité et du placement de produits ;
- elle promotionne et développe ses actions dans les Classes Niouzz avec les écoles et propose une formation approfondie aux jeunes « Niouzz Reporters » ;
- entre les programmes d'OUFtivi, elle diffuse des capsules réalisées avec des « OUFtivi Reporter » qui ont pour mission de partir à la découverte des coulisses du label jeunesse, de ses productions ou des événements RTBF (ex. Viva for life, The Voice, Musées, Festivals...) ;
- elle produit le programme « Code aventure» en partenariat avec la Coopération belge au Développement et différentes ONG comme WWF et MSF (programme qui emmène des jeunes de 12 ans découvrir des pays en développement et participer à la production de séquences) ;
- elle produit des séquences audiovisuelles d'éducation au numérique, en partenariat avec les médias publics français, canadien et suisse.

La RTBF veille à collaborer avec le CSEM notamment pour l'appel à projets scolaires « Médias et citoyenneté : s'informer, se mobiliser et communiquer » et avec l'ONE pour la campagne « les enfants et les écrans ».

Par ailleurs, la RTBF explique au public pourquoi et en quoi le site Internet d'Ouftivi est sécurisé.

3.3 : Programmes pour les adolescents et les jeunes

Conformément aux articles 28.2, b, 36 et 38 du contrat de gestion, la RTBF diffuse pour les adolescents (entre 12 et 18 ans), des programmes d'éducation aux médias consacrés spécifiquement au décryptage de la publicité (et notamment du placement de produits), à l'internet et aux nouvelles technologies de l'information.

La RTBF analyse la manière la plus adéquate de produire des contenus pour toucher les adolescents de 12 à 18 ans ainsi que les jeunes de 12 à 25 ans, en puisant notamment sur l'expérience du programme transmédia « What the fake ». Dans ce cadre, le projet de média numérique urbain (Media Z pour les 15-25) veille à intégrer les objectifs du présent plan.

Elle poursuit l'opération « Génération quoi ? » destinée à questionner directement les jeunes sur des sujets de société en ce compris les médias.

Elle veille à associer directement les adolescents et les jeunes à la production des programmes précités ainsi que de tout programme qui leur est destiné.

Elle poursuit par ailleurs la production du programme « Libre échange » dont question au point 3.5.

3.4 : Participation des publics

La RTBF continue à encourager la **participation des publics**, leur réactivité, leur interactivité, leur créativité, via ses médias, ses réseaux sociaux ou les visites guidées ; il peut être plus efficace de faire de l'éducation aux médias en permettant aux publics de s'approprier le média qu'en lui délivrant un savoir professoral. Cette participation est déjà soulignée aux points 3.2 et 3.3 ci-avant concernant les programmes pour les enfants, les adolescents et les jeunes.

La RTBF promeut des espaces d'expression et de débat, notamment sur les réseaux sociaux. Cette interaction du public peut amener la RTBF à corriger le tir ou lui donner des idées de nouvelles émissions.

Exemples de contenus participatifs : C'est vous qui le dites, A votre avis, Le Forum de Midi Première, Belgodyssée, L'invitation, Livres à domicile.

La RTBF continue à participer au Plan « Média Citoyenneté Diversité » du Carrefour des cultures (en partenariat notamment avec Henallux, Media Animations et l'ACMJ), comme elle le fait depuis 2014. Sous réserve de financement (extérieur), l'objectif est de produire, sous le contrôle éditorial de la RTBF, aux normes broadcast, de nouvelles « Boîtes à clichés », qui s'appuient sur les idées et réflexions exprimées lors de discussions organisées avec le Carrefour des cultures et les associations participantes (l'objectif d'éducation aux médias se doublant ici d'une action concrète en faveur de la diversité).

Par ailleurs, la RTBF poursuit la production du programme « Libre échange », en partenariat avec le monde enseignant (ULG, ULB, IHECS), le secteur de la jeunesse et l'ACMJ. « Libre échange » permet à des étudiants de moins de 25 ans, rassemblés dans un lieu symbolique, le cœur de l'Europe, de rencontrer des personnalités internationales issues du monde politique, culturel ou économique. Les questions sont sélectionnées selon un processus original et participatif en s'appuyant largement sur les réseaux sociaux.

3.5 : Mise en avant des choix éditoriaux

La RTBF développe des outils pour mieux expliquer au public **les choix éditoriaux** opérés : produire un programme et diffuser du contenu, c'est choisir et la RTBF doit expliquer au public ses choix au regard principalement de sa ligne éditoriale ou de ses valeurs. Cela vaut pour l'information mais pas uniquement et cela concerne tous les médias, pas que la télévision.

Cette explication doit être menée dans une attitude positive et proactive, pas dans une attitude purement défensive où la RTBF se justifierait uniquement en réaction à des plaintes.

Cette explication ne doit pas être de l'autopromotion ou de la communication. Elle doit être axée sur l'éducation aux médias et sur la mise en avant du principe de la liberté d'expression, d'information et de création face aux limites à cette liberté ; sur la mise en avant des valeurs du vivre-ensemble au profit d'un citoyen autonome, informé, responsable, actif, participatif et critique.

Cette éditorialisation peut notamment prendre la forme suivante :

- a) **L'Info et moi** : explication par les chefs de rédaction ou éditeurs de magazines des choix rédactionnels et éditoriaux

- b) **La RTBF et moi** : rubrique hebdomadaire où producteurs, acheteurs et chefs d'antenne expliquent et contextualisent le(s) programme (s) dont ils ont la responsabilité
- c) Un montage sonore des interventions des journalistes/animateurs ou invités qui font avancer les droits fondamentaux de notre société
- d) un clip hebdomadaire sur l'actu ou via une rubrique dans « Les décodeurs », « 7 à la une » ou via une séquence « la petite phrase qui fait sens »
- e) une émission spéciale où les responsables de chaînes répondent aux questions du public
- f) développement au départ de discussions avec les visiteurs de RTBF Lab et RTBF Inside (visites guidées et ateliers) ou de réactions adressées à la Médiation ou sur les réseaux sociaux, par exemple dans l'émission Medialog, sur le site de la Médiation ou sur les réseaux sociaux.

3.6. : Participation à des événements

La RTBF poursuit et développe ses partenariats sur des événements existants ou à créer touchant à l'éducation aux médias.

Exemples : Difference day (partenariat VUB/ULB) ; Safer internet day (Child focus); La Semaine numérique (partenariat CSEM) ; le Salon de l'éducation (partenariat CSEM) ; Le Salon des médias (partenariat Carrefour des cultures) ; La Semaine du son ; appel à projets scolaires CSEM ; Festival « A films ouverts » ...

Un des buts de 2017 est de participer activement à un événement-phare, avec un relais fort sur les médias de la RTBF sous la forme par exemple d'une journée spéciale « Les médias et moi ».

La participation de la RTBF à des événements peut prendre la forme d'ateliers ou de conférences où des professionnels de la RTBF sont invités à partager leurs expériences avec le public.

La participation de la RTBF peut aussi permettre de développer des contenus audiovisuels notamment de tiers diffusables sur ses médias.

La RTBF veille à améliorer la procédure interne qui fait le lien entre un événement externe (soutenu ou non par un volet promotionnel) et son relais sur ses différents médias.

3.7 : Visites guidées et ateliers

La RTBF poursuit son action en matière de visites guidées et d'ateliers (**RTBF Inside** et **RTBF Lab**), en mettant l'accent sur le volet éducation aux médias, à la fois pour donner des clés aux visiteurs et, si possible, pour créer du contenu diffusable, en exploitant médiatiquement la présence de jeunes et moins jeunes dans nos murs, en collaboration notamment avec Medialog (voir la séquence Médiamaton) et Ouftivi.

Dans ses ateliers (RTBF Lab), la RTBF veille à intégrer notamment les préoccupations des enfants, des adolescents, des jeunes et des publics touchés par le risque de fracture numérique.

Dans le cadre du projet « Reyers 2020 », la RTBF intègre la question de la poursuite et du développement des visites guidées et des ateliers.

Par ailleurs, la RTBF poursuit la formation de ses guides en leur permettant de suivre le plan « MediaCoach ».

3.8 : Formation du personnel

La RTBF poursuit son action de sensibilisation/information/formation de son personnel au stade de la préparation et de la production, que ce soit en télévision, en radio ou sur les nouveaux médias. Cette sensibilité doit être transversale, en amont, par anticipation (réunion prévisionnelle des sujets, des thèmes, des

dates...), ou en aval, par débriefing et évaluation régulière, sur la base d'instruments d'analyse et d'autoévaluation, de partage de statistiques.

La RTBF organise des formations axées sur la créativité.

Elle poursuit par ailleurs sa collaboration active avec Media Animation dans le cadre du Plan « MediaCoach ».

3.9 : Identification et séquençage des programmes d'éducation aux médias

La RTBF poursuit le travail d'identification en interne, en amont et en aval, des programmes ou séquences relevant de l'éducation aux médias. Pour ce faire, elle centralise/optimise/complète les fichiers en lien avec chaque programme (fiche 14 au niveau des scriptes, conduite au niveau des producteurs, communiqué de la com', fichiers Whats'on, Tramontane, Nétia, Sonuma...) de sorte de disposer d'un outil moderne et efficace d'identification de nos contenus, utilisable en interne et en externe (par exemple dans le cadre de recommandations de contenus).

La RTBF développe une grille d'autoévaluation gérée en interne au niveau de chaque production et qui mentionne le titre de l'émission, son genre, son objet, ses invités, sur la base de mots clés (exemples : éducation aux médias, stéréotypes, diffamation, discrimination, vie privée, e-commerce, publicité...). La RTBF encourage l'échange interne d'informations (et avec le CSEM) faisant office d'alerte destinée à pointer la diffusion d'un programme ou d'une séquence touchant à l'éducation aux médias, notamment pour améliorer la communication et permettre la reprise du programme ou de la séquence sur le site dédié à l'éducation aux médias.

La RTBF intègre dans ses priorités d'investissement technologique la possibilité d'isoler et/ou de séquencer techniquement les programmes qui contiennent des séquences relevant de l'éducation aux médias (comme un JT, un JP ou ONPDP) pour permettre la reprise ou le renvoi vers telle ou telle séquence, notamment sur le site. Par exemple : les séquences Médiamaton de Médialog pourraient être exploitées individuellement.

4 : Collaboration avec le Conseil supérieur de l'éducation aux médias

La RTBF et le Conseil supérieur de l'éducation aux médias poursuivent leur collaboration notamment via la participation de la première aux réunions du Conseil ainsi qu'à travers un groupe de pilotage informel, composé de membres des deux entités et chargé de suivre la concrétisation du Plan.

Selon des modalités à définir de commun accord, le Conseil supérieur de l'éducation aux médias peut apporter son expertise et son expérience notamment :

- dans l'analyse des projets de programmes et d'actions ;
- dans la production des programmes et des actions, en ce compris dans la fourniture de contenus audiovisuels susceptibles d'être diffusés par la RTBF ;
- dans l'évaluation des programmes et des actions ;
- dans l'échange et le partage d'informations et de pratiques, entre autres via ses Centres de ressources ou ses partenaires ;
- dans la formation du personnel de la RTBF.

Dans le cadre de cette collaboration, la RTBF conserve et assume sa liberté et son indépendance éditoriales.

La RTBF et le CSEM renforcent leur partenariat autour d'événements publics, notamment au niveau de la communication, de la promotion et du contenu (voir aussi points 3.6 et 3.8).

La RTBF et le CSEM renforcent leur partenariat aussi au niveau de l'échange de copies de programmes, bénéficiant de l'exception de citation à des fins critiques, scientifiques ou pédagogiques.

5 : Autres collaborations

La RTBF noue des partenariats avec toute autre association ou organisation que le CSEM active en matière d'éducation aux médias, à commencer par l'UER, l'Union européenne ou le Conseil de l'Europe. La RTBF cherche des partenaires dans tous les secteurs concernés par l'éducation aux médias, afin de produire des programmes ou de mener des actions.

La RTBF est convaincue de la nécessité de faire des ponts entre les actions menées par elle et celles menées au sein du secteur de l'enseignement et de l'éducation, afin de promouvoir l'éducation aux médias à l'école et en lien avec les actions de la RTBF.

6 : Evaluation du Plan

La RTBF procède annuellement à une évaluation des actions menées. En fonction du bilan, elle adapte ses actions.

Fin novembre 2017, elle évalue les actions menées et en fonction du bilan, elle procède aux adaptations nécessaires en vue d'adopter les futures actions prioritaires.

7 : Coordination

La RTBF maintient Stéphane Hoebeke dans sa mission d'exécuter le Plan et de procéder à son évaluation.

Plan adopté par le Conseil d'Administration de la RTBF le 17 février 2017.

9.6 Annexe n°6

PROTOCOLE DE COLLABORATION ENTRE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ET LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

1. Contexte

Le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) conclut un protocole de collaboration avec l'Administration générale de l'Enseignement (AGE) du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (MFWB).

Cet accord répond aux nécessités des missions respectives du CSEM et de l'AGE ainsi que de la collaboration qui doit être mise en place afin que l'exercice de ces missions soit le plus efficient possible.

Son adoption ou sa modification suppose un passage au Comité de Direction de l'AGE et au Secrétariat du CSEM.

Ce protocole de collaboration est établi pour la durée de désignation au mandat des membres du CSEM telle que définie à l'article 9 du Décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Communauté française. Il pourra être reconduit lors de la désignation d'un nouveau Conseil. Il est évalué annuellement avant chaque rentrée scolaire et des modifications peuvent y être apportées à la demande de l'AGE ou du CSEM et après accord des deux parties.

Conformément à l'article 8 du Décret du 5 juin 2008 précité, l'AGE désigne 10 représentants (5 principaux et 5 suppléants). Ils sont désignés de la sorte:

- L'Administrateur général de l'AGE, désigne 2 personnes (1 effectif issu de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et 1 suppléant issu de la Direction d'appui de l'Administrateur général (DAAG));
- L'Inspecteur général coordonnateur désigne 6 personnes (3 effectifs issus des niveaux d'enseignement maternel, primaire et secondaire et 3 suppléants);
- Le directeur général adjoint de Wallonie-Bruxelles Enseignement désigne 2 personnes (1 effectif et 1 suppléant).

Afin de faciliter la collaboration entre l'AGE et le CSEM, une personne ressource sera désignée «contact AGE». Il s'agit du représentant de la DAAG, il sera le relais des demandes du CSEM et le coordinateur de la représentation de l'AGE.

2. Objet de l'accord

Cet accord a pour objectif d'établir la répartition des tâches et des missions incombant au CSEM d'une part et à l'AGE d'autre part.

2.1 Rédaction des arrêtés de désignation et de subventionnement.

Le secrétariat du CSEM rédige les arrêtés de désignation et l'AGE écrit les arrêtés de subventionnement.

2.2 Participation de l'AGE aux travaux et projets du CSEM :

- **Assemblées et groupes de travail**

Assemblées plénières

Dans la mesure du possible, les représentants de l'AGE (effectifs ou suppléants) prennent part aux assemblées plénières (au nombre d'une huitaine par année scolaire).

Groupes de travail/Autres rencontres et réunions

Le CSEM liste les groupes de travail principaux où le Conseil souhaite une représentation ou une expertise de l'AGE et la transmet au contact AGE. Ce dernier, après une coordination interne, établira la liste des représentants qui participeront à ces groupes et la transmettra au CSEM. En fonction des sujets abordés, à la demande du CSEM et après validation par l'AGE, des experts spécifiques de l'AGE pourront être invités à prendre part à certains groupes de travail.

En dehors des assemblées plénières et des groupes de travail, la participation des représentants de l'AGE à d'autres réunions devra faire l'objet d'une demande spécifique adressée au contact AGE.

- **Jury de l'appel à projets annuel du CSEM.**

Des représentants de l'AGE siègent au jury de l'appel à projets annuel du CSEM : un représentant de l'AGE, un représentant de Wallonie-Bruxelles Enseignement, un représentant du Service général de l'inspection.

En fonction des dossiers introduits, il pourra être fait appel à un expert du Service général de l'Inspection afin d'aider le jury à apprécier la qualité pédagogique de certaines candidatures.

Un délai raisonnable devra être observé dans la convocation du jury afin de permettre à l'AGE de désigner les experts.

2.3 Participation du CSEM aux actions et projets de l'AGE

- **Passeport TIC**

Dans le cadre du passeport TIC, un comité d'accompagnement encadre le projet. Un chargé de mission du CSEM siège au comité d'accompagnement. Cette personne est désignée par le CSEM qui en informe le contact AGE et le Service du Numérique éducatif.

Dans le cadre des évolutions de cet outil pédagogique prévues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le CSEM sera un partenaire essentiel, il sera associé de manière privilégiée à toute réflexion ou initiative sur le sujet et il sera assuré d'une place au comité d'accompagnement.

- **CSEM dans les ateliers d'information aux chefs d'établissement de l'AGE**

À l'invitation du Service général des Affaires transversales de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, le CSEM peut participer aux ateliers d'information aux chefs d'établissement. Les agents de la DGEO traitent le sujet directement avec le CSEM en informant le contact AGE.

- **CSEM/Service général de l'Inspection**

Une intervention du CSEM devant les inspecteurs du Service général de l'Inspection pourra être organisée selon l'actualité du Conseil dans le but de sensibiliser les inspecteurs aux questions de l'éducation aux médias. Le contact AGE coordonnera sa réalisation.

3. Spécificité

Les deux entités s'accordent pour collaborer et échanger leurs expertises et leurs ressources sur des sujets utiles dans ce cadre de collaboration.

4. Rencontres

Les services de l'AGE et le CSEM se rencontrent annuellement, au mois de juin, pour évaluer le présent accord.

De commun accord, une réunion peut être organisée avant cette rencontre annuelle.



Rapport d'activité 2017
**Conseil supérieur de l'éducation
 aux médias**
 (CSEM)
 Espace 27 Septembre
 Boulevard Léopold II, 44 - 6^e635
 1080 Bruxelles
 e-mail : contact@csem.be
 site internet : www.csem.be



Rédaction
 Patrick Verniers
 Olivier Gobert
 Philippe Delmotte
 Catherine Soudon
 Corine Dufour
 Marie-Christine Dehopré
 Laurent Abraham



Mise en page/graphisme
 Philippe Delmotte

Éditeur responsable
 Patrick Verniers
 Président du Conseil

© 2018

